

Organigramme de la BRI au 31 mars 2011

La BRI : mission, activités, gouvernance et résultats financiers

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) a pour mission d'assister les banques centrales dans leurs efforts en faveur de la stabilité monétaire et financière, de favoriser la coopération internationale dans ce domaine et de faire office de banque des banques centrales.

Le présent chapitre passe en revue les activités menées en 2010/11 par la BRI et les groupes qu'elle accueille ; il décrit le cadre institutionnel qui soutend leurs travaux et présente les résultats financiers pour l'exercice écoulé.

La BRI s'acquitte de sa mission principalement en :

- facilitant les échanges de vues et la collaboration entre banques centrales ;
- apportant son soutien au dialogue avec les autres instances qui œuvrent à la stabilité financière ;
- menant des travaux de recherche sur les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les banques centrales et autorités de surveillance financière ;
- agissant comme contrepartie d'excellente qualité pour les banques centrales dans leurs opérations financières ;
- intervenant comme agent ou mandataire (*trustee*) dans le cadre d'opérations financières internationales.

La BRI favorise la coopération internationale sur les questions de politiques monétaire et financière grâce aux réunions qu'elle organise à l'intention des responsables de banques centrales et dans le cadre du processus de Bâle, en accueillant des comités et organes de normalisation internationaux et en facilitant leur interaction.

C'est ainsi qu'elle héberge, en particulier, le Conseil de stabilité financière (CSF) et appuie son mandat : coordonner, au niveau international, les travaux des autorités financières nationales et des instances internationales de normalisation, en vue d'élaborer et de promouvoir la mise en œuvre de politiques efficaces sur le plan de la réglementation et de la surveillance, ainsi que dans d'autres aspects du secteur financier.

La fonction de recherche et de statistiques de la BRI répond aux besoins des autorités monétaires et prudentielles en matière de données et de stratégies.

La fonction bancaire offre des services de contrepartie, d'agent et de mandataire (*trustee*) d'excellente qualité correspondant à la mission de la Banque.

Programmes de réunions et processus de Bâle

La BRI favorise la coopération financière et monétaire internationale essentiellement de deux façons :

- en accueillant des réunions bimestrielles et d'autres rencontres entre responsables de banques centrales ;
- dans le cadre du processus de Bâle, qui facilite la coopération entre les comités et les organes de normalisation hébergés par la BRI, à Bâle.

Réunions bimestrielles et autres consultations régulières

Lors des réunions bimestrielles, qui se tiennent en général à Bâle, les gouverneurs et autres hauts responsables de banques centrales membres de la BRI examinent les évolutions récentes et les perspectives de l'économie mondiale et des marchés financiers. Ils échangent également leurs points de vue et expériences sur des sujets d'actualité intéressant les banques centrales. Outre les réunions bimestrielles, la Banque accueille régulièrement des rencontres auxquelles participent des représentants des secteurs public et privé et du monde universitaire.

Les deux principales réunions bimestrielles sont la Réunion sur l'économie mondiale et la Réunion de tous les gouverneurs.

Réunion sur l'économie mondiale

La Réunion sur l'économie mondiale (REM) rassemble les gouverneurs de 30 banques centrales membres de la BRI représentant les principales économies avancées et émergentes, soit les quatre cinquièmes environ du PIB mondial. Les gouverneurs de 15 autres banques centrales y assistent en qualité d'observateurs¹. La REM a deux missions principales : i) suivre l'évolution de l'économie mondiale et du système financier, et en évaluer les risques et opportunités ; et ii) formuler des recommandations à l'intention des comités de banques centrales sis à Bâle, en particulier les trois principaux (Comité sur le système financier mondial, Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et Comité des marchés). Par ailleurs, la REM reçoit les rapports des présidents de ces comités et décide de leur publication.

Comme sa composition est assez large, la Réunion sur l'économie mondiale est assistée par un groupe informel, le Comité économique consultatif (CEC). Limité à 18 participants, le CEC est composé de tous les gouverneurs membres du Conseil d'administration de la BRI, des gouverneurs des banques centrales de l'Inde et du Brésil, et du Directeur Général de la BRI. Le CEC recueille les propositions à examiner par la REM. En outre, son président émet des recommandations à l'adresse de la REM concernant la nomination des présidents des principaux comités de banques centrales, ainsi que la composition et l'organisation de ces comités.

Le Conseil d'administration de la BRI a confié à Jean-Claude Trichet, Président de la BCE, la présidence à la fois de la REM et du CEC.

¹ Les membres de la REM sont les gouverneurs des banques centrales des économies suivantes : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Corée, Espagne, États-Unis, France, Hong-Kong RAS, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse, Thaïlande et Turquie ainsi que le Président de la Banque centrale européenne et le Président de la Banque de Réserve fédérale de New York. Les gouverneurs qui assistent en qualité d'observateurs représentent les pays suivants : Algérie, Autriche, Chili, Danemark, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal, Roumanie et République tchèque.

Réunion de tous les gouverneurs

Les gouverneurs de l'ensemble des banques centrales membres de la BRI sont conviés à cette réunion bimestrielle, que préside le Président du Conseil d'administration de la Banque. Y sont traitées diverses questions d'intérêt général pour les participants. Ainsi, au cours de l'exercice 2010/11, les thèmes suivants ont été examinés :

- stratégies de sortie des politiques non conventionnelles relatives aux bilans des banques centrales ;
- réformes proposées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ;
- statistiques nécessaires pour les analyses portant sur la stabilité financière ;
- gestion des anticipations d'inflation dans l'après-crise financière ;
- implications de l'expansion des bilans des banques centrales en Asie ;
- rôle joué par les banques centrales sur les marchés de la dette souveraine depuis le début de la crise financière.

En accord avec le Conseil d'administration de la BRI et la REM, la Réunion de tous les gouverneurs donne l'orientation des travaux du Groupe sur la gouvernance des banques centrales (qui se rassemble, lui aussi, à l'occasion des réunions bimestrielles) et du Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale. Ces deux derniers groupes ayant une composition plus large que celle de la REM, la Réunion de tous les gouverneurs est mieux à même d'assumer cette mission d'orientation.

Autres consultations régulières

À l'occasion des réunions bimestrielles, les gouverneurs des banques centrales i) de grands marchés émergents et ii) de petites économies ouvertes se rencontrent pour examiner ensemble des questions revêtant un intérêt particulier pour leurs économies respectives.

La Banque accueille les réunions régulières du Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), qui supervise les travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ce groupe s'est réuni trois fois durant l'année, afin d'examiner l'ensemble des réformes dites « Bâle III » élaborées par le CBCB pour renforcer la réglementation, le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Lors de ces réunions, le GHOS a défini les éléments clés du nouveau dispositif, le calibrage des mesures de fonds propres et de liquidité, ainsi que le calendrier de la période transitoire ménagée pour l'application de la réforme.

La Banque organise régulièrement des rencontres informelles entre représentants des secteurs public et privé, mettant l'accent sur leur intérêt commun à promouvoir la solidité et le bon fonctionnement du système financier international. Elle prépare, en outre, à l'intention des hauts responsables de banques centrales, des réunions régulières ou ponctuelles auxquelles sont invités à participer des représentants d'autres autorités financières, du secteur financier privé ou du monde universitaire, notamment :

- les réunions des groupes de travail sur les politiques monétaires nationales, qui se tiennent à Bâle ou, à leur invitation, dans différentes banques centrales d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe centrale et orientale ;

- la réunion des sous-gouverneurs de banque centrale des économies émergentes ;
- les réunions de haut niveau organisées par l'Institut pour la stabilité financière dans diverses régions du monde à l'intention des sous-gouverneurs et autres hauts responsables prudentiels.

Le processus de Bâle

Le processus de Bâle fait référence à la fonction de facilitateur assumée par la BRI, laquelle accueille les secrétariats de groupements internationaux œuvrant en faveur de la normalisation et la stabilité financières. Ainsi, l'appui fourni par la BRI au Conseil de stabilité financière (CSF), qui exerce une fonction de coordination entre autorités financières nationales et régulateurs internationaux, et dont le programme de travail a été approuvé par les chefs d'État et de gouvernement du G 20, en est une excellente illustration. Un autre exemple est le mandat assigné par la BRI à son Institut pour la stabilité financière (ISF), à savoir aider les autorités prudentielles de l'ensemble du secteur financier à renforcer la surveillance au sein du système.

Éléments du processus de Bâle

Le processus de Bâle repose sur quatre éléments clés : i) les synergies découlant de « l'unité de lieu » ; ii) des échanges d'information facilités et ouverts ; iii) l'expertise de la BRI en matière de recherche économique et son expérience dans le domaine bancaire ; iv) la diffusion des travaux.

Synergies. La BRI accueille les secrétariats de neuf groupes – dont le CSF – qui contribuent au maintien de la stabilité financière. Le programme de travail des six groupes ci-après est établi par la communauté des banques centrales et/ou des autorités prudentielles du monde entier :

- le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) traite des questions relatives à la supervision au niveau des établissements pris individuellement, mais aussi en relation avec la surveillance macroprudentielle ;
- le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit et analyse les questions de stabilité macrofinancière ;
- le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) analyse et définit les normes concernant les infrastructures de paiement, de compensation et de règlement ;
- le Comité des marchés examine le fonctionnement des marchés financiers ;
- le Groupe de gouvernance des banques centrales étudie les questions relatives à la conception et au fonctionnement des banques centrales ;
- le Comité Irving Fisher sur les statistiques des banques centrales traite les questions statistiques intéressant les banques centrales, et en particulier celles qui concernent la stabilité économique, monétaire et financière.

Les trois autres groupes accueillis par la BRI rendent compte à d'autres autorités et ont leur propre cadre de gouvernance :

- le CSF ;

- l'Association internationale de protection des dépôts (IADI, International Association of Deposit Insurers) ;
- l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).

La proximité physique de ces groupes hébergés par la BRI crée une synergie qui, en dépit des différences de gouvernance, favorise de fructueux échanges d'idées.

Flexibilité. La taille modeste de ces groupes confère à l'échange d'information sa flexibilité et son caractère ouvert, ce qui améliore la coordination des travaux menés sur les questions de stabilité financière, évitant chevauchements ou lacunes. Par ailleurs, la portée de leur action est sans commune mesure avec leur taille relativement limitée, car ces groupes ont la possibilité de faire appel à l'expertise de la communauté internationale des dirigeants de banques centrales, des régulateurs et des superviseurs financiers, ainsi que d'autres autorités internationales ou nationales.

Apport de la BRI lié à son expertise et à son expérience. Les travaux des comités accueillis à Bâle s'appuient sur la recherche économique menée par la BRI et sur son expérience bancaire ; celle-ci résulte des relations d'affaires que le Département bancaire entretient avec les acteurs du marché et de la mise en application des normes réglementaires et des contrôles financiers dans la conduite de ses opérations.

Diffusion des travaux. La diffusion des travaux des régulateurs internationaux aux organisations officielles est facilitée par l'ISF.

Activités des groupes accueillis par la BRI en 2010/11

Les principales activités des neuf groupes ayant leur secrétariat à la BRI sont résumées ci-après.

Conseil de stabilité financière

Le Conseil de stabilité financière (CSF) coordonne les travaux menés par les autorités financières nationales et les organismes internationaux de normalisation. Il formule des politiques visant à renforcer la stabilité financière mondiale et veille à leur mise en œuvre intégrale et cohérente².

Plus concrètement, le mandat que le G 20 lui a confié consiste à :

- évaluer les vulnérabilités du système financier mondial, identifier et examiner les mesures réglementaires, prudentielles ou autres à prendre pour y remédier, ainsi que les résultats obtenus ;
- promouvoir la coordination et l'échange d'information entre autorités responsables de la stabilité financière ;

² Le CSF a été institué par les dirigeants du G 20 (chefs d'État et de gouvernement) à leur sommet de Londres, en avril 2009. Le G 20 est constitué de 19 pays et de l'Union européenne. La charte qui énonce les objectifs, le mandat, les membres et les processus organisationnels du CSF est entrée en vigueur en septembre 2009, après avoir été entérinée par les dirigeants du G 20 lors du sommet de Pittsburgh.

- suivre l'évolution des marchés et ses conséquences pour la politique réglementaire, et prodiguer des conseils appropriés ;
- recenser les meilleures pratiques permettant de satisfaire aux normes réglementaires et formuler des recommandations à cet égard ;
- soumettre les travaux des organismes internationaux de normalisation à des examens stratégiques conjoints, afin de s'assurer qu'ils respectent les délais convenus, qu'ils sont coordonnés et centrés sur les priorités et qu'ils comblent les lacunes existantes ;
- formuler des recommandations et encourager la création de collèges prudentiels ;
- encourager la mise au point de plans d'urgence pour la gestion des crises transfrontières, particulièrement en ce qui concerne les établissements d'importance systémique ;
- collaborer avec le FMI à la réalisation d'exercices d'alerte.

Le CSF compte parmi ses membres de hauts responsables des ministères des Finances, des banques centrales et des régulateurs et superviseurs financiers de 24 pays et territoires (les pays membres du G 20 ainsi que l'Espagne, Hong-Kong RAS, les Pays-Bas, Singapour et la Suisse) ainsi que de la BCE et de la Commission européenne. Il compte également des représentants d'institutions financières internationales, d'organismes internationaux de normalisation et d'émanations de banques centrales³. Il est présidé par Mario Draghi, Gouverneur de la Banque d'Italie.

Le CSF s'acquitte de sa mission à travers les réunions plénières de ses membres et par le biais des groupes suivants :

- un comité directeur, présidé par Mario Draghi ;
- un comité permanent chargé de l'évaluation des vulnérabilités, présidé par Jaime Caruana, Directeur Général de la BRI ;
- un comité permanent pour la coopération prudentielle et réglementaire, présidé par Adair Turner, Président de l'autorité des services financiers du Royaume-Uni (UK Financial Services Authority) ;
- un comité permanent responsable de l'application des normes, présidé par Tiff Macklem, premier sous-gouverneur de la Banque du Canada.

Grâce aux travaux réalisés lors de ses réunions plénières (juin, septembre et octobre 2010), le CSF et ses membres ont fait avancer le programme international de réformes réglementaires qui vise à créer un système financier plus solide et à réduire le risque systémique à l'échelle mondiale. Deux volets essentiels de ce programme ont été entérinés par le sommet du G 20 à Séoul, en novembre 2010 : i) un dispositif mondial renforcé de fonds propres et de liquidité des banques ; et ii) un plan directeur détaillé destiné à réduire le risque subjectif (aléa moral) associé aux établissements trop grands ou trop complexes pour faire faillite. L'an passé, le CSF a, en outre, défini des principes et le calendrier de leur mise en œuvre, dont il a assuré le suivi, dans les domaines indiqués ci-après.

³ Les institutions financières internationales sont la Banque mondiale, la BRI, le FMI et l'OCDE. Les organismes internationaux de normalisation et les émanations de banques centrales sont l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), le CBCB, le CSFM, le CSPR, l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV).

Renforcer le dispositif mondial de fonds propres et de liquidité des banques

En collaboration avec la BRI et le FMI, le CSF et le Comité de Bâle ont conjointement évalué les conséquences macroéconomiques de la transition vers la réforme des dispositions prudentielles relatives aux fonds propres et à la liquidité, telles que proposées dans Bâle III. Les dispositions transitoires qui en ont résulté ont été conçues de façon à ce que la mise en œuvre ne nuise pas à la reprise économique.

Réduire le risque subjectif (ou aléa moral) posé par les établissements financiers d'importance systémique (EFIS)

En octobre 2010, le CSF a adopté un cadre général ainsi que des procédures de travail et un calendrier de mise en œuvre visant à gérer les risques systémiques et le risque subjectif (ou aléa moral) posé par les EFIS⁴. Ce cadre prévoit cinq types de mesures :

- améliorer les régimes de résolution pour faire en sorte que tout établissement financier en difficulté puisse être secouru sans perturber le système financier et sans faire appel au soutien du contribuable ;
- exiger des EFIS – et, dans un premier temps, des EFIS d'envergure mondiale – une capacité supplémentaire d'absorption des pertes au-delà des normes de Bâle III, pour couvrir les risques accrus que ces établissements font peser sur le système financier mondial ;
- prévoir une surveillance prudentielle plus étroite des établissements susceptibles de présenter un risque systémique ;
- soumettre l'infrastructure financière de base à des exigences de robustesse plus strictes, afin de réduire les risques de contagion résultant de la faillite d'un établissement⁵ ;
- veiller à ce que l'efficacité et la cohérence de l'action des pouvoirs publics à l'égard des EFIS de dimension mondiale soient évaluées dans le cadre d'un conseil d'examen par les pairs, au sein du CSF, à compter de fin 2012.

En novembre 2011, le CSF finalisera un train de mesures portant sur : une méthodologie pour répertorier les EFIS mondiaux ; les niveaux de capacité d'absorption des pertes dont les EFIS mondiaux ont besoin pour assurer la continuité d'exploitation ou faire face à une situation de liquidation, et les instruments permettant d'atteindre ces niveaux ; et l'amélioration des outils et régimes de résolution. Des avant-projets assortis d'une période d'instauration progressive seront soumis à consultation.

⁴ Un EFIS est un établissement dont la faillite désordonnée perturberait gravement le système financier et l'activité économique, de par sa taille, sa complexité et son interdépendance systémique. Les EFIS d'envergure mondiale sont des EFIS qui ont une importance systémique dans un contexte mondialisé.

⁵ L'infrastructure de base des marchés financiers comporte des éléments comme les systèmes de paiement, les systèmes de règlement de titres et les contreparties centrales.

Améliorer le gré à gré et les marchés dérivés sur produits de base

En octobre 2010, le CSF a publié 21 recommandations pour la mise en œuvre – selon une approche cohérente et non discriminatoire au niveau international – des engagements pris au sein du G 20 afin d'améliorer, d'ici fin 2012, le fonctionnement, la transparence et la surveillance des marchés dérivés de gré à gré. Ces engagements ont trait à la standardisation des produits, à la compensation par une contrepartie centrale, à la négociation organisée sous forme de plateformes et à l'enregistrement de toutes les transactions au sein d'un référentiel central de données.

Le CSF a prévu de publier une série de rapports semestriels – établis à partir des résultats d'une enquête auprès de ses membres – sur les progrès des réformes des marchés dérivés de gré à gré. Le rapport paru en avril 2011 indique que les grands projets portant sur les plus importants marchés dérivés de gré à gré sont en cours de réalisation et que l'action menée à l'échelle internationale est conforme au calendrier d'exécution. Le CSF a, néanmoins, exprimé ses craintes que de nombreuses juridictions ne respectent pas le délai de fin 2012, à moins que des mesures substantielles et concrètes soient prises immédiatement. Il a constaté que des incohérences ont commencé à apparaître entre les approches adoptées par différentes juridictions dans certains domaines. Le CSF continuera de suivre l'évolution de la situation pour vérifier que la mise en œuvre se déroule comme prévu et pour identifier, le cas échéant, d'autres incohérences qu'il conviendrait de corriger.

Lors de leur sommet de Séoul, les dirigeants du G 20 ont demandé à l'OICV de rédiger un rapport sur la réglementation, la surveillance et la transparence des marchés de dérivés sur produits de base et du marché financier du pétrole et ont invité le CSF à réfléchir aux suites à y donner. Le rapport de l'OICV, prévu pour avril 2011, devait couvrir les travaux engagés à court terme, envisager d'élargir le mandat pour y inclure les produits agricoles et les produits de base hors métaux et donner les grandes lignes des travaux envisagés à moyen et long termes. Le CSF soutient cette initiative et, en octobre 2011, il examinera les mesures à mettre en place sur la base d'un autre rapport de l'OICV.

Renforcer la surveillance et la réglementation du système bancaire parallèle

Comme la crise financière récente l'a montré, le système bancaire parallèle – activités d'intermédiation du crédit faisant intervenir des entités et activités qui échappent à la réglementation – peut être une source de risque systémique, que ce soit directement ou du fait de son interdépendance avec le système bancaire conventionnel. Les banques parallèles créent en outre des possibilités d'arbitrage qui sont susceptibles de nuire à la réglementation bancaire et d'entraîner une accumulation de dettes et de risques dans le système financier tout entier. Le CSF élabore donc des recommandations visant à renforcer la surveillance et la réglementation du système bancaire parallèle. Il a prévu de publier une note de synthèse en avril 2011.

Réduire la dépendance à l'égard des agences de notation

Le recours aux notations dans les régimes réglementaires applicables aux banques et autres établissements financiers entraîne mécaniquement une dépendance du marché à l'égard des agences de notation. Un déclassement peut dès lors, par un « effet de seuil », déclencher un désinvestissement généralisé des titres d'un émetteur, entraînant une forte baisse des cours et alimentant une nouvelle vague de désinvestissement. De tels effets de seuil amplifient la procyclicité et peuvent générer des perturbations systémiques. En octobre 2010, le CSF a publié des principes visant à réduire la dépendance des intervenants envers les notes des agences. Il a invité les organismes de normalisation et les régulateurs à envisager les dispositions à prendre pour traduire ces principes en actions plus spécifiques. Les principes du CSF sont applicables aux opérations de banque centrale, à la surveillance prudentielle des banques, aux limites internes et aux politiques d'investissement des gestionnaires de fonds, aux accords de marge du secteur privé et à la communication financière des émetteurs. Le CSF suit l'évolution des travaux sur la concrétisation de ses principes.

Élaborer des cadres et outils macroprudentiels

La crise financière a exposé des lacunes dans l'arsenal de mesures à la disposition des pouvoirs publics pour gérer le risque systémique et a intensifié l'intérêt manifesté par le secteur officiel pour le renforcement du volet macroprudentiel des dispositions actuelles. Le CSF, le FMI et la BRI élaborent un rapport conjoint, qui sera présenté au sommet du G 20 en novembre 2011, sur les avancées internationales et nationales dans le domaine de la conception de cadres et outils macroprudentiels. Dans cette perspective, les trois organisations ont prévu deux réunions en 2011 : une conférence de haut niveau, qui se tiendra à Washington en avril, et une table ronde, qui aura lieu à Bâle au mois de juin.

Remédier à l'insuffisance des données

Le CSF élabore un modèle d'indicateurs et de procédures qui introduiraient une plus grande cohérence dans la collecte et le partage des données sur l'interdépendance et les expositions communes des EFIS. Le projet s'inscrit dans un exercice plus vaste du FMI et du CSF, décrit dans leur rapport de novembre 2009, « The financial crisis and information gaps », qui proposait d'améliorer la collecte de données pour mieux identifier l'accumulation de risques dans le secteur financier.

Renforcer les normes comptables

Le CSF est favorable à l'élaboration d'un ensemble unique de normes comptables mondiales de qualité. À cette fin, il continue d'encourager l'IASB et l'US Financial Accounting Standards Board à achever leur projet de convergence d'ici fin 2011.

Renforcer l'adhésion aux normes financières internationales

Le CSF favorise « une saine émulation » en incitant l'ensemble des juridictions à adhérer plus rigoureusement aux normes financières internationales. Il a mis à jour son *Compendium of Standards*, dont font partie les 12 normes essentielles qui, selon lui, devraient être mises en œuvre en priorité. Les juridictions membres du CSF montreront l'exemple en appliquant les normes et en faisant connaître leur degré de conformité auxdites normes.

Dans le cadre d'un programme d'évaluations collégiales par thèmes et par pays, commencé en 2010, les juridictions membres du CSF évaluent leur mise en application des normes et politiques convenues au plan international. Le CSF a désormais achevé l'évaluation de l'Italie, du Mexique et de l'Espagne et celle des pratiques de rémunération, de l'octroi des prêts hypothécaires et de l'information financière pour les produits de crédit structurés et autres expositions. L'évaluation de l'Australie est en cours et celles du Canada et de la Suisse seront lancées au deuxième semestre 2011. Le CSF effectue actuellement une deuxième évaluation de la mise en œuvre des bonnes pratiques de rémunération et procédera, au deuxième semestre 2011, à une évaluation des systèmes de protection des dépôts.

Le CSF utilise un réseau d'experts nationaux pour surveiller étroitement les suites données aux recommandations qu'il a formulées pour l'après-crise en vue de renforcer la stabilité financière. Il a prévu de publier, en avril 2011, une note détaillée sur la mise en œuvre au niveau national et, en novembre 2011, une mise à jour qui s'appuiera sur les résultats d'une nouvelle enquête.

Le CSF encourage, en outre, les juridictions du monde entier à appliquer les normes financières internationales, et ce, notamment dans le cadre d'une initiative qui vise à évaluer la conformité des juridictions en matière de coopération prudentielle et réglementaire et d'échange d'information. D'ici à novembre 2011, le CSF publiera une liste de toutes les juridictions ainsi évaluées.

Favoriser la protection des consommateurs de services et produits financiers

À la demande du G 20, le CSF collabore avec l'OCDE et d'autres organisations internationales à une étude sur les solutions envisageables – notamment l'élaboration de principes communs – pour faire progresser la protection des consommateurs de services et produits financiers. La parution d'un rapport à ce sujet est prévue pour novembre 2011.

Stabilité financière dans les économies émergentes et en développement

Le CSF, le FMI et la Banque mondiale travaillent ensemble sur un rapport destiné au G 20 où ils recensent et examinent des questions de stabilité financière intéressant particulièrement les économies émergentes et en développement. Dans ce rapport figureront des recommandations qui pourraient être développées par les autorités nationales et les organismes internationaux de normalisation.

Groupes consultatifs régionaux

Pour favoriser son interaction avec un nombre accru de pays, le CSF institue actuellement six groupes consultatifs régionaux qui rassembleront les juridictions membres et plus de 60 autres n'appartenant pas au CSF. Ces groupes – qui représentent les Amériques ; l'Asie ; la Communauté des États indépendants ; l'Europe ; le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ; et l'Afrique subsaharienne – examineront les vulnérabilités des systèmes financiers régionaux et mondiaux ainsi que les initiatives du CSF et des diverses juridictions en faveur de la stabilité financière. Les premières réunions auront lieu en 2011. Le CSF envisage, en outre, de mener des actions d'information sur ses initiatives auprès d'un nombre encore plus grand de pays intéressés.

Capacités, ressources et gouvernance

La charge de travail qui incombe au CSF s'est accrue depuis son institution en 2009. Pour aider le CSF à y faire face, le G 20 lui a demandé de formuler des propositions visant à renforcer ses capacités, ses ressources et sa gouvernance. Ces propositions seront examinées à la réunion du G 20 prévue en octobre 2011.

CSF : www.financialstabilityboard.org

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a pour mission d'améliorer la compréhension des questions prudentielles et la qualité de la surveillance bancaire dans le monde. Il apporte son soutien aux autorités de contrôle en leur permettant d'entretenir un dialogue qui porte notamment sur l'échange d'information concernant les pratiques prudentielles nationales, le renforcement de l'efficacité des techniques de surveillance des banques internationales et la détermination de normes prudentielles minimales.

Le Comité, qui se réunit généralement quatre fois par an, est composé de hauts représentants d'autorités de contrôle bancaire et de banques centrales chargés des questions de surveillance bancaire ou de stabilité financière dans les pays membres⁶. Le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), qui est l'organe de gouvernance du Comité de Bâle, est composé de gouverneurs de banque centrale et de responsables d'autorités de contrôle des pays membres. Le Comité de Bâle est présidé par Nout Wellink, Président de la Banque des Pays-Bas.

Le 16 décembre 2010, le Comité a publié un ensemble de normes mondiales visant à gérer les risques tant au niveau des établissements que du système tout entier, de façon à favoriser une plus grande résilience du secteur bancaire. Le dispositif, nommé « Bâle III », qui donne suite aux éléments

⁶ Le Comité se compose de représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Corée, Espagne, États-Unis, France, Hong-Kong RAS, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse et Turquie. Les observateurs au Comité de Bâle sont l'Autorité bancaire européenne, la Banque centrale européenne, la Commission européenne, l'Institut pour la stabilité financière et le Fonds monétaire international.

essentiels du programme de réforme financière mondiale, a été entériné par les dirigeants du G 20 lors du sommet de Séoul, en 2010. Bâle III, conjointement avec le dispositif sous-jacent de Bâle II et les réformes approuvées par le Comité en juillet 2009⁷, marque une étape importante du renforcement du secteur bancaire et de la stabilité financière.

Courant 2010, le Comité a publié plusieurs normes et propositions destinées à renforcer la gestion et la surveillance des risques, en association avec les normes plus strictes de Bâle III.

Le dispositif de Bâle III

Bâle III renforce les exigences prudentielles internationales de fonds propres et de liquidité, relève le montant minimal de fonds propres que les banques sont tenues de détenir en regard des actifs pondérés des risques et exige que ces fonds propres présentent une meilleure capacité d'absorption des pertes. Il améliore aussi la couverture des risques visés. Bâle III prévoit, en outre, l'instauration d'un ratio de levier global qui s'appliquera en regard des actifs non pondérés et des expositions de hors-bilan pour offrir un moyen supplémentaire de contrôle de l'expansion excessive du crédit au niveau des établissements. Par ailleurs, tirant les leçons de la pénurie de liquidité qui a caractérisé la crise récente, Bâle III exige des banques un encours plus important de réserves liquides et une réduction des asymétries d'échéances.

Le GHOS est convenu de dispositions transitoires pour assurer la mise en œuvre des nouvelles normes. Ces dispositions aideront le secteur bancaire à satisfaire aux exigences plus strictes, en adoptant des pratiques de distribution de bénéfices et d'augmentation de capital raisonnables, qui ne pénalisent pas l'activité de prêt.

Fonds propres des banques

Améliorer la qualité des fonds propres. La définition plus rigoureuse des fonds propres réglementaires est un élément essentiel de Bâle III. Des fonds propres de meilleure qualité sont des fonds propres qui ont une meilleure capacité d'absorption des pertes et qui, partant, permettront aux banques de mieux gérer les périodes de tensions. La nouvelle définition met en particulier l'accent sur la composante dure, qui est l'élément le plus solide des fonds propres d'une banque. Les pertes de crédit et les dépréciations sont couvertes par les bénéfices non distribués, qui font partie de cette composante. Bâle III définit la composante dure de manière plus restrictive que la règle actuelle. Afin d'éliminer les fonds propres de qualité inférieure, les nouvelles règles stipulent que les ajustements réglementaires se font au niveau de la composante dure plutôt que, comme cela se fait actuellement, du reste des fonds propres de base (T1) ou des fonds propres complémentaires (T2).

Durant la crise financière, le contribuable s'est trouvé exposé à des pertes quand le secteur public a injecté des liquidités dans plusieurs grandes banques internationales alors en difficulté. Ces apports, en évitant la faillite des établissements, ont par là même soutenu les déposants, mais ont aussi

⁷ *Enhancements to the Basel II framework, Revisions to the Basel II market risk framework et Guidelines for computing capital for incremental risk in the trading book.*

épargné des pertes aux investisseurs en instruments de T2 (essentiellement des titres de dette subordonnée) et dans certains instruments de T1. La définition des fonds propres, publiée en décembre 2010, a été complétée en janvier 2011, à l'initiative du GHOS, par des exigences minimales supplémentaires visant à ce que, avant que le contribuable soit exposé à des pertes, toutes les catégories de fonds propres absorbent entièrement les pertes lorsqu'une banque n'est plus viable.

Rehausser les montants exigés. Bâle III a porté l'exigence minimale de la composante dure (de meilleure qualité désormais) de 2 % à 4,5 % des actifs pondérés des risques. Il prévoit, en outre, une dimension macroprudentielle sous la forme de volants de fonds propres supplémentaires (*infra*).

Étendre la couverture des risques. La nouvelle définition des fonds propres constitue en soi une amélioration notable de leur régime global. Une autre amélioration a trait à la couverture des risques. Bâle III instaure des mesures de renforcement des exigences de fonds propres en regard des expositions au risque de contrepartie découlant des activités sur dérivés, mises en pension et refinancement de titres. Il relève les fonds propres requis en regard de ces expositions, réduit la procyclicité et met en place des incitations supplémentaires à confier la négociation de dérivés de gré à gré à des contreparties centrales, dans le but de réduire le risque systémique. Il prévoit aussi des incitations à renforcer la gestion des expositions au risque de contrepartie. En outre, dans le cadre des réformes de juillet 2009, le Comité a adopté des exigences de fonds propres plus élevées en regard des expositions liées aux activités de négociation, aux opérations sur dérivés et aux opérations de titrisation, qui entreront en vigueur fin 2011. La couverture améliorée des risques, adoptée en décembre 2010, renforce ces exigences ainsi que la définition plus rigoureuse des fonds propres.

Instaurer un ratio de levier. Bâle III instaure un ratio de levier indépendant du risque comme filet de sécurité en complément de l'exigence fondée sur les risques. Ce ratio permettra de freiner le recours excessif à l'effet de levier dans le système bancaire. Il constituera aussi un garde-fou supplémentaire pour contrer toute tentation d'arbitrage réglementaire dans l'application des exigences fondées sur les risques et il aidera à traiter le risque de modèle.

Liquidité

Instaurer des normes mondiales. Des exigences strictes en matière de fonds propres sont une condition nécessaire, mais non suffisante, de la stabilité du secteur bancaire. Une solide base de liquidité renforcée par des normes prudentielles robustes est tout aussi importante mais, jusqu'à présent, aucune norme de liquidité harmonisée au niveau international n'avait été adoptée. Bâle III instaure deux normes prudentielles de ce type – un ratio de liquidité à court terme (LCR, *liquidity coverage ratio*) et un ratio de liquidité à long terme (NSFR, *net stable funding ratio*) – dont le but est d'améliorer la gestion du risque de liquidité et le profil de risque des banques. Le LCR vise à renforcer

la résilience des banques à des difficultés passagères d'accès aux financements, tandis que le NSFR remédie à la présence d'asymétries de liquidité structurelles à plus long terme dans le bilan des banques.

Le nouveau dispositif de liquidité comporte un ensemble commun d'indicateurs visant à aider les autorités de contrôle à reconnaître et analyser le risque de liquidité au niveau des banques ainsi qu'à l'échelle du système. Ces indicateurs devraient être considérés comme le minimum requis pour assurer le suivi des profils de risque de liquidité.

Dispositif macroprudentiel

Instaurer des volants de fonds propres. Un élément macroprudentiel du dispositif de Bâle III est l'exigence que, en période favorable, les banques constituent des volants de fonds propres, à savoir un **volant de conservation** et un **volant contracyclique**, qui pourront être mobilisés en périodes de tensions. Une telle démarche concourt à l'objectif d'atténuation de la procyclicité dans le système bancaire et, plus largement, dans le système financier. Ces volants viennent compléter les exigences minimales de fonds propres.

Si les pertes d'une banque venaient à entamer le volant de conservation (fixé initialement à 2,5 % de la composante dure des fonds propres), un mécanisme limiterait sa capacité de distribuer ses bénéfices. Plus le niveau des fonds propres d'un établissement se rapprochera de l'exigence minimale, plus cet établissement verra son action limitée.

Le volant contracyclique, qui sera maintenu entre 0 et 2,5 % de la composante dure ou d'autres fonds propres présentant une parfaite capacité d'absorption des pertes, vise à soutenir l'objectif macroprudentiel plus général consistant à protéger le secteur bancaire en périodes de croissance excessive du crédit total, périodes souvent associées à une accumulation du risque au niveau du système. En décembre 2010, le Comité a publié un supplément aux exigences définies dans le texte des règles de Bâle III sous le titre « Guidance for national authorities operating the countercyclical capital buffer ». En plus de formuler des orientations prudentielles, ce document devrait aider les banques elles-mêmes à comprendre et anticiper les décisions relatives aux volants de fonds propres dans les juridictions envers lesquelles elles ont des expositions au risque de crédit.

Réglementer les établissements d'importance systémique. Durant la crise, quand la procyclicité a amplifié les chocs sur la durée, l'interdépendance excessive entre établissements bancaires d'importance systémique a transmis des ondes de choc au sein du système financier et de l'économie tout entière. En réponse à ce dernier problème, le Comité de Bâle et le CSF travaillent sur une approche intégrée à l'égard de ces établissements, laquelle pourrait allier exigence supplémentaire de fonds propres, fonds propres conditionnels et requalification de dette (*bail-in debt*). Dans le cadre de ces travaux, le Comité a élaboré une proposition de méthode de provisionnement visant à évaluer l'importance systémique des établissements financiers au niveau mondial. Le dispositif de réglementation des établissements d'importance systémique sera finalisé courant 2011.

Calibrer les exigences de Bâle III et en évaluer l'impact

Pour mettre au point Bâle III, le Comité a engagé, autour des mesures proposées, une consultation publique, qui a duré quatre mois. Il a apporté une contribution importante au calibrage des nouvelles exigences de fonds propres et de liquidité en réalisant une vaste étude d'impact quantitative pour évaluer les effets de la nouvelle réglementation sur les banques, dont il a publié les résultats en décembre 2010. Le Comité a complété cette approche ascendante par une évaluation empirique du niveau global de fonds propres qu'il faudrait conserver dans le système bancaire (dont les résultats ont été publiés dans une note intitulée « Calibrating regulatory minimum capital requirements and capital buffers : a top-down approach »). L'évaluation, publiée en octobre 2010, a fourni des informations utiles pour le calibrage des ratios de composante dure et de T1 fondés sur le risque et du ratio de levier de T1 ainsi que des volants réglementaires au-delà du minimum.

Le Comité a, en outre, réalisé une évaluation de l'incidence économique à long terme de la nouvelle réglementation et estimé les coûts liés au passage à des exigences de fonds propres et de liquidité plus contraignantes. Dans son rapport d'août 2010 intitulé « An assessment of the long-term economic impact of stronger capital and liquidity requirements », il constate que des normes réglementaires plus strictes présentent de nets avantages économiques à long terme en ce qu'elles renforcent la sécurité et la solidité du système bancaire mondial et réduisent ainsi la probabilité de crises financières et les baisses de production qui leur sont associées. Pour une série d'hypothèses de relèvement des exigences, ces avantages dépassent largement les coûts potentiels. Par ailleurs, le Comité de Bâle et le Conseil de stabilité financière (CSF) ont créé le Macroeconomic Assessment Group (MAG), équipe internationale de chercheurs chargés d'étudier l'incidence macroéconomique du passage à des normes plus rigoureuses. L'étude du MAG est résumée dans le document intitulé « Final report : assessing the macroeconomic impact of the transition to stronger capital and liquidity requirements », publié en décembre 2010, qui conclut que les nouvelles normes n'auront vraisemblablement qu'une incidence limitée sur la production agrégée.

Gestion et surveillance des risques

Le renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité prévu dans Bâle III doit s'accompagner d'une amélioration de la gestion et de la surveillance des risques, en particulier dans un contexte financier international marqué par le rythme de ses innovations. En 2010, le Comité de Bâle a publié des normes et des propositions et a continué à chercher la façon de répondre à cet impératif.

Améliorer la résolution des défaillances bancaires transfrontières. En mars 2010, le Comité de Bâle a publié dix recommandations sur les modalités de résolution des défaillances transfrontières. Il a poursuivi ses travaux sur cette question en collaboration avec le CSF, en s'attachant notamment au suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité et au type d'action à mener pour s'attaquer aux disparités entre régimes de résolution des

défaillances bancaires. Le Comité effectue actuellement une analyse détaillée et, au premier semestre 2011, il en évaluera les résultats, qui aideront le CSF et d'autres instances de normalisation à formuler des normes et des recommandations que les pays pourront suivre pour réorganiser leurs régimes respectifs et assurer une plus grande cohérence internationale à ce niveau.

Gérer le risque opérationnel. Le dispositif d'adéquation des fonds propres réglementaires prévoit une convergence graduelle de la discipline relative au risque opérationnel vers des normes plus strictes de gestion et d'évaluation des risques. En décembre 2010, le Comité a publié deux documents consultatifs sur le risque opérationnel. Le premier, *Sound practices for the management and supervision of operational risk*, met à jour les recommandations formulées en 2003 par le Comité sur la base des meilleures pratiques en vigueur dans le secteur bancaire et de l'expérience prudentielle dans trois domaines : gouvernance, gestion des risques et communication financière. Le second, *Operational risk – supervisory guidelines for the advanced measurement approaches*, porte sur la gouvernance, les données et la modélisation. Un autre document concernant également la mesure avancée, *Recognising the risk-mitigating impact of insurance in operational risk modelling*, publié par le Comité en octobre 2010, recense les avantages et inconvénients du recours à l'assurance pour atténuer le risque opérationnel.

Aligner la rémunération et le risque. Le rapport consultatif *Range of methodologies for risk and performance alignment of remuneration*, publié en octobre 2010, analyse les méthodes de prise en compte du risque et des résultats dans les systèmes de rémunération, y compris les primes, dans le but d'encourager davantage cette pratique. Il présente les questions pratiques et techniques qui compliquent les tentatives d'alignement et clarifie certains des concepts en jeu. Paru en décembre 2010, le document consultatif *Pillar 3 disclosure requirements for remuneration*, élaboré en consultation avec le CSF, vise à favoriser l'harmonisation de la communication financière, de façon à appuyer la discipline de marché en aidant les intervenants à mieux évaluer la qualité des pratiques de rémunération des banques.

Renforcer les contrôles ex post. Les banques qui sont autorisées à calculer leurs fonds propres réglementaires au moyen de modèles internes sont tenues de procéder fréquemment à la validation desdits modèles, et les contrôles *ex post* font partie intégrante de ce processus. Dans ses recommandations de décembre 2010, *Sound practices for backtesting counterparty credit risk models*, le Comité s'emploie à corriger les faiblesses des contrôles *ex post* mises en évidence par la crise financière.

Améliorer les collègues prudentiels. La crise financière a montré qu'il importe d'améliorer les collègues prudentiels pour favoriser la surveillance efficace des groupes bancaires internationaux. S'appuyant sur l'expérience de la crise, le Comité a publié un ensemble de principes qui vise à promouvoir et renforcer les collègues. Le document *Good practice principles on supervisory colleges*

complète les recommandations générales publiées par le Comité de Bâle sur la coopération et l'échange d'informations transfrontières. Les principes sont conçus de façon à conférer la souplesse nécessaire pour appliquer les recommandations à un large éventail de banques dans plusieurs juridictions.

Renforcer la gouvernance d'entreprise. Tirant les enseignements de la crise, le Comité a publié en octobre 2010, suite à une consultation publique, une mise à jour de ses recommandations sur la gouvernance d'entreprise, dont la dernière publication remontait à 2006. Le nouveau document, *Principles for enhancing corporate governance*, qui fait état des meilleures pratiques dans des domaines clés, plaide en faveur d'une évaluation prudentielle régulière des pratiques de gouvernance des banques et de leur mise en conformité avec les principes énoncés par le Comité.

Réglementer le microfinancement. En août 2010, le Comité de Bâle a publié la version finale de son document *Microfinance activities and the Core Principles for Effective Banking Supervision*, qui formule des recommandations sur les différentes pratiques suivies en matière de réglementation et de surveillance des activités de microfinancement.

Évaluer l'impact sur le financement des crédits commerciaux. Comme annoncé en décembre 2010, le Comité évalue actuellement l'incidence spécifique du régime réglementaire sur le financement des crédits commerciaux, surtout dans les pays à faible revenu.

Communication et transparence

Après examen, le Comité soumet par écrit ses commentaires sur tous les projets de documents consultatifs élaborés par des instances de normalisation concernant des questions internationales relatives à l'audit et la comptabilité qui présentent un intérêt pour les banques et les autorités de contrôle. Durant l'année, il a élaboré une proposition concrète visant à rendre opérationnelle une formule de provisionnement fondée sur les pertes attendues, participant en cela aux efforts de réforme engagés par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Plus généralement, le Comité favorise l'élaboration d'un référentiel comptable de qualité au niveau mondial et, à cet effet, il soutient la convergence des normes comptables de l'IASB et des normes établies aux États-Unis par le Financial Accounting Standards Board. En réponse à la crise financière, les deux instances ont créé des projets comptables couvrant plusieurs sujets, dont les instruments financiers et les mesures de juste valeur, auxquels le Comité a contribué.

Comité de Bâle : www.bis.org/bcbs

Comité sur le système financier mondial

Le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit l'évolution des marchés financiers et en analyse les implications en termes de stabilité financière. Il est présidé par Mark Carney, Gouverneur de la Banque du Canada, qui, le 1^{er} juillet 2010, a succédé à Donald L. Kohn, alors Vice-président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale. Le Comité est composé des sous-gouverneurs et autres hauts responsables de 23 banques centrales d'économies avancées et émergentes ainsi que du Conseiller économique de la BRI.

L'évaluation des problèmes récents de dette souveraine dans la zone euro et leurs conséquences sur la stabilité financière et le financement des banques ont dominé les débats du Comité. Ses membres se sont également intéressés aux répercussions mondiales des programmes de stimulation monétaire des principales économies avancées, et notamment à leurs effets sur les flux de portefeuille vers les économies émergentes.

Pour approfondir sa compréhension des questions stratégiques actuelles, le Comité a aussi organisé plusieurs événements réunissant des représentants d'établissements financiers et de banques centrales :

- rencontres avec des intervenants de marché consacrées aux perspectives d'investissement dans la dette bancaire, dans le contexte du retrait progressif prévisible des soutiens publics aux banques et des propositions de modification de la réglementation bancaire ;
- séminaire à l'intention des banques centrales, accueilli par la Banque populaire de Chine, visant à évaluer les implications des flux de capitaux sur la stabilité financière et le rôle de la politique monétaire et des cours de change pour remédier aux tensions sur les flux de capitaux ;
- discussions avec des représentants de compagnies d'assurance et de fonds de pension sur les nouvelles normes comptables internationales et les initiatives réglementaires en cours susceptibles d'affecter leur demande de titres à revenu fixe et le fonctionnement des marchés financiers en général.

Le Comité a constitué un groupe de travail sur les mesures macroprudentielles destinées à traiter l'accumulation du risque dans le système financier à la lumière de la crise récente. D'autres groupes ont travaillé sur des questions bancaires internationales, notamment les changements que les banques ont apportés à la gestion de leur financement et de leur liquidité face à la crise financière, et sur les implications de la gestion de la dette souveraine sur les opérations des banques centrales et la stabilité monétaire et financière.

Le Comité a participé à des rencontres mondiales consacrées aux incidences plus générales du récent programme de réformes financières, notamment : un séminaire de haut niveau, coparrainé avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR), sur le recours à des contreparties centrales sur les marchés dérivés de gré à gré ; un séminaire organisé en collaboration avec le CSPR et le Comité des marchés sur la question de la liquidité pour les contreparties centrales. Le CSFM a également poursuivi ses

projets d'amélioration des données statistiques, en particulier les statistiques bancaires internationales BRI.

CSFM : www.bis.org/cgfs

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) œuvre au renforcement de l'infrastructure des marchés financiers en encourageant la mise en place de mécanismes de paiement, de compensation et de règlement sûrs et efficaces. Il favorise également la coopération entre banques centrales non membres sur les questions de paiement, de compensation et de règlement. En outre, il apporte son soutien et son savoir-faire aux réunions qu'il organise en collaboration avec des banques centrales régionales. Le CSPR est présidé par William C. Dudley, Président et Chief Executive Officer de la Banque de Réserve fédérale de New York.

Actualisation de normes

En mars 2011, le CSPR et l'OICV ont publié conjointement un rapport soumis à consultation, intitulé « Principes for financial market infrastructures », dans lequel ils proposent de nouvelles normes internationales visant à régir les infrastructures des marchés financiers d'importance systémique (systèmes de paiement, dépositaires centraux de titres, systèmes de règlement de titres, contreparties centrales et référentiels centraux de données). Les propositions s'appuient sur les enseignements tirés de la récente crise financière et sur l'expérience acquise, ces dix dernières années, de l'application des normes en vigueur.

Une fois finalisé, ce document remplacera les trois séries de normes du CSPR et de l'OICV, à savoir : les *Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique* (2001), les *Recommandations pour les systèmes de règlement de titres* (2001) et les *Recommandations pour les contreparties centrales* (2004). Le CSPR et l'OICV sont d'avis qu'un ensemble unique de principes permettra d'harmoniser la surveillance et la réglementation des infrastructures des marchés financiers d'importance systémique au niveau mondial.

Les nouveaux principes instaurent des exigences plus strictes dans divers domaines, à commencer par les suivants : ressources financières et procédures de gestion des risques permettant aux infrastructures des marchés financiers de gérer le défaut d'un participant ; atténuation du risque opérationnel ; liens et autres interdépendances entre infrastructures des marchés financiers d'importance systémique par lesquels les risques opérationnel et financier peuvent se propager. Les nouveaux principes couvrent également des questions qui ne sont pas abordées par les normes existantes, comme la ségrégation et la portabilité, les différents niveaux de participation et le risque général d'exploitation.

La période de consultation se terminera le 29 juillet 2011, et le CSPR et l'OICV publieront leur rapport final début 2012.

Structure de marché dans le domaine de la compensation

Dans un rapport de novembre 2010 intitulé « Market structure developments in the clearing industry : implications for financial stability », le CSPR évalue dans quelle mesure les événements récents ont donné naissance à de nouveaux risques et expose les problèmes pratiques que régulateurs et autorités de contrôle pourraient envisager d'examiner, soit dans le cadre de leur activité de surveillance, soit dans le contexte de leur mandat général de maintien de la stabilité financière. Il y aborde aussi deux autres thèmes : la question de savoir si des changements dans la structure du marché ou de la propriété pourraient affecter le développement des services de compensation centrale ; l'effet de la structure de propriété sur les incitations à gérer le risque de contrepartie pour les contreparties centrales.

Compensation et règlement des pensions

Durant la récente crise financière, certains marchés de pensions se sont révélés moins fiables qu'escompté comme source de liquidité de financement. En septembre 2010, le Comité a publié un rapport intitulé « Strengthening repo clearing and settlement arrangements », qui repose sur une enquête effectuée auprès de certains pays membres du CSPR. Il y recense certains aspects des mécanismes de compensation et de règlement des pensions susceptibles de compromettre la résilience des marchés de pensions et propose des solutions pour y remédier.

Autres activités

En janvier 2011, le Comité, en collaboration avec l'OICV et le CSFM, a organisé un séminaire de haut niveau consacré aux questions de recours aux contreparties centrales dans le négoce des dérivés de gré à gré. En mars 2011, il a tenu, avec le CSFM et le Comité des marchés, un séminaire visant à faire le point sur les besoins de liquidité des contreparties centrales.

CSPR : www.bis.org/cpss

Comité des marchés

Le Comité des marchés (CM), présidé par Hiroshi Nakaso, Gouverneur adjoint de la Banque du Japon, offre aux hauts responsables de 21 grandes banques centrales la possibilité d'examiner ensemble l'évolution des marchés financiers et d'en évaluer les implications pour les opérations de gestion de la liquidité.

Les travaux du Comité ont eu pour toile de fond les turbulences des marchés de la dette souveraine, le recours persistant à des mesures non conventionnelles et la poursuite des réformes du secteur financier. Le Comité a suivi de près l'évolution des marchés d'obligations d'État et du secteur bancaire de la zone euro, ainsi que son effet sur les marchés de financement et les opérations des banques centrales. Il a également examiné des questions techniques apparentées, comme la pratique actuelle qui consiste à assortir de « *credit support annexes* » les contrats dérivés entre entités des secteurs public et privé.

Les nouvelles turbulences sur les marchés et une reprise plus lente qu'escompté en 2010 ont freiné l'abandon des mesures non conventionnelles par les grandes banques centrales et donné lieu, dans certains cas, à de nouvelles initiatives. Les effets sur les marchés ciblés et sur la prise de risque des investisseurs dans toutes les catégories d'actifs ont également été au centre des discussions du Comité.

Le Comité a porté un intérêt croissant aux implications, pour les marchés financiers, des initiatives de réforme engagées après la crise et arrivant désormais à leur phase de mise en œuvre ou s'en approchant. Figurent parmi ces initiatives l'instauration, par le dispositif de Bâle III, d'exigences de liquidité et le recours accru à des contreparties centrales, notamment. En mars 2011, le Comité a organisé, conjointement avec le CSFM et le CSPR, un séminaire sur les questions touchant aux besoins de liquidité des contreparties centrales.

En mars 2011 également, le Comité des marchés a constitué un petit groupe d'experts de banques centrales pour mener une étude factuelle sur les opérateurs à haute fréquence sur les changes. Le but recherché est de contribuer, entre autres, à l'interprétation des résultats de l'enquête triennale BRI d'avril 2010 sur les marchés des changes et dérivés.

Comité des marchés : www.bis.org/markets

Gouvernance des banques centrales

Le Groupe sur la gouvernance des banques centrales, composé de représentants de neuf banques centrales et présidé par Stanley Fischer, Gouverneur de la Banque d'Israël, est un forum permettant d'échanger des vues sur la conception et le fonctionnement des banques centrales en tant qu'institutions d'intérêt public. Le Groupe décide aussi des travaux à mener en priorité, dont la BRI et le Réseau de gouvernance (constitué de plus de 50 banques centrales) facilitent la mise en œuvre. Au cours de l'année écoulée, le Groupe a analysé les implications de l'évolution des attributions des banques centrales en matière de stabilité financière et engagé des travaux sur la solidité financière que les banques centrales doivent présenter pour être efficaces en cette période d'après-crise.

Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale

Le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale offre à des économistes et statisticiens de 72 banques centrales et organisations internationales ou régionales un forum où examiner des questions statistiques relatives à la stabilité monétaire et financière. Il est présidé par Manuel Marfán, Sous-Gouverneur de la Banque centrale du Chili. Lors de sa 5^e conférence, tenue à la BRI en août, le Comité a fait le bilan des travaux engagés pour remédier à l'insuffisance des données révélée par la crise financière. Les participants ont également évoqué les conclusions d'une enquête des membres du Comité sur les initiatives statistiques visant à soutenir les actions en faveur de la stabilité financière.

Le Comité a organisé des ateliers sur les sujets suivants :

- utilisation des enquêtes de conjoncture par les banques centrales (en collaboration avec la Banque nationale d'Ukraine) ;
- données nécessaires pour suivre l'activité sur les marchés dérivés (avec la Banque populaire de Chine) ;
- mesure de l'inflation (un séminaire avec l'Agence monétaire d'Arabie Saoudite et un autre avec le Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine – CEMLA – et la Banque centrale de Réserve du Pérou) ;
- positions financières considérées du point de vue du pays de résidence et du pays d'origine (avec l'Inter-Agency Group on Economic and Financial Statistics).

Le Comité a aussi animé deux séminaires de formation, l'un sur la comptabilité nationale (avec la Banque nationale de Belgique) et l'autre sur les défis statistiques qui se posent au Système européen de banques centrales (avec la BCE). En novembre, il a présenté son premier rapport annuel à la Réunion de tous les gouverneurs de la BRI.

Comité Irving Fisher : www.bis.org/ifc

Association internationale de protection des dépôts

L'Association internationale de protection des dépôts (IADI, International Association of Deposit Insurers) permet aux organismes de garantie des dépôts, aux banques centrales et aux organisations internationales de renforcer l'efficacité des systèmes de protection des dépôts et de résolution des défaillances bancaires et de coopérer sur des questions connexes de stabilité financière. Elle compte actuellement 82 membres et participants – dont 63 organismes de garantie des dépôts –, qui l'aident à formuler des recommandations en vue d'instaurer un système efficace de protection des dépôts ou d'améliorer le système en place, et qui émettent des avis sur l'orientation des programmes de formation, d'information et d'éducation, ou les travaux de recherche.

En juin 2009, l'IADI et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ont publié la version finale de leurs principes fondamentaux pour des systèmes efficaces de garantie des dépôts (*Core principles for effective deposit insurance systems*), principes qui visent à aider les juridictions à renforcer les systèmes existants et à en élaborer de nouveaux. En 2010, l'IADI, le Comité de Bâle, le FMI, la Banque mondiale, le Forum européen des organismes de garantie des dépôts (EFDI, European Forum of Deposit Insurers) et la Commission européenne ont mis au point conjointement une méthodologie pour évaluer le respect des principes fondamentaux. Le Conseil de stabilité financière (CSF) a inclus ces principes dans son *Compendium of Standards* et, en 2011, il les fera figurer dans sa liste de normes essentielles à la bonne santé des systèmes financiers. Les principes fondamentaux et la méthodologie d'évaluation associée devraient, à terme, être intégrés au programme d'évaluation du secteur financier (FSAP, Financial Sector Assessment Program) du FMI et de la Banque mondiale. En outre, le CSF et le G 20 devraient les utiliser dans leur programme d'examen par les pairs destiné à évaluer et améliorer les systèmes nationaux de garantie des dépôts.

Le Comité de formation et de conférences de l'IADI a mis au point un programme complet de formation sur les grands thèmes intéressant les organismes d'assurance ou de garantie des dépôts. À cet effet, l'IADI a renforcé ses partenariats avec l'ISF, l'EFDI et le Centre de recherche et de formation du SEACEN (South East Asian Central Banks). L'IADI et l'ISF ont élaboré conjointement cinq didacticiels et modules en ligne sur l'assurance et la garantie des dépôts à l'intention de tous les abonnés à FSI Connect, y compris les membres de l'IADI.

La neuvième Assemblée générale et Conférence annuelle de l'IADI s'est tenue à Tokyo du 26 au 28 octobre 2010. Consacrée aux filets de sécurité financiers, elle a rassemblé quelque 240 personnes venues d'une cinquantaine de pays. En outre, les 7 comités régionaux de l'IADI et ses 12 organisations partenaires ont réuni, pendant l'année, des représentants de la profession lors de conférences et séminaires spécialisés, parfois axés sur certaines régions. Ainsi, ont été traités les sujets suivants : insolvabilité bancaire dans les Caraïbes – législation et meilleures pratiques ; liquidation d'établissements en difficulté ; gestion des demandes de règlement – remboursement des déposants assurés ; rôle des banques en période de stabilité et de croissance économiques (Amérique latine) ; avantages des systèmes d'assurance ou de garantie des dépôts en Afrique ; les organismes d'assurance et de garantie des dépôts face à la crise – enseignements et défis (Asie-Pacifique).

Le Comité de recherche et d'orientation de l'IADI a créé un sous-comité de l'inclusion et de l'innovation financières qui se concentrera sur les questions de protection des dépôts liées à l'inclusion financière et engagera des relations formelles avec les parties intéressées comme le Groupe d'experts sur l'inclusion financière (FIEG, Financial Inclusion Experts Group) du G 20. En février 2011, le sous-comité a tenu à la BRI un séminaire sur l'inclusion financière à l'intention des membres de l'IADI, organisé avec le concours du Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (GCAP) de la Banque mondiale et du Comité de Bâle.

IADI : www.iadi.org

Association internationale des contrôleurs d'assurance

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) est le régulateur international du secteur de l'assurance. La mission de l'AICA consiste, d'une part, à promouvoir l'efficacité et la cohérence mondiale de la réglementation et de la surveillance du secteur de l'assurance afin de veiller à l'équité, la sécurité et la stabilité des marchés de l'assurance, pour le bien des assurés et, d'autre part, à contribuer à la stabilité financière mondiale.

L'AICA participe activement à l'évaluation des recommandations du CSF en matière de réforme de la réglementation. Son comité de stabilité financière s'intéresse aux indicateurs à utiliser pour évaluer l'importance systémique des assureurs. Il envisage également de développer le recours à des outils macroprudentiels et formule des propositions concernant la surveillance macroprudentielle.

Principes fondamentaux de l'assurance

En février 2011, l'AICA a achevé l'examen sur deux ans de sa documentation prudentielle par la publication d'un projet de révision complète soumis à consultation pour une durée de 60 jours. Ce projet intègre les enseignements tirés de la crise financière, examine les recommandations du CSF et tient compte de l'évolution des pratiques prudentielles et de la profession. Il réorganise la hiérarchie des documents prudentiels en faisant figurer, au sommet, les principes fondamentaux de l'assurance, puis les normes pour la mise en œuvre de ces principes et, enfin, les recommandations. L'AICA prévoit de proposer l'adoption d'un document final lors de son assemblée générale, le 1^{er} octobre 2011.

Comptabilité

L'AICA attache beaucoup d'importance à ce que l'information financière soit de grande qualité et offre une image significative et économiquement fiable de la santé financière des assureurs. Elle suit de près les évolutions en matière de communication financière internationale susceptibles d'avoir le plus d'influence sur le modèle comptable global pour les compagnies d'assurance soumises à une surveillance prudentielle. En juillet 2010, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié, à des fins de consultation, un projet de document sur la comptabilisation des contrats d'assurance. L'AICA a déjà formulé de nombreux commentaires et continue de faire part de ses réflexions à l'IASB.

Contrôle des groupes

Pour donner suite aux recommandations du G 20, du CSF et de l'Instance conjointe⁸, l'AICA a approuvé, en avril 2010, un document intitulé « Guidance paper on treatment of non-regulated entities in group-wide supervision », afin de remédier aux grandes lacunes de la réglementation révélées par la crise et de minimiser les opportunités d'arbitrage en ce domaine. Le document appelle à prendre dûment en considération la structure complexe des groupes et toute la gamme de risques posés par les entités non réglementées pour définir, par exemple, les exigences en matière d'adéquation des fonds propres et de gouvernance.

Groupes d'assurance internationaux

L'AICA élabore un cadre commun pour le contrôle des groupes d'assurance internationaux (ComFrame – Framework for the Supervision of Internationally Active Insurance Groups). Il s'agit d'un cadre multilatéral allant au-delà des approches réglementaires des différentes juridictions et régions qui devrait favoriser la cohérence des contrôles appliqués aux groupes d'assurance internationaux par les différentes juridictions. L'AICA compte terminer ce cadre d'ici mi-2013 et réaliser ensuite une étude d'impact.

⁸ L'Instance conjointe a été établie en 1996 sous l'égide du CBCB, de l'OICV et de l'AICA pour traiter de questions communes aux secteurs de la banque, des titres et de l'assurance, notamment la réglementation des conglomérats financiers. Ses membres sont de hauts responsables prudentiels des trois secteurs (www.bis.org/bcbs/jointforum.htm).

Réassurance

Les réassureurs internationaux – sociétés qui, moyennant une commission ou prime, acceptent d'indemniser un assureur en cas de pertes sur un ou plusieurs contrats – jouent un rôle majeur dans le bon fonctionnement et la solidité des marchés de l'assurance. Ils renforcent la sécurité ultime des assureurs cédants, protégeant ainsi les clients et contribuant à la stabilité financière globale.

L'édition de décembre 2010 du rapport semestriel de l'AICA sur le marché mondial de la réassurance (*Global reinsurance market report*) montre que le secteur a été rentable en 2009, grâce à une solide gestion des portefeuilles d'actifs, à la diversification des risques d'assurance et à un volume modéré de demandes d'indemnisation liées à des catastrophes. L'édition d'août 2010 traitait de la surveillance macroprudentielle de l'assurance et de la réassurance.

Protocole d'accord multilatéral

Le protocole d'accord multilatéral de l'AICA, entré en vigueur en juin 2009, est un cadre de coopération et d'échange d'information dont le but est d'améliorer l'efficacité de la surveillance transfrontière des compagnies d'assurance. Il devrait également contribuer aux efforts mondiaux visant à mieux réglementer les établissements financiers d'importance systémique. En février 2011, 14 autorités de contrôle de l'assurance y avaient adhéré, et 23 autres demandes d'adhésion étaient en cours de validation.

Respect des normes

En octobre 2010, l'AICA a créé un sous-comité sur le respect des normes chargé de soutenir la mise en œuvre des normes en élaborant des mécanismes d'autoévaluation et d'examen collégial. Le sous-comité travaillera en étroite collaboration avec le CSF pour veiller à l'application des recommandations formulées par ce dernier à l'intention du secteur de l'assurance.

En outre, et plus généralement, l'AICA organise des séminaires et ateliers régionaux pour aider les superviseurs de l'assurance à mettre en œuvre ses principes, normes et recommandations en s'appuyant sur la collaboration de l'ISF, des autorités nationales de contrôle de l'assurance et d'autres organismes.

AICA : www.iaisweb.org

Institut pour la stabilité financière

L'Institut pour la stabilité financière (ISF) favorise la stabilité financière dans le monde en diffusant des normes et bonnes pratiques en matière de surveillance et en contribuant à leur mise en œuvre.

Réunions, séminaires et conférences de haut niveau

L'ISF organise séminaires, conférences et réunions de haut niveau à l'intention des autorités prudentielles des secteurs de la banque et de l'assurance. Ainsi, en 2010, 47 rencontres de ce type ont été programmées, souvent en partenariat avec des groupes régionaux de superviseurs. Axées sur les réformes engagées actuellement en matière de réglementation, ces rencontres ont mobilisé plus de 1 700 participants. Les réunions à l'intention des sous-gouverneurs de

banque centrale et des responsables d'autorités de contrôle se sont tenues cette année en Afrique, en Amérique latine, au Moyen-Orient et, en partenariat avec le FMI, à Washington, pour toucher un public international. Elles ont porté sur les réformes prudentielles élaborées en réaction à la crise financière, et sur l'application des normes existantes.

FSI Connect

FSI Connect est un outil d'information et de formation en ligne destiné aux autorités prudentielles du secteur financier, quel que soit leur niveau d'expérience ou d'expertise. Il permet à près de 8 500 utilisateurs appartenant à 225 organismes abonnés d'avoir accès à quelque 200 didacticiels sur la banque, l'assurance, la garantie des dépôts ainsi que sur les systèmes de paiement et de règlement. L'ISF procède actuellement à une révision des modules relatifs aux fonds propres des banques afin d'y intégrer les nouvelles dispositions réglementaires instituées par Bâle III. En outre, l'ISF continue d'enrichir l'offre de FSI Connect sur les risques d'assurance, et les questions et techniques prudentielles qui s'y rapportent.

Autres initiatives majeures

En 2010, l'ISF a finalisé l'enquête périodique sur l'application de Bâle II dans le monde. Il a également attribué son cinquième *FSI Award*, prix décerné tous les deux ans pour récompenser des travaux de recherche sur des questions importantes pour la communauté mondiale des autorités prudentielles.

Recherche et statistiques

La BRI conduit des travaux de recherche et d'analyse sur des questions intéressant les banques centrales et, de plus en plus, les autorités de surveillance des marchés financiers. L'essentiel de ces travaux apparaît dans les publications régulières de la Banque, tels le *Rapport annuel*, le *Rapport trimestriel* et les séries *BIS Papers* et *Working Papers*, ainsi que sur le site www.bis.org, voire dans des publications spécialisées externes. En outre, la BRI établit les documents de travail pour les réunions de hauts responsables de banque centrale, et assure le secrétariat et des travaux d'analyse pour les différents groupes qu'elle accueille à Bâle. Par ailleurs, elle collecte, analyse et diffuse auprès des banques centrales et du grand public des informations statistiques sur les principales composantes du système financier international.

Le Conseil de stabilité financière (CSF) et le FMI ont formulé à l'adresse du G 20 des recommandations pour combler l'insuffisance de données apparue dans le contexte de la crise financière. Ces recommandations, dont plusieurs font intervenir la BRI et certains des comités sis à Bâle, ont été entérinées par le G 20 en novembre 2009 ; en mai 2010, le CSF et le FMI ont rendu compte au G 20 de l'état d'avancement des travaux et du calendrier d'achèvement.

Axes de recherche

Conformément à la mission de la Banque, l'activité de recherche s'articule autour des questions de stabilité monétaire et financière. Comme pour la période précédente, l'un des thèmes centraux a été la crise financière mondiale et ses conséquences pour l'action des autorités. L'un des grands volets de ces travaux de recherche concernait les implications de la crise en termes de réglementation et de contrôle bancaires, mais aussi concernant l'activité économique. Ainsi, les travaux ont porté sur les conséquences à court et long termes de Bâle III sur l'économie réelle et sur la dimension macroprudentielle des nouvelles normes (définition des banques d'importance systémique et volant de fonds propres contracyclique, par exemple). Ces travaux ont été essentiellement menés à l'appui du Comité de Bâle, certaines des analyses, plus techniques, ayant également fait l'objet d'une publication dans la série des *BIS Working Papers*.

Un deuxième volet des travaux sur la crise était axé sur les moyens d'améliorer les statistiques financières afin de renforcer la surveillance des risques systémiques. Plusieurs études sur l'apport potentiel des statistiques bancaires internationales BRI à cet égard ont constitué le point de départ d'une série de collectes de données sous les auspices du CSFM. La publication de l'enquête triennale BRI sur les marchés des changes et dérivés en 2010 a permis d'étayer plusieurs études consacrées aux grands changements structurels sur ces marchés.

Un troisième volet analysait les implications de la crise financière sur le fonctionnement du système financier, les tendances macroéconomiques de l'après-crise et la politique monétaire. Les thèmes abordés ont été les suivants : comportement des marchés en période de crise, en particulier le marché des swaps cambistes ; fourniture de liquidité banque centrale aux marchés et aux établissements ; nécessité de restructurer les bilans et le fonctionnement du secteur financier ; inversion de l'effet de levier dans les bilans du secteur privé ; évolution des mécanismes de transmission de la politique monétaire.

La fonction Recherche de la BRI organise chaque année des conférences et séminaires permettant de réunir hauts responsables, universitaires renommés et acteurs des marchés. La Conférence annuelle de la BRI est devenue un événement majeur à cet égard. Celle de juin 2010, la neuvième, portait sur l'avenir de la gouvernance des banques centrales en période d'après-crise.

Statistiques financières internationales

Au cours de l'année écoulée, les quelques banques centrales membres de la BRI qui ne déclaraient pas encore de données nationales ont commencé à fournir régulièrement des statistiques macroéconomiques clés. Le contenu de la base de données BRI a continué de s'enrichir dans des domaines liés à la stabilité financière, notamment les émissions de dette des grands secteurs de l'économie et les positions financières des établissements financiers non bancaires. Des données sur les prix de l'immobilier résidentiel sont affichées sur le site web de la BRI, avec l'approbation des banques centrales concernées.

En juin 2010, les banques centrales de grands centres financiers ont déclaré de nouvelles catégories de données dans le cadre de l'enquête semestrielle sur les dérivés de gré à gré, notamment concernant le recours aux contreparties centrales pour la compensation. D'autres centres les imiteront bientôt, et des précisions sur ces séries seront données en fin d'année. Une cinquantaine de banques centrales ont participé à l'enquête triennale BRI sur les marchés des changes et dérivés en 2010 ; des efforts particuliers ont été accomplis pour accélérer la publication des données. Il est prévu que la BRI publie, pour mai 2011, une nouvelle base de données en ligne sur son site internet afin d'assurer une meilleure diffusion de ses statistiques bancaires internationales.

L'Inter-Agency Group on Economic and Financial Statistics, qui comprend, outre la BRI, la BCE, Eurostat, le FMI, l'OCDE, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, a été chargé de donner suite à certaines recommandations formulées par le CSF et le FMI – et entérinées par le G 20 en novembre 2009 – concernant l'insuffisance des données révélée par la crise financière.

En mai 2010, le Groupe de travail sur les bases de données sur les titres, dont la BRI est membre avec la BCE et le FMI, a publié la deuxième partie d'un manuel sur les statistiques relatives aux titres (*Handbook on Securities Statistics*) couvrant les portefeuilles de titres de dette.

La BRI est représentée dans plusieurs comités internationaux s'occupant de statistiques qui, au cours de la période écoulée, ont tous œuvré pour combler le manque de données révélé par les turbulences financières. En collaboration avec le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale, la BRI gère la plateforme commune sur les statistiques de l'endettement extérieur (Joint External Debt Hub), qui regroupe des données provenant de pays créanciers et de pays débiteurs. La BRI participe également au programme d'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX), qui produit et assure le suivi des normes techniques et des directives sur le contenu des données pour la diffusion de l'information statistique. La BRI ainsi que d'autres organisations internationales et plusieurs banques centrales utilisent SDMX pour présenter leurs statistiques sur leur site internet sous une forme normalisée et pour assurer l'efficacité des échanges de données bilatéraux.

Autres initiatives de banques centrales soutenues par la BRI

La BRI contribue aux activités de groupes régionaux de banques centrales en leur fournissant, pour leurs rencontres, des intervenants expérimentés. Durant l'année écoulée, des membres de la BRI (venant parfois du secrétariat des groupes établis à Bâle et des bureaux de représentation de la Banque) ont ainsi été délégués auprès des groupes suivants :

- CEMLA (Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine) : mesure de l'inflation, politique monétaire, systèmes de paiement, gestion des réserves ;
- Centre de recherche et de formation du SEACEN (South East Asian Central Banks) : systèmes de paiement, gestion des risques, gestion de la politique macroéconomique et monétaire, stratégie de communication

- des banques centrales, hausse des prix des actifs, marchés financiers, gestion des réserves ;
- CDAA (Communauté de développement de l’Afrique australe) : flux de capitaux ;
- MEFMI (Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa) : évolution des marchés financiers, systèmes de paiement, gestion de portefeuille ;
- Centre africain d’études supérieures en gestion : mastère en banque et finance.

Des experts de la BRI ont également participé à des événements organisés par :

- la Banque fédérale d’Allemagne,
- l’Institut bancaire et financier international de la Banque de France,
- le centre d’études bancaires de la Banque d’Angleterre,
- la Banque du Japon.

Services financiers de la Banque

La BRI propose une gamme étendue de services financiers conçus pour aider les banques centrales et autres autorités monétaires à gérer leurs réserves de change. Sa clientèle est constituée de quelque 140 institutions nationales auxquelles s’ajoutent plusieurs organisations internationales.

Sécurité et liquidité sont les qualités essentielles des services d’intermédiation de crédit de la BRI, lesquels s’appuient sur un dispositif rigoureux de gestion interne des risques. Conformément aux meilleures pratiques, une unité de contrôle des risques indépendante, faisant rapport directement au Directeur Général Adjoint, surveille les risques de crédit, de liquidité et de marché auxquels la Banque est exposée ; une autre unité est, par ailleurs, chargée des questions de conformité et contrôle les risques opérationnels de la Banque.

Gamme des services

Pour répondre à la diversité de leurs besoins – en constante évolution –, la BRI offre aux banques centrales un large choix de placements, en termes de monnaies, d’échéances et de liquidité. Outre les produits classiques de court terme, tels que comptes à vue/à préavis et dépôts à terme, elle propose des instruments négociables (FIXBIS, *Fixed-Rate Investments at the BIS*, et MTI, *Medium-Term Instruments*), pour des échéances allant d’une semaine à cinq ans, ainsi que des produits structurés comportant des caractéristiques optionnelles. La BRI accorde également aux banques centrales des facilités de liquidité à court terme et leur octroie des crédits, en principe contre sûretés. Elle exerce également des fonctions de mandataire (*trustee*) et d’agent détenteur de sûretés (voir ci-après).

La Banque réalise des opérations de change et sur or pour le compte de sa clientèle, lui donnant ainsi accès à une ample liquidité, de nature à faciliter,

par exemple, le rééquilibrage périodique des portefeuilles de réserves ou d'importantes réallocations de devises au sein de ces portefeuilles. Les services de change de la BRI englobent opérations au comptant sur les grandes monnaies et le DTS (droit de tirage spécial) ainsi que swaps, contrats à terme de gré à gré (*forwards*), options et dépôts en double devise. Les opérations sur or couvrent comptes à vue, dépôts à terme, comptes affectés, mais aussi affinage et transports d'or.

La BRI offre des services de gestion d'actifs sur titres d'émetteurs souverains et instruments à revenu fixe de première qualité, sous deux formes : mandat spécifique de gestion de portefeuille négocié entre la BRI et un client ; fonds commun de placement à capital variable (BISIP, *BIS Investment Pool*). Les deux structures de placement sont proposées sous forme de mandats sur une ou plusieurs des principales monnaies de réserve du monde : dollar, euro, livre sterling et yen. Pour les mandats multidevises, l'investisseur peut choisir entre des portefeuilles bénéficiant ou non d'une couverture dans la monnaie de référence.

Les mandats de nature spécifique sont conçus en fonction des préférences de chaque client en ce qui concerne les critères et références des placements. Quant aux BISIP, ils sont comparables à des fonds communs de placement ou à des sociétés d'investissement à capital variable, en étant, de surcroît, particulièrement adaptés aux critères de placement propres aux banques centrales et institutions internationales. Les deux fonds obligataires Asie, ABF1 et ABF2, sont administrés par la BRI dans le cadre de la structure BISIP, le premier étant géré par la Banque elle-même, le second, par des gestionnaires externes.

Deux salles de marché interconnectées assurent les services financiers de la Banque : l'une au siège, à Bâle, l'autre au Bureau d'Asie, à Hong-Kong RAS.

Le Département bancaire de la BRI accueille aussi des réunions, séminaires et ateliers mondiaux et régionaux sur les questions relatives à la gestion des réserves. Ces rencontres permettent aux gestionnaires de réserves de confronter leur savoir-faire et leur expérience, et favorisent le développement des capacités d'investissement et de gestion des risques dans les banques centrales et organisations internationales.

Opérations financières en 2010/11

En 2010/11, les marchés financiers ont commencé à s'apaiser, malgré quelques épisodes de forte volatilité et un faible niveau de confiance des investisseurs. Dans cet environnement plus stable, la base de dépôts en monnaies de la clientèle de la BRI a atteint DTS 207,1 milliards, en hausse de DTS 11,3 milliards par rapport à l'exercice financier précédent.

Le total du bilan de la BRI s'est accru de DTS 2,2 milliards – après une progression marginale de DTS 3,5 milliards l'exercice précédent – pour s'établir à DTS 261,1 milliards au 31 mars 2011.

Passif

Les dépôts en monnaies et en or de la clientèle constituent la plus grande part du total du passif (graphique). Hors mises en pension, ils se chiffraient à DTS 228,4 milliards au 31 mars 2011, contre DTS 227,8 milliards un an auparavant. Cette augmentation nette résulte des effets conjugués d'une baisse des dépôts en or et d'une hausse des dépôts en monnaies.

Les apports de la clientèle sont libellés en monnaies à hauteur de quelque 91 % et, pour le reste, en or. Les dépôts en monnaies sont passés de DTS 195,8 milliards il y a un an à DTS 207,1 milliards fin mars 2011. Ce montant représente quelque 3,1 % du total des réserves de change mondiales (qui s'élève à près de DTS 6 200 milliards, contre DTS 5 700 milliards à fin mars 2010)⁹. La part du dollar dans les dépôts en monnaies se situe à 68 %, et celles de l'euro et de la livre sterling, à 19 % et 5 %, respectivement.

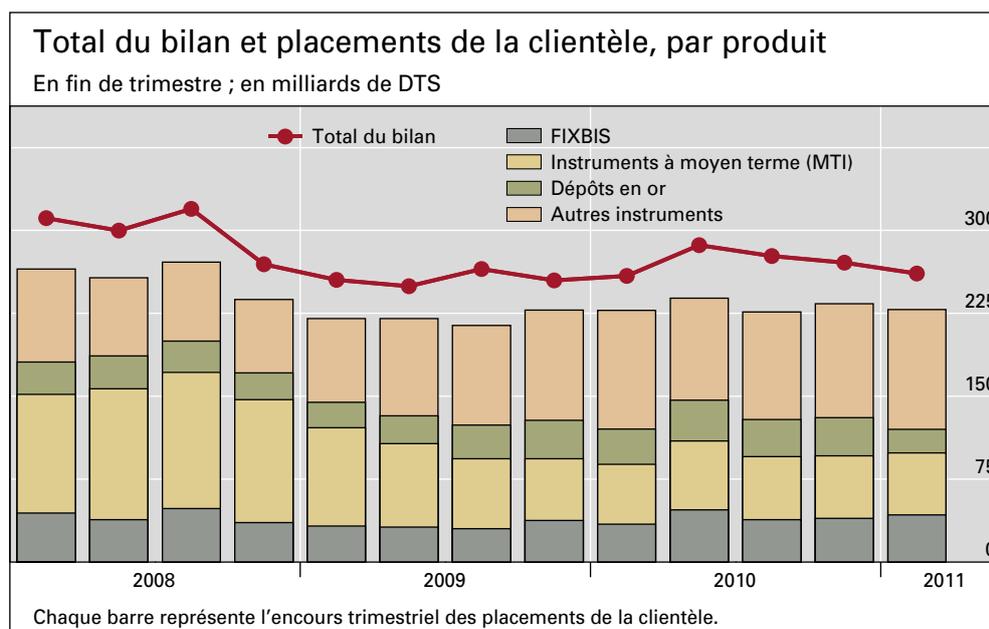
L'augmentation des dépôts en monnaies de la clientèle, en termes nets, est due essentiellement aux hausses conjuguées de 14 %, 25 % et 4 %, respectivement, des dépôts à terme, des placements en FIXBIS et en MTI, et à une baisse de 38 % des dépôts à vue/à préavis.

À DTS 21,3 milliards fin mars 2011, les dépôts en or ont diminué de DTS 10,8 milliards sur l'exercice.

Pour ce qui est de la répartition des dépôts par origine géographique, on observe que ceux de la clientèle d'Asie arrivent au premier rang.

Actif

Pour la plupart, les actifs de la BRI consistent en titres souverains et quasi souverains, dont ceux acquis sous forme de prises en pension, et, dans une proportion comparable à celle de l'exercice antérieur, en placements auprès de banques commerciales internationales de tout premier rang. Par ailleurs, la Banque détenait 119 tonnes d'or fin au 31 mars 2011. Elle gère prudemment



⁹ Ne sont pas pris en compte dans le calcul les fonds placés par les institutions non recensées dans les statistiques sur les réserves de change.

son exposition au risque de crédit : au 31 mars 2011, la quasi-totalité de ses actifs étaient assortis d'une note égale ou supérieure à A- (États financiers, section Gestion des risques, note 3, Risque de crédit).

Les actifs en monnaies totalisaient DTS 209,3 milliards au 31 mars 2011, contre DTS 199,0 milliards un an auparavant (États financiers, note 5).

La BRI utilise divers instruments dérivés pour optimiser la gestion de ses actifs et passifs (États financiers, note 7).

Mandataire (trustee) d'emprunts publics internationaux

Conformément aux accords en vigueur, la BRI a continué de remplir ses fonctions de mandataire pour les obligations de consolidation 1990–2010 des emprunts Dawes et Young (pour plus de détails, se reporter au *63^e Rapport annuel*, juin 1993).

Pour l'ensemble de ces obligations, l'exercice financier 2009/10 s'est terminé le 3 octobre 2010, date du remboursement final des titres en circulation.

La Banque fédérale d'Allemagne, en tant qu'agent payeur, a notifié à la BRI que le Bundesamt für zentrale Dienste und offene Vermögensfragen (BADV – bureau fédéral allemand chargé notamment de régler les questions patrimoniales en suspens) a fait procéder, les 3 avril et 3 octobre 2010, au versement d'un montant d'environ €90,4 millions, pour le paiement d'intérêts échus à ces deux dates ainsi qu'au titre du remboursement final du 3 octobre 2010. Les valeurs de remboursement et autres précisions ont été publiées par le BADV dans le *Bundesanzeiger* (Journal officiel).

Le tableau ci-après récapitule les montants et flux concernant les deux emprunts :

		Émissions d'obligations de 1990 ¹	Tirages 1996–2009 ¹	Remboursement final le 3 octobre 2010 ¹
Emprunt Dawes				
<i>Tranches :</i>				
belge/néerlandaise/française/ suisse (en livre sterling) ²	GBP	1 500 000	525 000	975 000
américaine	USD	15 400 000	5 390 000	10 010 000
britannique ²	GBP	2 400 000	840 000	1 560 000
suédoise	SEK	4 100 000	1 435 000	2 665 000
suisse	CHF	3 500 000	1 225 000	2 275 000
Emprunt Young				
<i>Tranches :</i>				
allemande	DEM	8 500 000	1 487 500	7 012 500
américaine	USD	16 300 000	2 852 500	13 447 500
belge	BEF	45 000 000	7 875 000	37 125 000
britannique	GBP	4 600 000	805 000	3 795 000
française	FRF	86 000 000	15 050 000	70 950 000
néerlandaise	NLG	14 000 000	2 450 000	11 550 000
suédoise	SEK	24 000 000	4 200 000	19 800 000
suisse	CHF	16 500 000	2 887 500	13 612 500
¹ Montants en valeur nominale. ² Il y a eu deux tranches pour les émissions en livre sterling : l'une pour les émissions belge, française, néerlandaise et suisse, la seconde, pour l'émission britannique.				

Les sorties au tirage et les versements au titre du remboursement final ont été opérés, pour la plupart, en euro auprès de la Banque fédérale d'Allemagne (Francfort-sur-le-Main), en sa qualité d'agent payeur principal.

Pour la période 1996–2009, quatorze remboursements ont été effectués par tirage au sort. C'est ainsi qu'avec, respectivement, un taux de remboursement annuel de 2,5 % et 1,25 % de la valeur à l'émission des obligations de consolidation, les emprunts Dawes et Young étaient remboursés à hauteur de 35 % et 17,5 % au 3 octobre 2009. En conséquence, l'année suivante, le remboursement final dû le 3 octobre 2010 représentait 65 % et 82,5 %, respectivement, de la valeur à l'émission¹⁰.

Bureaux de représentation

La BRI dispose d'un Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique (Bureau d'Asie) dans la Région administrative spéciale de Hong-Kong de la République populaire de Chine, et d'un Bureau de représentation pour les Amériques (Bureau des Amériques) à Mexico. Chacun d'eux favorise la coopération dans ces régions en organisant des réunions, en menant des activités de recherche et en encourageant l'échange d'informations et de données. Le Bureau d'Asie offre, en outre, des services bancaires aux autorités monétaires de la région.

Bureau d'Asie

Avec le soutien résolu des banques centrales actionnaires de la région Asie–Pacifique, le Bureau d'Asie s'est engagé dans un nouveau programme de recherche tout en continuant à co-organiser des réunions de haut niveau dans la région et à offrir des services bancaires spécialisés.

Comité consultatif Asie

Le Comité consultatif Asie (CCAs), composé des gouverneurs des 12 banques centrales actionnaires de la BRI dans la région¹¹, aide le Bureau d'Asie dans l'orientation de son programme de travail et rend compte des activités du Bureau au Conseil d'administration de la BRI. En octobre, Zeti Akhtar Aziz, Gouverneure de la Banque centrale de Malaisie, est arrivée au terme de son mandat de présidente du CCAs, et le Conseil d'administration de la BRI a alors nommé Masaaki Shirakawa, Gouverneur de la Banque du Japon, pour une période de 2 ans.

À sa réunion semestrielle de juin 2010, le Conseil a entériné une proposition de la BRI en faveur d'une stratégie de recherche sur deux ans dont sera chargé le Bureau d'Asie. Lors de sa réunion de janvier 2011, il a examiné

¹⁰ Voir le *50^e Rapport annuel BRI* (juin 1980) concernant les réserves formulées par la Banque s'agissant de l'application, par le BADV, de la clause de garantie de change pour l'emprunt Young, réserves qui valent aussi pour les obligations de consolidation 1990–2010.

¹¹ Il s'agit des banques centrales des juridictions suivantes : Australie, Chine, Corée, Hong-Kong RAS, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour et Thaïlande.

l'état d'avancement des travaux de recherche et offert des suggestions visant à aider le Bureau à poursuivre la stratégie avec plus d'efficacité.

Stratégie de recherche sur deux ans pour le Bureau d'Asie

La stratégie de recherche s'articule autour de deux axes intéressant tout particulièrement les banques centrales membres du CCAs : l'un monétaire (bilans des banques centrales), l'autre financier (prix immobiliers). Les travaux seront menés, pour l'essentiel, en collaboration avec des universitaires et des chercheurs de banques centrales, et donneront lieu à des conférences.

Les travaux de recherche sur l'incidence de la taille et de la structure des bilans des banques centrales sont axés autour de quatre thèmes, à savoir : i) implications des interventions prolongées sur les changes ; ii) transmission de la politique monétaire : modélisation du canal du bilan ; iii) dimensions internationales de la politique monétaire ; iv) utilisation des réserves obligatoires. La conférence qui donnera l'occasion de présenter ces travaux est prévue pour fin 2011.

Les travaux de recherche sur les marchés immobiliers de la région sont axés autour des quatre thèmes suivants : i) mesure et évaluation ; ii) régimes de crédit au logement ; iii) rapport entre le marché immobilier et l'état de santé du secteur bancaire ; iv) aptitude des divers instruments à influencer sur les prix et l'activité des marchés immobiliers. Un atelier sera organisé conjointement avec l'Autorité monétaire de Singapour en septembre 2011, et la conférence où sera présenté le résultat des travaux se tiendra fin 2012.

Pour ces travaux de recherche, le Bureau d'Asie collabore avec la plupart des banques centrales actionnaires BRI de la région ainsi qu'avec des organisations régionales de banques centrales. Cette collaboration a fourni la matière de nombreuses réunions organisées par le Bureau d'Asie et abouti à la publication de plusieurs articles dans des revues prestigieuses ainsi que dans les principales publications de la BRI.

Réunion spéciale des gouverneurs d'Asie et autres réunions de haut niveau en Asie

Au cours de l'exercice, le Bureau d'Asie a organisé 14 réunions de haut niveau dans la région, chacune avec une banque centrale ou un groupe régional de banques centrales comme l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks) ou le Centre de recherche et de formation du SEACEN (South East Asian Central Banks).

La Réunion spéciale de gouverneurs, organisée conjointement avec la Banque du Japon, s'est tenue à Kyoto en janvier 2011. Elle a rassemblé les gouverneurs des grandes banques centrales de la région et d'autres gouverneurs du monde entier, pour examiner les conséquences, sur les plans intérieur et international, de l'expansion des bilans des banques centrales en Asie. Pour la première fois, l'événement a également été l'occasion pour les gouverneurs de rencontrer de hauts dirigeants de grands établissements financiers de la région, et de discuter de l'évolution des modèles bancaires en Asie.

Parmi les autres événements de haut niveau ont figuré : la réunion du groupe de travail sur la politique monétaire en Asie, tenue en juin 2010 et

organisée avec la Banque populaire de Chine, à Xi'an ; la réunion BRI de septembre 2010 sur les procédures opérationnelles de la politique monétaire, qui a eu lieu à la Banque centrale des Philippines, à Manille ; le sixième séminaire de haut niveau sur les marchés financiers, organisé avec la Banque du Japon, à Hong-Kong, en novembre 2010 ; la conférence sur la réglementation et la politique macroprudentielle, organisée avec la Banque de Corée, à Séoul, en janvier 2011 ; le séminaire Exco organisé conjointement par le SEACEN et la BRI, à la Banque nationale du Cambodge, à Phnom Penh.

Activités bancaires et Fonds obligataire Asie

Des préoccupations persistantes concernant l'environnement économique et financier mondial ont conduit les banques centrales de la région à maintenir leur gestion prudente des portefeuilles de réserves et à privilégier les instruments liquides à court terme offerts par le Département bancaire de la BRI.

En sa qualité d'administrateur, la BRI a continué de prêter son appui au second Fonds obligataire Asie (ABF2), qui avait été lancé à l'initiative de l'EMEAP pour favoriser le développement des marchés d'obligations en monnaie locale. Fin mars 2011, le volume combiné des fonds se chiffrait à \$4,0 milliards, contre \$3,5 milliards un an plus tôt. Les investissements du secteur privé s'inscrivaient à \$1,1 milliard, dont 86 % correspondaient au Fonds indiciaire obligataire panasiatique (PAIF, *Pan Asia Bond Index Fund*) et le reste aux huit monomarchés. Le rendement total sur le PAIF, depuis sa création, le 7 juillet 2005, à fin mars 2011, était égal à 50,5 %, comparé à seulement 31,9 % pour un indice du Trésor américain de durée similaire.

Bureau des Amériques

Le Bureau des Amériques, en collaboration avec le siège de la BRI, suit la façon dont les entrées de capitaux influencent la politique monétaire régionale et comment les nouvelles recommandations visant à améliorer les principales normes prudentielles et à renforcer la stabilité financière affecteront les économies locales. Il diffuse dans toute la région les travaux de recherche et d'analyse de la BRI sur ces thèmes.

Les travaux du Bureau avec les banques centrales membres de la BRI, les banques centrales non actionnaires, les autorités réglementaires et le monde universitaire ont donné lieu à plusieurs publications cette année, dont *Currency collapses and output dynamics : a long-run perspective*, *Monetary policy in the presence of informal labor markets* et *The use of reserve requirements as a policy instrument in Latin America*, qui peuvent être consultées dans les pages du site de la BRI consacrées au Bureau des Amériques.

Lors de la réunion annuelle de l'Association d'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes (LACEA), en novembre 2010, le Bureau des Amériques et le Département monétaire et économique de la BRI ont organisé un débat avec des universitaires, des responsables de banques centrales de la région et d'anciens gouverneurs. Ils ont aussi parrainé une séance portant sur deux contributions : l'une sur les implications des facteurs mondiaux pour la

politique monétaire dans les économies émergentes et l'autre sur les questions de stabilité financière dans les cadres de politique monétaire.

Le Bureau a organisé des réunions conjointement avec des banques centrales de la région et y a également contribué (dont la réunion de septembre 2010, à la Banque centrale du Brésil, du groupe de travail sur la politique monétaire en Amérique latine), et prêté son appui à plusieurs sessions de formation organisées par l'Institut pour la stabilité financière en collaboration avec des groupes régionaux d'autorités de contrôle. En octobre 2010, le Bureau a accueilli et coprésidé une réunion régionale des responsables de l'audit interne des banques centrales des Amériques, et en décembre 2010, il a tenu à Mexico une réunion sur l'avenir de l'activité bancaire internationale, organisée conjointement par la BRI et la Banque d'Espagne. Le Bureau a participé à divers colloques et réunions organisés par des banques centrales et organismes de recherche de la région, notamment en se faisant représenter par des conférenciers.

Comité consultatif Amériques

Le Bureau des Amériques assure le secrétariat du Comité consultatif Amériques (CCAm). Le CCAm, instance créée en mai 2008 et rattachée au Conseil d'administration de la BRI, est constitué des 6 gouverneurs des banques centrales membres situées dans cette région¹². Henrique de Campos Meirelles a présidé le CCAm de mars 2010 jusqu'à la fin de son mandat de gouverneur de la Banque centrale du Brésil, le 1^{er} décembre 2010. Pour lui succéder à la présidence du Comité, en janvier 2011, le Conseil d'administration de la BRI a nommé José de Gregorio, Gouverneur de la Banque centrale du Chili, pour un mandat de deux ans. Les membres du CCAm sont tenus régulièrement informés des travaux de la BRI et du Bureau des Amériques dans la région et formulent de précieuses recommandations sur les travaux en cours et en projet susceptibles d'intéresser les Amériques.

¹² Il s'agit des banques centrales des pays suivants : Argentine, Brésil, Canada, Chili, États-Unis et Mexique.

Gouvernance et administration de la BRI

La gouvernance et l'administration de la Banque sont assurées à trois grands niveaux :

- l'Assemblée générale des banques centrales membres,
- le Conseil d'administration,
- la Direction.

Le siège de la BRI est situé à Bâle, en Suisse. À la fin de l'exercice 2010/11, la Banque employait 604 agents ressortissants de 53 pays.

Assemblée générale des banques centrales membres de la BRI

Cinquante-six banques centrales et autorités monétaires sont actuellement membres de la BRI. Elles exercent les droits de vote et de représentation aux assemblées générales. L'Assemblée générale ordinaire se tient au plus tard dans les quatre mois suivant le 31 mars, date de clôture de l'exercice financier. Elle décide de la répartition du dividende et du bénéfice, approuve le rapport annuel et les comptes de la Banque, procède à des ajustements de la rémunération versée aux membres du Conseil et choisit les commissaires-vérificateurs.

Conseil d'administration de la BRI

Composé de 19 membres, le Conseil d'administration est assisté dans sa tâche par quatre comités dont les membres sont choisis parmi les administrateurs : le Comité administratif, le Comité d'audit, le Comité des activités bancaires et de la gestion des risques, et le Comité des nominations. Le Conseil a pour principales responsabilités de déterminer les orientations stratégiques et politiques de la BRI et d'exercer sa haute surveillance sur la Direction.

La liste des institutions actionnaires de la BRI et celle des membres de son Conseil d'administration sont présentées dans les pages qui suivent.

Banques centrales membres de la BRI

Banque de Réserve de l’Afrique du Sud	Banque centrale d’Irlande
Banque d’Algérie	Banque centrale d’Islande
Banque fédérale d’Allemagne	Banque d’Israël
Agence monétaire d’Arabie Saoudite	Banque d’Italie
Banque centrale de la République argentine	Banque du Japon
Banque de Réserve d’Australie	Banque de Lettonie
Banque nationale de la République d’Autriche	Banque de Lituanie
Banque nationale de Belgique	Banque nationale de la République de Macédoine
Banque centrale de Bosnie-Herzégovine	Banque centrale de Malaisie
Banque du Brésil	Banque du Mexique
Banque nationale bulgare	Banque centrale de Norvège
Banque du Canada	Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande
Banque centrale du Chili	Banque des Pays-Bas
Banque populaire de Chine	Banque centrale des Philippines
Banque de Corée	Banque nationale de Pologne
Banque nationale croate	Banque du Portugal
Banque nationale du Danemark	Banque nationale de Roumanie
Banque d’Espagne	Banque d’Angleterre
Banque d’Estonie	Banque centrale de la Fédération de Russie
Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale	Banque nationale de Serbie
Banque centrale européenne	Autorité monétaire de Singapour
Banque de Finlande	Banque nationale de Slovaquie
Banque de France	Banque de Slovénie
Banque de Grèce	Banque de Suède
Autorité monétaire de Hong-Kong	Banque nationale suisse
Banque centrale de Hongrie	Banque nationale tchèque
Banque de Réserve de l’Inde	Banque de Thaïlande
Banque d’Indonésie	Banque centrale de la République de Turquie

Conseil d'administration de la BRI

Christian Noyer, Paris
Président du Conseil d'administration

Masaaki Shirakawa, Tokyo
Vice-Président

Ben S. Bernanke, Washington
Mark Carney, Ottawa
Agustín Carstens, Mexico
Luc Coene, Bruxelles
Mario Draghi, Rome
William C. Dudley, New York
Philipp Hildebrand, Zurich
Stefan Ingves, Stockholm
Mervyn King, Londres
Jean-Pierre Landau, Paris
Guy Quaden, Bruxelles
Fabrizio Saccomanni, Rome
Jean-Claude Trichet, Francfort-sur-le-Main
Paul Tucker, Londres
Jens Weidmann, Francfort-sur-le-Main
Nout H. E. M. Wellink, Amsterdam
Zhou Xiaochuan, Pékin

Suppléants

Mathias Dewatripont ou Jan Smets, Bruxelles
Andreas Dombret ou Karlheinz Bischofberger, Francfort-sur-le-Main
Paul Fisher ou Michael Cross, Londres
Pierre Jaillet ou Christian Durand, Paris
Ignazio Visco, Rome
Janet L. Yellen ou D. Nathan Sheets, Washington

Comités du Conseil d'administration

Comité administratif, présidé par Philipp Hildebrand
Comité d'audit, présidé par Mark Carney
Comité des activités bancaires et de la gestion des risques,
présidé par Stefan Ingves
Comité des nominations, présidé par Christian Noyer

Modifications dans la composition du Conseil d'administration

Hans Tietmeyer a quitté le Conseil d'administration à l'expiration de son mandat, le 31 décembre 2010. Membre depuis 1993, il en était devenu Vice-Président en 2003. À sa séance de janvier 2011, le Conseil d'administration a élu Masaaki Shirakawa, Gouverneur de la Banque du Japon, pour succéder à M. Tietmeyer en tant que Vice-Président, pour une période de trois ans à compter du 10 janvier 2011. Lors de cette séance, le Conseil a nommé Philipp Hildebrand, Président du Directoire de la Banque nationale suisse, pour succéder à M. Tietmeyer à la tête du Comité administratif de la Banque, avec effet au 10 janvier 2011.

Fin décembre 2010, Henrique de Campos Meirelles a quitté son poste de Gouverneur de la Banque du Brésil et a, de ce fait, cessé de siéger au Conseil de la BRI. En janvier 2011, le Conseil a élu Agustín Carstens, Gouverneur de la Banque du Mexique, comme administrateur pour le reste du mandat de M. Meirelles.

En mars 2011, le Conseil a reconduit le mandat d'administrateur de Stefan Ingves, Gouverneur de la Banque de Suède, pour une nouvelle période de trois ans qui prendra fin le 31 mars 2014.

Le Baron Guy Quaden, Gouverneur de la Banque nationale de Belgique, a pris sa retraite fin mars 2011. Luc Coene lui a succédé à ce poste le 1^{er} avril 2011, devenant ainsi, d'office, administrateur du Conseil de la BRI. Luc Coene a ensuite nommé le Baron Quaden membre du Conseil jusqu'au 31 mars 2014.

Axel Weber a quitté son poste de Président de la Banque fédérale d'Allemagne, et, par voie de conséquence, ses fonctions d'administrateur du Conseil de la BRI, le 30 avril 2011. Le 1^{er} mai 2011, Jens Weidmann lui a succédé à la présidence de la Banque fédérale d'Allemagne, et est ainsi devenu, d'office, administrateur au Conseil de la BRI.

Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, a reconduit Jean-Pierre Landau, second sous-gouverneur de la Banque de France, en tant que membre du Conseil d'administration de la BRI jusqu'au 31 décembre 2011. Mervyn King, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, a prolongé le mandat d'administrateur de Paul Tucker, sous-gouverneur de la Banque d'Angleterre, jusqu'au 31 décembre 2011.

Direction de la BRI

La Direction de la BRI est placée sous l'autorité du Directeur Général, qui est responsable devant le Conseil d'administration de la conduite des activités de la Banque. Le Directeur Général est assisté du Comité exécutif qu'il préside et qui comprend également le Directeur Général Adjoint, les chefs des trois départements de la BRI – Secrétariat général, Département bancaire et Département monétaire et économique – et le Directeur juridique.

Les autres hauts responsables sont les chefs adjoints des départements et le Président de l'Institut pour la stabilité financière.

Directeur Général	Jaime Caruana
Directeur Général Adjoint	Hervé Hannoun
Secrétaire Général et Chef du Secrétariat général	Peter Dittus
Conseiller économique et Chef du Département monétaire et économique	Stephen G. Cecchetti
Chef du Département bancaire	Günter Pleines
Directeur juridique	Diego Devos
Secrétaire Général Adjoint	Jim Etherington
Chef Adjoint du Département bancaire	Louis de Montpellier
Chef Adjoint du Département monétaire et économique (Recherche et statistiques)	Claudio Borio
Chef Adjoint du Département monétaire et économique (Politique, coordination et administration)	Philip Turner
Président, Institut pour la stabilité financière	Josef Tošovský

Le Secrétaire Général Adjoint, Jim Etherington, et le Chef Adjoint du Département bancaire, Louis de Montpellier, ont, tous deux, été reconduits dans leurs fonctions pour une période de cinq ans.

Politique budgétaire de la Banque

Le processus d'élaboration du budget des dépenses de la Banque commence environ six mois avant le début de l'exercice, avec la définition, par la Direction, des grandes orientations et du cadre financier. Dans ce contexte, chaque unité opérationnelle précise ses projets et les besoins en ressources correspondants. Le cadrage de ces programmes d'activité détaillés avec les objectifs et les ressources disponibles aboutit à un projet de budget. Le budget doit être approuvé par le Conseil avant le début de l'exercice.

Une distinction est faite entre frais d'administration et dépenses d'investissement. Comme dans les organisations comparables à la BRI, les charges au titre de la Direction et du personnel (rémunérations, pensions, assurance maladie et accidents) s'élèvent à quelque 70 % des frais d'administration. Les autres grands postes de dépenses, qui en représentent chacun environ 10 %, sont l'informatique, les télécommunications, ainsi que les équipements et immobilisations corporelles. Les dépenses d'investissement, qui concernent principalement les immobilisations corporelles et l'investissement informatique, peuvent varier notablement d'un exercice à l'autre. Le règlement de la plupart des dépenses administratives et d'investissement de la Banque s'opère en francs suisses.

Pour l'exercice 2010/11, les dépenses administratives avant amortissement¹³ se sont établies à 253,7 millions de francs suisses, soit 3,0 % sous le budget de 261,6 millions de francs suisses, et les dépenses d'investissement, avec 21,7 millions de francs suisses, ont été inférieures de 1,8 million au budget. Les principaux postes des dépenses administratives où les décaissements ont été moindres que les prévisions sont les charges au titre de la Direction et du personnel, l'informatique et les télécommunications.

Les dépenses administratives et d'investissement de 2010/11 ont traduit la principale priorité du budget, qui était de continuer de renforcer l'action de la Banque en réponse à la crise financière mondiale dans les domaines suivants :

- Les ressources humaines et financières consacrées aux questions de stabilité financière ont été augmentées par la création de postes supplémentaires au Conseil de stabilité financière (CSF), au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et au Comité sur le système financier mondial (CSFM). L'une des réalisations phares a été l'achèvement des réformes de « Bâle III » et leur approbation par le G 20, grâce aux efforts déployés par le CBCB, le CSF ainsi que le Département monétaire et économique de la BRI.
- Au Département bancaire et dans les unités Contrôle du risque, Finance et Conformité, la première priorité a été de faire face aux répercussions de la crise financière. L'activité bancaire a été axée sur une gestion prudente du bilan et l'amélioration de la gestion des risques, des valorisations, des contrôles opérationnels et de la comptabilité de gestion.

En 2010/11 également, le Département bancaire a lancé un projet relatif à l'infrastructure de gestion des actifs, dont l'objectif est de faire progresser encore la gestion des données, la vérification de la conformité, l'analyse de portefeuille, la gestion des ordres et le traitement des transactions.

En mars 2011, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de 2,6 % du budget administratif pour l'exercice 2011/12, le portant à 268,5 millions de francs suisses, ainsi qu'une hausse de 3,1 millions de francs suisses du budget d'investissement, qui s'inscrit à 26,6 millions.

Le programme d'activité de la Banque, sur lequel repose le projet de budget administratif 2011/12, se fonde sur les réalisations 2010/11 et continue de donner la priorité aux activités ayant trait à la stabilité financière. Il prévoit d'allouer des ressources humaines et financières supplémentaires pour absorber la charge de travail croissante dans ce domaine, en particulier pour le CSF, le CBCB et le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR). Le surcroît d'activité tient notamment à la diffusion de Bâle III auprès de la communauté mondiale des banques centrales et superviseurs financiers ainsi qu'à l'amélioration des capacités de la Banque en matière statistique aux fins du suivi des marchés et établissements financiers.

¹³ La comptabilité budgétaire de la Banque est fondée sur les flux de trésorerie ; elle exclut certains ajustements de comptabilité financière – principalement au titre des obligations découlant du régime de retraite – opérés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des paramètres actuariels. Ces facteurs additionnels sont incorporés sous Charges d'exploitation, au compte de profits et pertes (voir section Bénéfice net et répartition).

La principale priorité du Département bancaire ainsi que des unités Contrôle des risques, Finance et Conformité sera de renforcer la résilience des activités bancaires de la BRI, en maintenant des niveaux appropriés de rentabilité et de risque financier à moyen terme. Le budget prévoit, par ailleurs, d'allouer des ressources supplémentaires pour achever le projet relatif à l'infrastructure de gestion des actifs lancé en 2010/11.

Politique de rémunération de la Banque

Les postes des agents de la BRI sont classés par catégorie sur la base de plusieurs critères objectifs, et notamment les qualifications, l'expérience et les responsabilités. À chaque catégorie correspond une bande de rémunération. Tous les trois ans, une enquête approfondie est menée afin de comparer la grille des traitements de la BRI avec celle d'institutions et de segments de marché similaires. De manière à attirer des personnes hautement qualifiées, la Banque se réfère à la moitié supérieure des salaires du marché. L'analyse tient compte des différences de régime fiscal applicable au traitement des agents des institutions considérées. La dernière enquête a été réalisée au second semestre 2010. Ses conclusions serviront à aligner, avec effet au 1^{er} juillet 2011, les points médians des bandes de rémunération de la Banque sur les salaires de référence observés.

Entre deux enquêtes, la structure des traitements est ajustée sur la base du taux d'inflation en Suisse et de l'augmentation moyenne pondérée des salaires, en termes réels, dans les économies avancées. Compte tenu de l'inflation négative et de la progression des salaires réels au cours de la période de référence, l'ajustement effectué a ainsi été de -1 % au 1^{er} juillet 2010. À l'intérieur de chaque bande, l'évolution du traitement d'un agent est fondée sur la performance.

Les agents de la BRI bénéficient, par l'intermédiaire de la Banque, d'une assurance maladie et accidents contributive ainsi que d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ont droit, en outre, à une indemnité d'expatriation les agents travaillant au siège – membres de la Direction compris – qui n'ont pas la nationalité suisse et n'ont pas été recrutés localement. Cette indemnité représente actuellement 14 % (agents célibataires) ou 18 % (agents mariés) du traitement annuel, dans les limites d'un plafond. Les agents bénéficiant de cette indemnité d'expatriation peuvent également prétendre à une indemnité de scolarité pour leurs enfants, sous réserve de certaines conditions. S'agissant des bureaux de représentation, une distinction est faite entre les agents détachés du siège pour être affectés temporairement à l'étranger et ceux recrutés sur place. Les conditions d'emploi des premiers sont établies conformément à la politique de la Banque relative aux affectations temporaires à l'étranger. Celles des seconds sont alignées sur les conditions du marché local, mais incluent toutefois l'accès au même régime d'assurance maladie et accidents et au même système de retraite que les agents recrutés au siège de la Banque.

Les traitements des membres de la Direction de la Banque sont réexaminés périodiquement et comparés avec la rémunération offerte, pour des niveaux équivalents, dans des institutions et segments de marché similaires. Comme

pour les autres agents, l'enquête la plus récente sur la rémunération des postes de haut niveau a été réalisée au second semestre 2010. Ses conclusions ont confirmé que la pratique suivie actuellement, qui consiste à ajuster chaque année les traitements des membres de la Direction en fonction du taux d'inflation en Suisse, est adéquate.

Au 1^{er} juillet 2010, la rémunération annuelle des hauts responsables, hors indemnité d'expatriation, s'établissait ainsi :

- Directeur Général¹⁴ 758 600 francs suisses
- Directeur Général Adjoint 641 900 francs suisses
- Chef de département 583 550 francs suisses

La rémunération des membres du Conseil d'administration est approuvée par l'Assemblée générale, des ajustements étant effectués tous les trois ans. La rémunération fixe totale payée annuellement au Conseil d'administration se chiffrait à 1 049 520 francs suisses au 1^{er} avril 2011. En outre, les membres du Conseil reçoivent un jeton de présence pour chacune des séances auxquelles ils participent. Dans l'hypothèse où les administrateurs sont tous présents à l'ensemble des séances, le total annuel de ces jetons de présence est de 973 788 francs suisses.

Bénéfice net et répartition

Pour le 81^e exercice, clos le 31 mars 2011, la Banque a enregistré un bénéfice net de DTS 816,0 millions. Ce résultat marque un retour à un niveau de rentabilité plus normal, par comparaison avec le bénéfice exceptionnellement élevé de DTS 1 859,8 millions réalisé l'exercice précédent dans un contexte de reprise des marchés financiers mondiaux – des marchés de la dette notamment, où de nombreux écarts de crédit (*credit spreads*) avaient diminué par rapport au Libor, revenant à leurs niveaux d'avant septembre 2008. Les principaux facteurs ayant contribué au résultat de 2010/11 sont analysés ci-après.

Principaux facteurs à l'origine du bénéfice pour 2010/11

L'exercice 2010/11 a été marqué par des conditions instables sur les marchés financiers mondiaux. Au premier trimestre, des tensions sur les marchés de la dette de la zone euro ont entraîné un élargissement des écarts de crédit par rapport au Libor pour les instruments de dette détenus par la Banque dans son portefeuille sur ressources empruntées. Au deuxième trimestre, les tensions se sont apaisées, et les écarts de crédit, légèrement rétrécis. Cette évolution des tensions et des écarts de crédit dans la zone euro s'est répétée au second semestre. Les écarts de crédit sur le marché monétaire et le marché des changes sont restés cependant plus stables que durant les trois exercices précédents.

Le produit d'intérêts net s'est établi à DTS 1 465,4 millions pour 2010/11, après un chiffre de DTS 1 431,2 millions pour 2009/10. Cette progression s'explique essentiellement par :

¹⁴ Le Directeur Général bénéficie également d'une indemnité de représentation et d'un régime de pension particulier.

- une augmentation de 2,7 % du volume moyen des dépôts en monnaies de la clientèle ;
- l'impact de rachats anticipés d'instruments à moyen terme (MTI), inscrits au passif de la Banque, et des instruments de couverture associés. Cette augmentation est compensée par une perte équivalente au titre des variations nettes d'évaluation¹⁵.

Les effets de ces facteurs positifs ont été atténués par le rétrécissement des marges d'intermédiation durant la seconde moitié de l'exercice.

Contrairement à l'an passé, où un gain de DTS 520,5 millions avait été enregistré, les variations nettes d'évaluation se sont soldées par une perte de DTS 509,2 millions, qui tient principalement à :

- l'impact d'opérations de couverture sur MTI (mentionnées ci-dessus) ;
- l'élargissement des écarts de crédit sur instruments de dette de la zone euro détenus par la Banque dans ses portefeuilles de titres.

Les charges d'exploitation (États financiers, note 24) se sont inscrites à DTS 205,0 millions, soit une hausse de 7,4 % par rapport à l'exercice précédent (DTS 190,8 millions). En termes de francs suisses, monnaie dans laquelle s'effectue le règlement de la plupart des dépenses administratives de la Banque, les charges d'exploitation ont augmenté de 1,1 %. Les frais d'administration avant amortissement se sont chiffrés à DTS 190,8 millions, en hausse de 7,4 % par rapport au montant de DTS 177,7 millions pour l'exercice précédent. La dotation aux amortissements (DTS 14,2 millions) est supérieure de 9,2 % au montant de 2009/10 (DTS 13,1 millions).

Le bénéfice d'exploitation résultant de ces divers éléments s'est situé à DTS 738,5 millions, soit une baisse de DTS 1 015,9 millions par rapport au chiffre de 2009/10 (DTS 1 754,4 millions).

Au cours des deux derniers exercices, la Banque a procédé à des cessions de titres de placement pour aligner son portefeuille sur la durée de la référence, fixée à trois ans. En 2010/11, ces cessions ont porté sur des titres acquis lorsque les taux d'intérêt étaient plus élevés et donné lieu à un gain net de DTS 55,7 millions. Les ventes effectuées en 2009/10 avaient généré un gain net de DTS 105,4 millions.

La Banque a réalisé un gain de DTS 21,8 millions sur la vente de 1 tonne d'or de ses actifs de placement en or. Elle n'avait procédé à aucune cession de ce type en 2009/10.

Sous l'effet des facteurs mentionnés ci-avant, le bénéfice net de l'exercice 2010/11 s'établit à DTS 816,0 millions, soit une baisse de DTS 1 043,8 millions par rapport aux DTS 1 859,8 millions de l'année précédente.

¹⁵ Les détenteurs de MTI ont la possibilité de revendre ces instruments financiers à la Banque, à leur valeur de marché courante. En cas de rachat par la BRI, les actifs et instruments de couverture correspondants sont maintenus et habituellement refinancés par une émission de nouveaux passifs financiers présentant des caractéristiques comparables en termes de risque de marché. Les rachats récents ont eu lieu à un moment où les taux d'intérêt étaient inférieurs à ce qu'ils étaient lors de l'émission des MTI rachetés, de sorte que la marge d'intérêt de la Banque a augmenté (les intérêts versés sur les nouveaux passifs financiers étant inférieurs à ceux versés sur les MTI qui ont été rachetés). Cette augmentation du produit d'intérêts net est toutefois contrebalancée par une baisse de la variation nette d'évaluation (les actifs et les instruments de couverture convergeant vers le pair à l'échéance).

Évolution des fonds propres

Les comptes de réévaluation de la Banque – un pour les titres de placement et un pour l’or – font partie de ses fonds propres. Ils se composent des gains ou pertes nets réalisés – qui sont transférés au compte de profits et pertes – et des gains ou pertes nets latents.

Le compte de réévaluation des titres a diminué de DTS 197,3 millions, résultat net de pertes latentes sur titres de placement (–DTS 141,6 millions) dues à une hausse des rendements d’intérêts amorcée au cours de la seconde moitié de l’exercice financier et, comme indiqué précédemment, du transfert au compte de profits et pertes de gains réalisés (–DTS 55,7 millions) sur des ventes.

Le compte de réévaluation de l’or a augmenté de DTS 650,4 millions sous l’effet de deux facteurs : des gains nets latents (+DTS 672,2 millions) sur l’or détenu en propre par la Banque, attribuables à l’appréciation de l’or d’une année sur l’autre ; et, comme indiqué précédemment, le transfert au compte de profits et pertes des gains réalisés sur la vente d’une tonne d’or (–DTS 21,8 millions).

En incluant ces gains, le revenu total de la Banque¹⁶ s’est établi à DTS 1 269,1 millions en 2010/11, soit un rendement de 7,8 % sur fonds propres moyens (DTS 16 238 millions). En 2009/10, le revenu total s’était chiffré à DTS 2 204,1 millions, et le taux de rendement des fonds propres moyens (DTS 14 795 millions) à 14,9 %. Compte tenu du dividende de DTS 374,1 millions versé pour 2009/10, les fonds propres de la Banque ont progressé de DTS 895,0 millions durant l’exercice clos le 31 mars 2011.

Dividende proposé

Au cours de l’exercice 2009/10, le Conseil d’administration avait examiné la politique de dividende, en considérant les besoins en fonds propres de la Banque et l’intérêt de ses actionnaires à obtenir un rendement juste et relativement stable sur leurs placements en actions BRI. En formulant sa nouvelle politique de dividende, il a adopté plusieurs principes directeurs, à savoir :

- premièrement, la Banque a besoin de disposer en permanence d’une solide base de fonds propres, y compris en période de tensions financières ;
- deuxièmement, le dividende doit être relativement stable, s’établir à un niveau qui peut être maintenu sur longue période et évoluer de façon prévisible chaque année ;
- troisièmement, même si la politique de dividende de la Banque définit un cadre pour le moyen terme, le dividende devrait continuer de tenir compte des conditions financières dominantes et rester le résultat d’une décision annuelle du Conseil.

¹⁶ Le rendement total correspond au « Total résultat global pour l’exercice » qui figure au tableau intitulé « État du résultat global », page 164, dans la partie États financiers.

La politique de dividende, révisable en 2014/15, prend en considération les besoins de la Banque en termes de fonds propres et de ratio de levier. Elle intègre les éléments suivants :

- un dividende ordinaire maintenable, décidé *ex ante* en conformité avec la politique de dividende à moyen terme, progressant de DTS 10 par an ;
- un dividende supplémentaire, décidé *ex post* avec le souci de maintenir l'effet de levier et les fonds propres économiques dans les limites voulues.

La politique prévoit qu'une partie des bénéfices ne soit pas distribuée et soit utilisée afin d'accroître les fonds propres de la Banque à un rythme suffisant pour lui permettre de financer ses activités et de disposer d'une solide assise financière par rapport à la taille de son bilan et à ses besoins en fonds propres économiques. En temps normal, il en résulte une progression régulière des dividendes annuels, et la Banque peut donc continuer à les distribuer chaque année, que le bénéfice soit faible ou élevé. En outre, l'approbation définitive du dividende, au mois de mai chaque année, coïncide avec l'aboutissement du processus annuel d'allocation des fonds propres économiques (États financiers, section Adéquation des fonds propres, note 2), ce qui permet au Conseil de verser un dividende approprié, tout en s'assurant que l'assise financière de la Banque reste solide.

En conformité avec cette politique de dividende, il est proposé de déclarer pour l'exercice 2010/11 un dividende ordinaire de DTS 295 par action, soit DTS 10 de plus qu'en 2009/10. L'an passé, un dividende supplémentaire de DTS 400 par action avait été versé au titre d'un bénéfice net exceptionnellement élevé. Le bénéfice étant revenu à un niveau plus normal, aucun dividende supplémentaire ne sera proposé pour 2010/11.

Proposition de répartition du bénéfice net pour l'exercice

En application de l'article 51 des Statuts, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale ordinaire de répartir et d'affecter comme suit le bénéfice net de DTS 816,0 millions pour l'exercice 2010/11 :

- a) DTS 161,1 millions au paiement d'un dividende ordinaire de DTS 295 par action ;
- b) DTS 65,5 millions à transférer au Fonds de réserve générale¹⁷ ;
- c) DTS 6,0 millions à transférer au Fonds spécial de réserve de dividendes ;
- d) DTS 583,4 millions, soit le reliquat du bénéfice net disponible, à transférer au Fonds de réserve libre.

Si cette recommandation est approuvée, le dividende sera payé le 1^{er} juillet 2011, aux actionnaires inscrits sur les registres de la Banque au 31 mars 2011, dans toute monnaie entrant dans la composition du DTS ou en francs suisses, selon les instructions desdits actionnaires.

¹⁷ L'article 51 des Statuts de la BRI dispose que, lorsque le Fonds de réserve générale atteint le quadruple du capital libéré de la Banque (ce qui était le cas au 31 mars 2011), 10 % du bénéfice après paiement du dividende est affecté à ce fonds, jusqu'à ce qu'il atteigne le quintuple du capital libéré.

Les actions émises et libérées sont au nombre de 547 125, dont 1 000 actions – les actions suspendues de l'émission albanaise – détenues en propre au 31 mars 2011. Les actions détenues en propre ne reçoivent pas de dividende, de sorte que le dividende sera payé sur 546 125 actions.

Rapport des commissaires-vérificateurs

Les états financiers de la Banque ont été dûment vérifiés par Deloitte SA, qui a confirmé que ces états donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au 31 mars 2011 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Le rapport des commissaires-vérificateurs figure à la suite des états financiers.

États financiers

Au 31 mars 2011

Les états financiers (pages 162–226) pour l'exercice clos le 31 mars 2011 ont été approuvés le 9 mai 2011 en vue d'être soumis à l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2011. Ils sont présentés dans la forme approuvée par le Conseil d'administration, conformément à l'article 49 des Statuts de la Banque ; ils sont publiés sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire.

Jaime Caruana
Directeur Général

Hervé Hannoun
Directeur Général Adjoint

Les états financiers, y compris les notes annexes, ont été établis en anglais. En cas de doute, il convient de se référer à la version anglaise.

Bilan

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Note	2011	2010
Actif			
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	3	329,8	1 516,2
Or et prêts d'or	4	36 637,2	43 039,8
Bons du Trésor	5	76 932,1	84 714,8
Titres pris en pension	5	51 464,0	42 305,9
Prêts et avances	6	24 170,4	19 288,6
Emprunts d'État et autres titres	5	56 987,9	53 687,7
Instruments dérivés	7	5 790,3	10 114,7
Créances à recouvrer	8	8 616,3	4 035,7
Immobilisations corporelles	9	190,8	189,9
Total actif		261 118,8	258 893,3
Passif			
Dépôts en monnaies	10	207 085,6	195 755,1
Dépôts en or	11	21 269,9	32 064,1
Instruments dérivés	7	6 959,5	4 187,4
Engagements à payer	12	8 758,1	10 792,4
Autres passifs	13	375,4	319,0
Total passif		244 448,5	243 118,0
Fonds propres			
Capital	14	683,9	683,9
Réserves statutaires	15	12 154,4	10 668,7
Compte de profits et pertes		816,0	1 859,8
Moins : actions détenues en propre	16	(1,7)	(1,7)
Autres comptes de fonds propres	17	3 017,7	2 564,6
Total fonds propres		16 670,3	15 775,3
Total passif et fonds propres		261 118,8	258 893,3

Compte de profits et pertes

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Note	2011	2010
Produits d'intérêts	19	3 324,4	4 051,9
Charges d'intérêts	20	(1 859,0)	(2 620,7)
Produit d'intérêts net		1 465,4	1 431,2
Variation nette d'évaluation	21	(509,2)	520,5
Produit d'intérêts et de réévaluation		956,2	1 951,7
Produit net d'honoraires et de commissions	22	3,1	10,7
Perte de change nette	23	(15,8)	(17,2)
Total produits d'exploitation		943,5	1 945,2
Charges d'exploitation	24	(205,0)	(190,8)
Bénéfice d'exploitation		738,5	1 754,4
Gain net sur ventes de titres disponibles à la vente	25	55,7	105,4
Gain net sur ventes d'actifs de placement en or	26	21,8	–
Bénéfice net de l'exercice		816,0	1 859,8
Bénéfice de base et dilué par action (en DTS par action)	27	1 494,2	3 405,4

État du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Note	2011	2010
Bénéfice net de l'exercice		816,0	1 859,8
Perte latente sur titres disponibles à la vente	17A	(197,3)	(112,5)
Gain latent sur actifs de placement en or	17B	650,4	456,8
Total résultat global pour l'exercice		1 269,1	2 204,1

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Note	2011	2010
Flux provenant des/(affectés aux) activités opérationnelles			
Produits d'intérêts et produits assimilés reçus		3 591,1	4 875,0
Charges d'intérêts et charges assimilées payées		(1 769,2)	(2 522,8)
Produit net d'honoraires et de commissions	22	3,1	10,7
Gain sur opérations de change	23	21,5	0,3
Charges d'exploitation payées		(190,8)	(177,6)
Produits d'exploitation hors trésorerie			
Variation d'évaluation sur actifs et passifs d'exploitation	21	(509,2)	520,5
Perte de conversion	23	(37,3)	(17,5)
Variation au titre des intérêts courus et de l'amortissement		(356,5)	(921,2)
Variation des actifs et passifs d'exploitation			
Dépôts en monnaies au passif à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes		17 500,9	3 220,0
Actifs bancaires en monnaies		(10 882,2)	6 472,1
Comptes de dépôts à vue et à préavis au passif		(11 022,2)	(2 839,8)
Dépôts en or au passif		(10 794,2)	9 012,0
Actifs bancaires en or et prêts d'or		7 042,6	(17 170,5)
Créances à recouvrer		1,5	(0,7)
Autres passifs/engagements à payer		(332,7)	339,9
Instruments dérivés, en termes nets		7 096,5	1 005,0
Flux net provenant des/(affecté aux) activités opérationnelles		(637,1)	1 805,4
Flux provenant des/(affectés aux) activités de placement			
Instruments en monnaies disponibles à la vente – variation nette	5B	(829,8)	(606,4)
Instruments en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes – variation nette		(82,9)	131,1
Actifs de placement en or – variation nette	4B	32,2	3,7
Immobilisations corporelles – achats nets	9	(15,1)	(12,1)
Flux net provenant des/(affecté aux) activités de placement		(895,6)	(483,7)

<i>En millions de DTS</i>	Note	2011	2010
Flux provenant des/(affectés aux) activités de financement			
Paiement des dividendes		(374,1)	(144,7)
Flux net provenant des/(affecté aux) activités de financement		(374,1)	(144,7)
Flux net total		(1 906,8)	1 177,0
Trésorerie et quasi-trésorerie – effet de change net		178,4	49,8
Trésorerie et quasi-trésorerie – variation nette		(2 085,2)	1 127,2
Trésorerie et quasi-trésorerie – variation nette		(1 906,8)	1 177,0
Trésorerie et quasi-trésorerie, début d'exercice	28	2 488,8	1 311,8
Trésorerie et quasi-trésorerie, fin d'exercice	28	582,0	2 488,8

Évolution des fonds propres de la Banque

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Note	Capital	Réserves statutaires	Profits et pertes	Actions détenues en propre	Autres comptes de fonds propres	Total fonds propres
Fonds propres au 31 mars 2009		683,9	10 367,3	446,1	(1,7)	2 220,3	13 715,9
Total résultat global	17	-	-	1 859,8	-	344,3	2 204,1
Paiement du dividende 2008/09		-	-	(144,7)	-	-	(144,7)
Affectation du bénéfice 2008/09		-	301,4	(301,4)	-	-	-
Fonds propres au 31 mars 2010		683,9	10 668,7	1 859,8	(1,7)	2 564,6	15 775,3
Total résultat global	17	-	-	816,0	-	453,1	1 269,1
Paiement du dividende 2009/10 – ordinaire		-	-	(155,6)	-	-	(155,6)
Paiement du dividende 2009/10 – supplémentaire		-	-	(218,5)	-	-	(218,5)
Affectation du bénéfice 2009/10		-	1 485,7	(1 485,7)	-	-	-
Fonds propres au 31 mars 2011 portés au bilan, avant affectation proposée du bénéfice		683,9	12 154,4	816,0	(1,7)	3 017,7	16 670,3
Dividende proposé	14	-	-	(161,1)	-	-	(161,1)
Dotations proposées aux réserves		-	654,9	(654,9)	-	-	-
Fonds propres au 31 mars 2011, après affectation proposée du bénéfice		683,9	12 809,3	-	(1,7)	3 017,7	16 509,2

Au 31 mars 2011, les réserves statutaires comprennent des primes d'émission d'actions totalisant DTS 811,7 millions (comme au 31 mars 2010).

Proposition d'affectation du bénéfice

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Note	2011
Bénéfice net de l'exercice		816,0
Dotations au Fonds de réserve légale	15	–
Dividende proposé :		
DTS 295 par action, sur 546 125 actions		(161,1)
Dotations proposées aux réserves :		
Fonds de réserve générale	15	(65,5)
Fonds spécial de réserve de dividendes	15	(6,0)
Fonds de réserve libre	15	(583,4)
Solde après dotations aux réserves		–

La proposition d'affectation du bénéfice est conforme à l'article 51 des Statuts de la Banque.

Évolution des réserves statutaires de la Banque

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Note	Fonds de réserve légale	Fonds de réserve générale	Fonds spécial de réserve de dividendes	Fonds de réserve libre	2011 Total réserves statutaires
Solde au 31 mars 2010		68,3	3 079,9	154,0	7 366,5	10 668,7
Affectation du bénéfice 2009/10	15	–	148,6	12,0	1 325,1	1 485,7
Solde au 31 mars 2011 porté au bilan, avant affectation proposée du bénéfice		68,3	3 228,5	166,0	8 691,6	12 154,4
Dotations proposées aux réserves	15	–	65,5	6,0	583,4	654,9
Solde au 31 mars 2011, après affectation proposée du bénéfice		68,3	3 294,0	172,0	9 275,0	12 809,3

Conventions comptables

Les conventions comptables décrites ci-après ont été appliquées aux deux exercices présentés, sauf indication contraire.

1. Éléments des états financiers

Les états financiers couvrent tous les actifs et passifs, contrôlés par la Banque, dont c'est la Banque qui retire l'avantage économique, exerce les droits et assume les obligations.

Les actifs et passifs au nom de la Banque, mais non contrôlés par elle, et dont ce n'est pas elle qui retire l'avantage économique, exerce les droits et assume les obligations, ne sont pas pris en compte. La note 31 fournit des informations sur les éléments de hors-bilan.

2. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque est le droit de tirage spécial (DTS) tel que défini par le Fonds monétaire international (FMI).

Le DTS est calculé à partir d'un panier de grandes monnaies en application de la Règle O-1 adoptée par le Conseil d'administration du FMI le 30 décembre 2010, avec effet au 1^{er} janvier 2011. Un DTS équivaut actuellement à la somme des éléments suivants : USD 0,660, EUR 0,423, JPY 12,1 et GBP 0,111. Avant le 1^{er} janvier 2011, la pondération de ces monnaies était : USD 0,632, EUR 0,410, JPY 18,4 et GBP 0,0903. Au 31 décembre 2010, la valeur du nouveau panier était équivalente à celle de l'ancien ; le changement de composition du DTS n'a donc engendré ni gain ni perte significatifs. Le FMI procède à une révision de la composition de ce panier tous les cinq ans ; la prochaine aura lieu en décembre 2015.

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans les présents états financiers sont exprimés en millions de DTS.

3. Conversion des monnaies

Les actifs et passifs monétaires sont convertis en DTS aux cours de change à la date des états financiers. Les autres actifs et passifs sont enregistrés en DTS aux cours de change à la date de transaction. Les profits et pertes sont

convertis en DTS à un cours moyen. Les variations de change résultant de la reconversion des actifs et passifs monétaires et du règlement des opérations sont comptabilisées comme gains ou pertes de change nets au compte de profits et pertes.

4. Désignation des instruments financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, chaque instrument financier est affecté à l'une des catégories suivantes, en fonction de sa nature et de sa finalité :

- prêts et créances
- actifs et passifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes
- actifs financiers disponibles à la vente
- passifs financiers comptabilisés au coût amorti

L'affectation de l'instrument financier à l'une de ces catégories détermine son traitement comptable, selon les règles décrites à la section 5 *infra*.

Lorsqu'un instrument est désigné comme instrument à la juste valeur inscrit au compte de profits et pertes, cette désignation n'est plus modifiée ultérieurement par la Banque.

5. Structure des actifs et passifs

Les actifs et passifs sont répartis en deux types de portefeuilles.

A. Portefeuilles bancaires

Les portefeuilles bancaires sont constitués des dépôts en monnaies et en or au passif, et des actifs et dérivés correspondants.

La Banque effectue des opérations en monnaies et sur or pour le compte de sa clientèle, dans le cadre desquelles elle assume un degré restreint de risques de variation du cours de l'or, de taux d'intérêt et de change.

La Banque désigne la totalité des instruments financiers en monnaies de ses portefeuilles bancaires (hors encaisse, comptes à vue et à préavis auprès des banques, à l'actif, et comptes de dépôts à vue et à préavis, au passif) comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes. L'utilisation de la juste valeur dans les portefeuilles bancaires en monnaies est précisée à la section 9 *infra*.

Tous les actifs financiers en or de ces portefeuilles sont désignés comme prêts et créances, et tous les passifs financiers en or sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

B. Portefeuilles de placement

Les portefeuilles de placement sont composés des actifs, passifs et dérivés liés principalement au placement des fonds propres de la Banque.

La Banque détient ses fonds propres pour l'essentiel sous forme d'instruments financiers libellés en monnaies du panier du DTS, gérés par référence à un portefeuille obligataire de durée déterminée.

À l'exception des actifs en monnaies décrits au paragraphe ci-après, les actifs en monnaies (hors encaisse et comptes à vue et à préavis auprès des banques) sont désignés comme actifs disponibles à la vente. Les titres correspondants donnés en pension sont, eux, désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

En outre, la Banque détient une partie de ses fonds propres dans des portefeuilles négociés plus activement. Les actifs de placement en monnaies de ces portefeuilles constituent des instruments négociables désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

Les fonds propres de la Banque sont, pour le reste, investis en or. L'or détenu en propre par la Banque est désigné comme actif disponible à la vente.

6. Encaisse et comptes à vue auprès des banques

L'encaisse et les comptes à vue auprès des banques sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus, le cas échéant.

7. Comptes à préavis

Les comptes à préavis sont des actifs monétaires à court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum, qui figurent au bilan sous Prêts et avances. Ils sont assimilés à la quasi-trésorerie aux fins du tableau des flux de trésorerie.

En raison de leur courte durée, ces instruments sont désignés comme prêts et créances. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus. Ces derniers sont incorporés aux produits d'intérêts, selon le principe des intérêts courus.

8. Comptes de dépôts à vue et à préavis au passif

Les comptes de dépôts à vue et à préavis sont des passifs monétaires à court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum, qui figurent au bilan sous Dépôts en monnaies.

En raison de leur courte durée, ces instruments sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus. Ces derniers sont incorporés aux charges d'intérêts, selon le principe des intérêts courus.

9. Utilisation de la juste valeur dans les portefeuilles bancaires en monnaies

Dans le cadre de ses opérations bancaires en monnaies, la Banque assume le rôle de teneur de marché pour certains passifs qu'elle émet en contrepartie de dépôts en monnaies et sur lesquels elle enregistre des profits et des pertes réalisés.

Conformément à ses politiques de gestion des risques, la Banque gère le risque de marché inhérent à ces opérations de manière globale, sur la base de la juste valeur, pour la totalité des actifs, passifs et dérivés concernés détenus dans ses portefeuilles bancaires en monnaies. Les gains ou pertes réalisés et latents sur les dépôts en monnaies au passif sont ainsi, dans l'ensemble, compensés par les gains ou pertes réalisés et latents sur les actifs bancaires en monnaies et dérivés correspondants ou sur d'autres dépôts en monnaies au passif.

Pour éviter que la comptabilisation sur des bases différentes des profits et pertes réalisés et latents ne donne lieu à des incohérences, la Banque désigne les actifs, passifs et dérivés concernés de ses portefeuilles bancaires en monnaies comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

10. Dépôts en monnaies au passif à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes

Comme indiqué plus haut, tous les dépôts en monnaies au passif, à l'exception des dépôts sur comptes à vue et à préavis, sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus à verser et de l'amortissement des primes reçues et coupons payés est enregistré au compte de profits et pertes, sous Charges d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les dépôts en monnaies au passif sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation.

11. Actifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts et avances, emprunts d'État et autres titres.

Comme indiqué plus haut, la Banque désigne la totalité des actifs en monnaies concernés de ses portefeuilles bancaires en monnaies comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes. En outre, la Banque détient des portefeuilles de placement négociés activement. Les actifs de placement en monnaies de ces portefeuilles constituent des instruments négociables désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

À l'origine, ces actifs en monnaies sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est enregistré au compte de profits et pertes, sous Produits d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les actifs en monnaies sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation.

12. Actifs de placement en monnaies disponibles à la vente

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts et avances, emprunts d'État et autres titres.

Comme indiqué plus haut, la Banque désigne la totalité des actifs concernés de ses portefeuilles de placement en monnaies comme instruments disponibles à la vente, à l'exception des actifs figurant dans ses portefeuilles de placement négociés plus activement.

À l'origine, ces actifs en monnaies sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est enregistré au compte de profits et pertes, sous Produits d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les actifs de placement en monnaies sont réévalués à la juste valeur, les gains ou pertes latents étant portés au compte de réévaluation des titres, qui figure au bilan sous Autres comptes de fonds propres. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global sous Perte latente sur titres disponibles à la vente. Les gains réalisés

sur cessions sont enregistrés au compte de profits et pertes sous Gain net sur ventes de titres disponibles à la vente.

13. Positions courtes sur actifs en monnaies

Les positions courtes sur actifs en monnaies sont comptabilisées au bilan sous Autres passifs, à la date de transaction et à la juste valeur.

14. Or

Par « or », on entend les barres d'or détenues en conservation auprès de banques centrales et les comptes à vue en or. La Banque considère l'or comme un instrument financier.

L'or est comptabilisé sur la base de son poids (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar). Les achats et ventes d'or sont portés au bilan à la date de règlement. Les achats et ventes d'or à terme sont traités comme des dérivés jusqu'à la date de règlement.

Le traitement des gains ou pertes réalisés et latents sur or est décrit à la section 17 *infra*.

15. Prêts d'or

Les prêts d'or désignent les prêts d'or à terme à des banques commerciales. Ils sont portés au bilan à la date de transaction sur la base de leur poids d'or (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar), avec les intérêts courus.

Les intérêts courus relatifs aux prêts d'or sont enregistrés au compte de profits et pertes, sous Produits d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif.

16. Dépôts en or

Les dépôts en or recouvrent les dépôts en or non alloué à vue et à terme reçus de banques centrales.

Un dépôt en or non alloué ouvre, pour le client, une créance générale sur la Banque en vue de la livraison d'une quantité et d'une qualité identiques à l'or qu'il a déposé auprès de la Banque, mais ne lui confère aucun droit sur des barres d'or spécifiques. Les dépôts en or non

alloués sont portés au bilan à la date de transaction sur la base de leur poids d'or (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar), avec les intérêts courus. Les intérêts courus relatifs aux dépôts en or sont enregistrés au compte de profits et pertes, sous Charges d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Un dépôt en or alloué (ou « sous dossier ») donne au déposant un droit sur la livraison des barres d'or spécifiques qu'il a déposées auprès de la Banque dans le cadre d'un contrat de conservation. Le client conserve la propriété effective et continue d'assumer le risque. Les dépôts en or alloués au passif ainsi que les barres d'or correspondantes à l'actif ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque. Ils sont publiés comme éléments de hors-bilan (note 31).

17. Gains ou pertes réalisés et latents sur or

Le traitement des gains et pertes réalisés et latents sur or dépend de sa désignation, comme décrit ci-après.

A. Portefeuilles bancaires, composés des dépôts en or et des actifs bancaires en or correspondants

La Banque désigne les prêts d'or de ses portefeuilles bancaires comme prêts et créances, et les dépôts en or comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti. Les dérivés sur or figurant dans ces portefeuilles sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

Les gains ou pertes résultant de ces opérations sont enregistrés au compte de profits et pertes, sous Gain/(perte) de change net(te), en tant que gain ou perte de transaction net.

Les gains ou pertes résultant de la reconversion de la position nette sur or dans les portefeuilles bancaires sont comptabilisés sous Gain/(perte) de change net(te), en tant que gain ou perte de conversion net.

B. Portefeuilles de placement, composés des actifs de placement en or

L'or détenu en propre par la Banque est désigné et comptabilisé comme actif disponible à la vente.

Les gains ou pertes latents sur les actifs de placement en or de la Banque par rapport à leur coût réputé sont portés au compte de réévaluation de l'or, figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global sous Gain latent sur actifs de placement en or.

S'agissant des placements en or à l'actif de la Banque au 31 mars 2003 (date à laquelle le DTS a remplacé le franc or comme monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque), leur coût réputé est d'environ

DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant de 208 dollars, appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Les gains ou pertes réalisés sur cessions d'actifs de placement en or sont comptabilisés au compte de profits et pertes sous Gain/(perte) net(te) sur ventes d'actifs de placement en or.

18. Titres donnés en pension

Lorsque ces passifs correspondent à la gestion d'actifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes, ils sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes. Lorsqu'ils correspondent à des actifs en monnaies disponibles à la vente, ils sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus est porté au compte de profits et pertes, sous Charges d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les passifs désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes sont réévalués à la juste valeur, les gains ou pertes latents étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation.

19. Instruments dérivés

Les dérivés sont utilisés par la Banque pour gérer son risque de marché ou à des fins de négociation. Ils sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

À l'origine, les dérivés sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est enregistré au compte de profits et pertes, sous Produits d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les dérivés sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation.

Les dérivés sont inscrits à l'actif ou au passif, selon que la juste valeur du contrat est positive ou négative pour la Banque.

Lorsqu'un dérivé est incorporé dans un contrat hôte qui n'est pas comptabilisé comme instrument à la juste valeur inscrit au compte de profits et pertes, il est séparé du contrat hôte à des fins comptables et traité comme s'il s'agissait d'un dérivé autonome, selon les règles indiquées ci-avant.

20. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation de la Banque ont été approuvés par le Conseil d'administration. Dans ce cadre, la Banque définit le mode de désignation des instruments financiers, qui détermine leurs critères d'évaluation et leur traitement comptable. Des procédures d'évaluation détaillées viennent compléter ces principes.

La majorité des instruments financiers figurant au bilan sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier se définit comme le montant pour lequel il pourrait être échangé entre des parties bien informées et agissant en toute liberté dans des conditions de concurrence normales.

Le recours à la juste valeur garantit que l'information financière donnée au Conseil d'administration et aux actionnaires reflète le mode de gestion des activités bancaires et que cette information est conforme aux chiffres relatifs à la gestion des risques et aux résultats économiques communiqués à la Direction.

La Banque considère que les cours (prix/taux) établis sur un marché actif constituent le meilleur indicateur de la juste valeur. En l'absence de cours cotés, la Banque emploie une technique de valorisation adaptée à l'instrument ; elle peut utiliser la valeur de marché d'opérations récentes effectuées dans des conditions de concurrence normales et portant sur des instruments similaires, ou recourir à des modèles financiers. Quand elle a recours à de tels modèles, la Banque vise à se fonder, autant que possible, sur des données de marché observables (taux d'intérêt et volatilité, par exemple) et pertinentes. Elle s'en remet le moins possible à ses propres estimations. Parmi les modèles de valorisation figurent la méthode des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Lorsque la juste valeur est déterminée par des techniques de valorisation, les modèles mis en œuvre font l'objet d'un examen initial et d'un réexamen périodique, comme l'exige la politique de la Banque en matière de validation des modèles.

La Banque dispose d'une fonction indépendante de contrôle des valorisations qui passe périodiquement en revue la valeur de ses instruments financiers, en tenant compte tant de l'exactitude des valorisations que des méthodes utilisées. Les contrôles comprennent, en outre, le suivi et l'analyse des profits et pertes journaliers.

La Banque évalue ses actifs au cours acheteur et ses passifs au cours vendeur. Les instruments dérivés sont évalués sur la base du cours acheteur-vendeur, les réserves de valorisation étant, le cas échéant, comptabilisées dans les passifs financiers dérivés. Les actifs et passifs financiers qui ne sont pas estimés à la juste valeur sont portés au bilan au coût amorti.

21. Dépréciation des actifs financiers

La Banque passe en revue ses actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur au compte de profits et pertes, pour déceler tout indice de dépréciation à la date des états financiers. Un actif financier est déprécié lorsqu'il existe des éléments objectifs probants montrant que les flux de trésorerie futurs estimés générés par cet actif ont diminué en raison d'un ou de plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de l'actif. Parmi les indices de dépréciation peuvent figurer des éléments affectant la contrepartie ou l'émetteur: sérieuses difficultés financières, défaut, faillite probable, restructuration du capital.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans la mesure où l'écart négatif de juste valeur par rapport au coût amorti n'est pas jugé temporaire. Les dépréciations d'actifs en monnaies sont portées au compte de profits et pertes, sous Variation nette d'évaluation, les dépréciations de prêts d'or étant enregistrées sous Produits d'intérêts. Si, lors d'exercices ultérieurs, cet écart négatif diminue, la perte de valeur qui a été comptabilisée est reprise au compte de profits et pertes, dans la mesure où la nouvelle valeur comptable n'est pas supérieure à celle qui aurait été déterminée pour cet actif si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

22. Créances à recouvrer et engagements à payer

Il s'agit principalement de montants à très court terme liés au règlement d'opérations financières. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite portés au bilan au coût amorti.

23. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles de la Banque sont inscrites à l'actif au coût historique amorti sur une base linéaire par rapport à leur durée d'utilité estimée :

- immeubles – 50 ans
- installations et machines des immeubles – 15 ans
- équipement, informatique – jusqu'à 4 ans
- équipement, autre – 4 à 10 ans

Les terrains de la Banque ne sont pas amortis. La Banque effectue un examen annuel de la dépréciation de ses immobilisations corporelles. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à son prix de vente estimé, elle est réduite en conséquence.

24. Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements antérieurs à la date des états financiers, et lorsqu'il est probable que des ressources économiques seront requises pour s'acquitter de cette obligation, à condition que son montant puisse être raisonnablement estimé. Le montant comptabilisé en provision est déterminé sur la base des meilleures estimations et hypothèses.

25. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La BRI gère trois systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi : deux régimes de retraite, respectivement au bénéfice de ses agents et de ses administrateurs ; un système d'assurance maladie et accidents en faveur de ses agents actuels et anciens. Ces systèmes font chaque année l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante.

A. Pensions des agents

La Banque gère, au bénéfice de ses agents, un régime de retraite à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière, reposant sur un fonds sans personnalité juridique propre. Les actifs du fonds sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à y participer. La Banque est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du régime.

Le passif du Fonds de pension des agents correspond à la valeur actualisée de l'obligation de prestations déterminées à la date des états financiers, moins la juste valeur des actifs du fonds à la date des états financiers, en tenant compte des ajustements pour gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des prestations liés aux services passés. Cette obligation est calculée selon la méthode de répartition des prestations projetées. La valeur actualisée de l'obligation est calculée à partir d'une estimation des sorties de fonds futures. La Banque détermine le taux servant à actualiser les flux de trésorerie à partir du rendement de marché de titres de dette d'entreprise de première qualité, émis en francs suisses et assortis d'échéances résiduelles avoisinant celles des passifs correspondants.

Le montant imputé au compte de profits et pertes représente la somme du coût actuel des prestations constituées dans le cadre du système durant l'exercice et des intérêts au taux d'actualisation appliqué à l'obligation de prestations déterminées. En outre, les gains et pertes actuariels résultant des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles précédentes et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Système de pensions sont imputés au compte de profits et pertes sur la période de service des

agents concernés, conformément au principe du corridor décrit ci-après. Le passif correspondant est porté au bilan sous Autres passifs.

B. Pensions des administrateurs

La Banque gère, au bénéfice de ses administrateurs, un régime de retraite non capitalisé à prestations déterminées. Le passif, l'obligation de prestations déterminées et le montant imputé au compte de profits et pertes au titre du régime de retraite des administrateurs sont calculés sur une base semblable à ceux du Fonds de pension des agents.

C. Prestations d'assurance maladie et accidents

La Banque gère, au bénéfice de ses agents, un régime d'assurance maladie et accidents non capitalisé. Le passif, l'obligation de prestations et le montant imputé au compte de profits et pertes au titre du régime d'assurance maladie et accidents sont calculés sur une base semblable à ceux du Fonds de pension des agents.

D. Principe du corridor

Des gains ou pertes actuariels résultent des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles précédentes et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Système de pensions. Lorsque les gains ou pertes actuariels non comptabilisés cumulés dépassent, d'un montant supérieur aux limites d'un corridor de 10 %, le montant le plus élevé entre celui de l'obligation de prestations et celui de tous les actifs utilisés pour capitaliser l'obligation, le montant hors de ce corridor est amorti sur la période de service résiduelle estimée des agents concernés.

26. Tableau des flux de trésorerie

La Banque établit son tableau des flux de trésorerie selon une méthode indirecte en se fondant sur les variations du bilan, ajustées pour tenir compte des variations au titre des opérations financières en instance de règlement.

La trésorerie et la quasi-trésorerie recouvrent l'encaisse, ainsi que les comptes à vue et à préavis auprès des banques – les comptes à préavis étant des actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum.

Notes annexes

1. Introduction

La Banque des Règlements Internationaux (BRI, « la Banque ») est une institution financière internationale constituée en application des accords de La Haye du 20 janvier 1930, de sa Charte constitutive et de ses Statuts. Son siège social est sis Centralbahnplatz 2, 4002 Bâle, Suisse. La Banque possède deux bureaux de représentation : l'un à Hong-Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine (pour l'Asie et le Pacifique), et l'autre à Mexico, Mexique (pour les Amériques).

Comme le précise l'article 3 de ses Statuts, la Banque a pour objet de favoriser la coopération des banques centrales, de fournir des facilités additionnelles pour les opérations financières internationales et d'agir comme mandataire (*trustee*) ou agent en ce qui concerne les règlements financiers internationaux. Cinquante-six banques centrales sont actuellement membres de la Banque. Elles exercent les droits de représentation et de vote aux Assemblées générales, en proportion du nombre d'actions BRI émises dans leurs pays respectifs. Le Conseil d'administration de la BRI est composé des gouverneurs des membres fondateurs de la Banque – banques centrales d'Allemagne, de Belgique, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie et du Royaume-Uni –, d'administrateurs que ces gouverneurs nomment, ainsi que des gouverneurs des banques centrales du Canada, de Chine, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse, et du Président de la Banque centrale européenne.

2. Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers, la Direction de la Banque doit procéder à certaines estimations afin de calculer les montants déclarés d'actif et de passif, les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés de produits et de charges durant l'exercice. Pour arriver à ces estimations, la Direction utilise les informations disponibles, émet des hypothèses et exerce son jugement.

Les hypothèses prennent la forme d'estimations prospectives relatives, notamment, à l'évaluation des actifs et passifs, des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, ou des provisions et passifs éventuels.

La Direction exerce son jugement en choisissant les conventions comptables de la Banque et en les mettant en application. Les jugements qui sous-tendent la désignation et l'évaluation des instruments financiers sont également déterminants pour la préparation des états financiers.

Les chiffres effectifs ultérieurs peuvent différer sensiblement de ces estimations.

A. Évaluation des actifs et passifs financiers

Comme il n'existe pas de marché secondaire actif pour certains actifs et passifs financiers de la Banque, la Banque utilise, pour ces instruments, des techniques de valorisation qui font appel au jugement afin de déterminer les paramètres de valorisation adéquats. Une variation des hypothèses concernant ces paramètres pourrait affecter notablement la juste valeur déclarée des instruments financiers. Le tableau ci-après montre l'incidence d'une variation de 1 point de base des hypothèses de marges de crédit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2011	2010
Bons du Trésor	0,2	0,3
Titres pris en pension	0,3	0,1
Prêts et avances	0,5	0,3
Emprunts d'État et autres titres	10,2	9,8
Dépôts en monnaies	14,3	15,0
Instruments dérivés	4,3	5,6

B. Provision pour perte de valeur des actifs financiers

Les prêts d'or comportent une provision de DTS 29,0 millions, suite à un examen de la dépréciation au 31 mars 2011 (au 31 mars 2010 : DTS 23,5 millions). Cet examen, effectué contrepartie par contrepartie, a permis de déterminer celles qui rencontraient de sérieuses difficultés financières à la date des états financiers. L'augmentation de la provision durant l'exercice clos le 31 mars 2011 s'explique par les variations du cours de l'or et des cours de change qui sont comptabilisées au compte de profits et pertes sous Perte de change nette. Aucune autre perte de valeur n'a été enregistrée durant l'exercice (2010 : néant). Les pertes de valeur, lorsqu'elles sont comptabilisées, sont portées au compte de profits et pertes sous Produit d'intérêts net.

C. Hypothèses actuarielles

L'évaluation du Fonds de pension et du régime d'assurance maladie et accidents de la Banque repose sur des hypothèses actuarielles, et notamment des anticipations concernant l'inflation, les taux d'intérêt, le renchérissement des frais médicaux ainsi que l'âge de la retraite et l'espérance de vie des participants à ces régimes. Toute variation de ces hypothèses a une incidence sur la valorisation des exigibilités du Fonds de pension et sur les montants inscrits dans les états financiers.

3. Encaisse et comptes à vue auprès des banques

L'encaisse et les comptes à vue auprès des banques sont des liquidités auprès de banques centrales et de banques commerciales dont la Banque peut disposer sur demande.

4. Or et prêts d'or

A. Total des avoirs en or

Composition de l'actif en or de la Banque :

Au 31 mars		2011	2010
En millions de DTS			
Or		35 401,7	41 596,9
Prêts d'or		1 235,5	1 442,9
Total or et prêts d'or		36 637,2	43 039,8
Dont :			
Actifs de placement en or		3 451,2	2 811,2
Actifs bancaires en or et prêts d'or		33 186,0	40 228,6

Sous Or est comptabilisé le montant de DTS 11 940,5 millions (409 tonnes d'or) (2010 : DTS 8 160,1 millions ; 346 tonnes d'or) que la Banque détient dans le cadre de contrats de swap sur or, qui consistent à échanger des devises contre de l'or physique et aux termes desquels la Banque a l'obligation de retourner l'or. Pour plus de détails sur les opérations de swap sur or, voir la note 7.

B. Actifs de placement en or

Les actifs de placement en or de la Banque sont portés au bilan sur la base de leur poids d'or (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar), avec les intérêts courus. Leur plus-value par rapport à leur coût réputé est portée au compte de réévaluation de l'or figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres. L'écart de valeur est comptabilisé dans l'état du résultat global sous Gain latent sur actifs de placement en or. Les gains ou pertes réalisés sur cessions d'actifs de placement en or sont comptabilisés au compte de profits et pertes sous Gain net sur ventes d'actifs de placement en or.

Pour une description du compte de réévaluation de l'or, voir la note 17B. Le gain net sur ventes d'actifs de placement en or est présenté à la note 26.

Le tableau ci-après analyse la variation de la valeur des actifs de placement en or de la Banque.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Solde d'ouverture	2 811,2	2 358,1
Actifs de placement en or – variation nette		
Cessions d'or	(26,7)	-
Pertes de valeur, comptes à vue et autres variations nettes	(5,5)	(3,7)
	(32,2)	(3,7)
Effet de la variation du cours de l'or	672,2	456,8
Solde de clôture	3 451,2	2 811,2

Au 31 mars 2011, les actifs de placement en or de la Banque étaient constitués de 119 tonnes d'or fin (2010 : 120 tonnes).

5. Actifs en monnaies

A. Total

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts à terme et avances, emprunts d'État et autres titres.

Les actifs en monnaies désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes sont constitués d'actifs bancaires en monnaies, qui correspondent à l'emploi de dépôts en monnaies au passif, et d'actifs de placement en monnaies qui font partie de portefeuilles négociés plus activement. Le reste des actifs de placement en monnaies de la Banque est classé parmi les actifs disponibles à la vente et, avec les actifs de placement en or, représente l'essentiel du placement des fonds propres de la Banque.

Bons du Trésor : titres de dette à court terme à intérêts précomptés émis par un État.

Titres pris en pension : opérations, habituellement à court terme, par lesquelles la Banque accorde un prêt à terme à une contrepartie qui fournit une sûreté, sous forme de titres. Le taux de rémunération du prêt est fixé au début de la transaction et il y a un engagement irrévocable de restituer des titres équivalents, sous réserve du remboursement du prêt. Pendant toute la durée du contrat, la Banque assure le suivi de la juste valeur de la sûreté et, en fonction de la variation de la valeur de marché de cette dernière, peut demander une sûreté supplémentaire ou être priée de restituer une partie des titres constituant la sûreté.

Prêts à terme : placements effectués essentiellement auprès de banques commerciales, mais aussi auprès de banques centrales, d'institutions internationales et d'autres organismes publics, dont avances dans le cadre de lignes de crédit avec ou sans engagement. Ces prêts sont enregistrés au total du bilan sous Prêts et avances, lesquels comprennent également les comptes à préavis (note 6).

Emprunts d'État et autres titres : titres de dette émis par des gouvernements, des institutions internationales et autres organismes publics, des banques commerciales et des entreprises, dont papier commercial, certificats de dépôt, obligations à taux fixe ou variable, obligations sécurisées et titres adossés à des actifs.

Le tableau ci-après montre la composition des actifs en monnaies de la Banque.

Au 31 mars 2011	Actifs bancaires	Actifs de placement			Total actifs en monnaies
	À la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Disponibles à la vente	À la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Total	
<i>En millions de DTS</i>					
Bons du Trésor	76 739,3	–	192,8	192,8	76 932,1
Titres pris en pension	51 464,0	–	–	–	51 464,0
Prêts à terme et avances	23 918,2	–	–	–	23 918,2
Emprunts d'État et autres titres					
État	11 498,1	11 083,5	–	11 083,5	22 581,6
Établissements financiers	18 933,2	226,9	601,6	828,5	19 761,7
Divers	13 808,6	836,0	–	836,0	14 644,6
	44 239,9	12 146,4	601,6	12 748,0	56 987,9
Total actifs en monnaies	196 361,4	12 146,4	794,4	12 940,8	209 302,2

Au 31 mars 2010	Actifs bancaires	Actifs de placement			Total actifs en monnaies
	À la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Disponibles à la vente	À la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Total	
<i>En millions de DTS</i>					
Bons du Trésor	84 652,5	–	62,3	62,3	84 714,8
Titres pris en pension	42 305,9	–	–	–	42 305,9
Prêts à terme et avances	18 316,0	–	–	–	18 316,0
Emprunts d'État et autres titres					
État	7 863,1	9 563,8	8,9	9 572,7	17 435,8
Établissements financiers	18 878,3	677,7	543,2	1 220,9	20 099,2
Divers	14 838,0	1 314,7	–	1 314,7	16 152,7
	41 579,4	11 556,2	552,1	12 108,3	53 687,7
Total actifs en monnaies	186 853,8	11 556,2	614,4	12 170,6	199 024,4

B. Actifs de placement en monnaies disponibles à la vente

Les actifs de placement en monnaies de la Banque sont essentiellement liés à l'emploi de ses fonds propres. Ils sont désignés comme actifs disponibles à la vente, sauf s'ils font partie d'un portefeuille négocié activement.

Le tableau ci-dessous analyse l'évolution des actifs de placement en monnaies disponibles à la vente.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Solde d'ouverture	11 556,2	10 859,3
Actifs de placement en monnaies disponibles à la vente – variation nette		
Acquisitions	5 299,8	5 233,1
Cessions	(2 996,5)	(3 941,1)
Autres variations nettes	(1 473,5)	(685,6)
	829,8	606,4
Opérations en instance de règlement – variation nette	(98,0)	97,6
Juste valeur et autres variations	(141,6)	(7,1)
Solde de clôture	12 146,4	11 556,2

6. Prêts et avances

Les prêts et avances comprennent les prêts à terme à des banques commerciales ainsi que les avances et les comptes à préavis. Les avances sont effectuées dans le cadre de lignes de crédit, avec ou sans engagement, que la Banque octroie à sa clientèle. Les comptes à préavis sont des actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum.

Les prêts à terme et les avances sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes. Les comptes à préavis sont désignés comme prêts et créances et sont portés au bilan au coût amorti.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Prêts à terme et avances	23 918,2	18 316,0
Comptes à préavis	252,2	972,6
Total prêts et avances	24 170,4	19 288,6

Un montant de DTS 12,3 millions a été porté au compte de profits et pertes comme variation de la juste valeur sur prêts à terme et avances (2010 : –DTS 11,6 millions).

7. Instruments dérivés

La Banque a recours aux dérivés suivants à des fins de couverture et de négociation.

Contrat à terme de place sur taux et sur obligation : engagement contractuel de recevoir ou de payer, à une date future, un montant net reposant sur la variation d'un taux d'intérêt ou du cours d'une obligation. Le marché organisé fixe, à la fin de chaque séance journalière, le cours de compensation du contrat ; l'appel de marge qui en résulte est couvert par des liquidités ou des titres négociables.

Option sur devise et sur or : engagement contractuel conférant à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à ou jusqu'à une date donnée, un montant déterminé (devise ou or) à un prix fixé à l'avance. L'acheteur rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

Swap devise-or, swap croisé taux-devises, swap de taux : engagement contractuel bilatéral d'échanger des flux de trésorerie liés à des devises, de l'or ou des taux d'intérêt (par exemple, fixe contre variable). Les swaps croisés taux-devises consistent en un échange de flux de trésorerie combinant simultanément taux d'intérêt et cours de change. Il n'y a pas d'échange de principal, sauf pour certains swaps devise-or et certains swaps croisés taux-devises.

Contrat à terme de gré à gré sur devise ou sur or : engagement contractuel bilatéral impliquant un échange de devises ou d'or à une date future. Les opérations au comptant non livrées entrent dans cette catégorie.

Contrat de taux à terme de gré à gré : contrat bilatéral de taux à terme donnant lieu à un règlement en liquidités, à une date future, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt convenu et le taux du marché.

Option sur swap : contrat bilatéral conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap de devises ou de taux à un prix fixé à l'avance, à ou jusqu'à une date donnée. L'acheteur rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

En outre, la Banque vend à sa clientèle des produits qui incorporent des dérivés (note 10). Lorsque le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur, les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte à des fins comptables et traités en tant que dérivés ordinaires. Ainsi, les options sur devise et sur or incorporées dans les dépôts en double devise or sont comptabilisées en tant que dérivés avec les options sur devise et sur or.

Le tableau ci-après détaille la juste valeur des instruments dérivés.

Au 31 mars	2011			2010		
	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
<i>En millions de DTS</i>						
Contrats à terme de place sur obligation	1 095,0	0,5	(0,4)	754,9	0,8	-
Swaps croisés taux-devises	1 597,0	4,8	(314,8)	345,8	56,1	(401,9)
Contrats à terme de gré à gré sur devise et sur or	2 747,7	13,6	(25,2)	736,2	2,7	(1,1)
Options sur devise et sur or	3 430,0	43,7	(43,8)	6 034,1	47,9	(47,2)
Swaps devise-or	128 060,9	766,9	(3 711,9)	108 476,1	3 282,5	(199,8)
Contrats de taux à terme de gré à gré	18 945,7	6,3	(5,1)	7 975,6	0,7	(2,9)
Contrats à terme de place sur taux	7 559,2	0,1	-	2 015,9	-	-
Swaps de taux	304 357,4	4 954,4	(2 853,3)	309 000,7	6 721,1	(3 532,8)
Options sur swap	773,4	-	(5,0)	845,2	2,9	(1,7)
Total instruments dérivés en clôture	468 566,3	5 790,3	(6 959,5)	436 184,5	10 114,7	(4 187,4)
Total net instruments dérivés en clôture			(1 169,2)			5 927,3

8. Créances à recouvrer

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Opérations financières en instance de recouvrement	8 606,0	4 023,9
Divers	10,3	11,8
Total créances à recouvrer	8 616,3	4 035,7

Les opérations financières en instance de recouvrement sont des transactions sur créances à court terme (actifs vendus et passifs émis) effectuées, mais pour lesquelles le transfert de liquidités n'a pas encore eu lieu (à recouvrer généralement dans un délai de 3 jours au maximum).

9. Immobilisations corporelles

Pour l'exercice clos le 31 mars				2011	2010
<i>En millions de DTS</i>	Terrains	Immeubles	Équipement informatique et autre	Total	Total
Coût historique					
Solde d'ouverture	41,2	243,9	88,6	373,7	361,6
Dépenses d'investissement	-	6,3	8,8	15,1	12,1
Cessions et retraits	-	-	(4,5)	(4,5)	-
Solde de clôture	41,2	250,2	92,9	384,3	373,7
Amortissement					
Solde d'ouverture	-	115,2	68,6	183,8	170,6
Dotations aux amortissements	-	7,8	6,4	14,2	13,1
Cessions et retraits	-	-	(4,5)	(4,5)	-
Solde de clôture	-	123,0	70,5	193,5	183,7
Valeur comptable nette en clôture	41,2	127,2	22,4	190,8	189,9

L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011 comprend une dotation supplémentaire aux amortissements de DTS 1,0 million au titre de l'équipement informatique et autre, suite à un examen de la dépréciation (2010 : DTS 0,6 million).

10. Dépôts en monnaies

Les dépôts en monnaies sont des créances comptables sur la Banque. Les instruments de dépôt en monnaies se décomposent comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Instruments de dépôt remboursables à 1–2 jours de préavis		
Instruments à moyen terme (MTI)	54 453,9	52 420,8
MTI avec option de remboursement anticipé	1 556,7	1 717,3
Placements à taux fixe auprès de la BRI (FIXBIS)	42 751,3	34 223,7
	98 761,9	88 361,8
Autres dépôts en monnaies		
Placements à taux variable auprès de la BRI (FRIBIS)	962,8	116,9
Dépôts à terme	89 550,9	78 434,1
Dépôts en double devise	85,7	95,8
Comptes de dépôts à vue et à préavis	17 724,3	28 746,5
	108 323,7	107 393,3
Total dépôts en monnaies	207 085,6	195 755,1
Dont :		
Désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	189 361,3	167 008,6
Désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti	17 724,3	28 746,5

Instruments à moyen terme (Medium-Term Instruments, MTI) : placements à taux fixe auprès de la BRI dont la durée peut atteindre 10 ans (échéance trimestrielle).

MTI avec option de remboursement anticipé : MTI que la Banque a la faculté de rembourser au pair, à des dates comprises entre juin et décembre 2011 (2010 : entre juin et décembre). Le total des MTI avec option de remboursement anticipé figurant au bilan comprend la juste valeur de l'option incorporée sur taux.

FIXBIS : placements à taux fixe auprès de la BRI, dont la durée peut aller de 1 semaine à 1 an.

FRIBIS : placements à taux variable auprès de la BRI, dont la durée est de 1 an au minimum, et dont le taux d'intérêt est révisé en fonction des conditions du marché.

Dépôts à terme : placements à taux fixe auprès de la Banque, dont la durée est généralement inférieure à 1 an.

Dépôts en double devise : dépôts à terme que la Banque a la faculté de rembourser, à l'échéance, soit dans la monnaie initiale, soit, pour un montant déterminé, dans une autre devise. Le total des dépôts en double devise figurant au bilan comprend la juste valeur de l'option incorporée sur devise. Tous ces dépôts sont venus à échéance entre le 4 avril et le 9 mai 2011 (2010 : entre le 21 avril et le 12 mai).

Comptes de dépôts à vue et à préavis : passifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum. Ils sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

La Banque est l'unique teneur de marché pour certains passifs qu'elle émet en contrepartie de dépôts en monnaies et s'engage à rembourser ces instruments financiers, en intégralité ou en partie, à la juste valeur, avec un préavis de 1–2 jours ouvrés.

A. Évaluation des dépôts en monnaies

Les dépôts en monnaies (hors comptes de dépôts à vue et à préavis) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. Cette valeur diffère du montant que la Banque est tenue de payer à l'échéance au déposant. Augmenté des intérêts courus, ce montant s'élève, pour l'ensemble des dépôts en monnaies, à DTS 206 432,4 millions au 31 mars 2011 (2010 : 193 896,3 millions).

Pour calculer la juste valeur de ses dépôts en monnaies, la Banque utilise des techniques de valorisation, parmi lesquelles la méthode des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options. La première estime les flux de trésorerie attendus des instruments financiers à l'aide de facteurs d'actualisation dérivés en partie des taux d'intérêt cotés (Libor et taux des swaps, par exemple) et en partie d'hypothèses de marges de crédit auxquelles chaque produit est offert et racheté à la clientèle.

Les hypothèses de marges de crédit se fondent, pour chaque produit, sur les transactions de marché récentes. Lorsqu'un produit ne fait plus l'objet d'émissions (et qu'il n'existe donc plus de transactions récentes sur celui-ci), la Banque se base sur la dernière marge de crédit sur ce produit pour déterminer les données qu'il convient d'introduire dans le modèle.

Les modèles de valorisation des options recourent à des hypothèses de volatilité dérivées des cotations de marché.

B. Incidence d'une modification de la qualité de crédit de la Banque

La juste valeur des passifs de la Banque serait affectée par une modification de sa qualité de crédit. Elle diminuerait si la qualité de crédit de la Banque se détériorait, et la diminution de valeur serait inscrite comme variation d'évaluation au compte de profits et pertes. La Banque évalue régulièrement sa qualité de crédit dans le cadre de ses procédures de gestion des risques. L'évaluation de la qualité de crédit n'a pas montré de variation qui aurait pu avoir une incidence, durant l'exercice, sur la juste valeur des passifs de la Banque.

11. Dépôts en or

Les dépôts en or placés auprès de la Banque proviennent exclusivement de banques centrales. Ils sont tous désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

12. Engagements à payer

Il s'agit d'opérations financières en instance de paiement pour des engagements à court terme (achats d'actifs et rachats de titres de dette) effectuées, mais pour lesquelles le transfert de liquidités n'a pas encore eu lieu (à payer généralement dans un délai de 3 jours au maximum).

13. Autres passifs

Les autres passifs de la Banque se décomposent comme suit.

Au 31 mars

En millions de DTS

	2011	2010
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – note 18		
Pensions des agents	22,7	12,1
Pensions des administrateurs	5,9	5,2
Prestations d'assurance maladie et accidents	258,3	217,5
Positions courtes sur actifs en monnaies	65,7	66,0
À payer aux anciens actionnaires	0,6	0,5
Divers	22,2	17,7
Total autres passifs	375,4	319,0

14. Capital

Le capital de la Banque est constitué comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Capital autorisé : 600 000 actions, valeur nominale DTS 5 000 chacune, libérées à hauteur de DTS 1 250	3 000,0	3 000,0
Capital émis: 547 125 actions	2 735,6	2 735,6
Capital libéré (25 %)	683,9	683,9

Nombre d'actions recevant un dividende :

Au 31 mars	2011	2010
Actions émises	547 125	547 125
Moins : actions détenues en propre	(1 000)	(1 000)
Actions distribuées recevant un dividende plein	546 125	546 125

15. Réserves statutaires

Les Statuts de la BRI disposent que, sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de l'affectation du bénéfice net annuel de la Banque à trois fonds de réserve spécifiques : le Fonds de réserve légale, le Fonds de réserve générale et le Fonds spécial de réserve de dividendes ; le solde du bénéfice net, après paiement du dividende éventuel, est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

Fonds de réserve légale. Ce fonds, qui représente actuellement 10 % du capital libéré de la Banque, a atteint son maximum.

Fonds de réserve générale. Après paiement du dividende éventuel, 10 % du solde du bénéfice net annuel de la Banque doivent être affectés à ce fonds, jusqu'à ce qu'il atteigne le quintuple du capital libéré (note 14), la contribution annuelle passant alors à 5 % du solde du bénéfice net annuel.

Fonds spécial de réserve de dividendes. Une part du solde du bénéfice net annuel peut être affectée au Fonds spécial de réserve de dividendes, destiné à verser, en cas de besoin, tout ou partie du dividende déclaré. Le paiement du dividende est généralement imputé au bénéfice net de la Banque.

Fonds de réserve libre. Une fois effectuées les affectations ci-dessus, tout solde du bénéfice net est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

Le produit de la souscription des actions de la Banque est affecté au Fonds de réserve légale en tant que de besoin pour le maintenir à son niveau maximum, et le solde est affecté au Fonds de réserve générale.

Le Fonds de réserve libre, le Fonds de réserve générale et le Fonds de réserve légale servent, dans cet ordre, à couvrir les pertes éventuellement subies par la Banque. En cas de liquidation de la BRI, les soldes des fonds de réserve (après règlement des obligations de la Banque et des frais de liquidation) seraient à répartir entre les actionnaires.

16. Actions détenues en propre

Pour l'exercice clos le 31 mars	2011	2010
Nombre d'actions à l'ouverture	1 000	1 000
Variation au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions en clôture	1 000	1 000

Les actions détenues en propre sont les 1 000 actions de l'émission albanaise, qui ont été suspendues en 1977.

17. Autres comptes de fonds propres

Les autres comptes de fonds propres correspondent aux comptes de réévaluation des actifs en monnaies disponibles à la vente et des actifs de placement en or, également cités aux notes 4 et 5.

Autres comptes de fonds propres :

Au 31 mars	2011	2010
<i>En millions de DTS</i>		
Compte de réévaluation des titres	121,3	318,6
Compte de réévaluation de l'or	2 896,4	2 246,0
Total autres comptes de fonds propres	3 017,7	2 564,6

A. Compte de réévaluation des titres

Ce compte présente la différence entre la juste valeur et le coût amorti des actifs en monnaies disponibles à la vente.

Il a évolué comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars	2011	2010
<i>En millions de DTS</i>		
Solde d'ouverture	318,6	431,1
Variation nette d'évaluation		
Gain net sur ventes	(55,7)	(105,4)
Juste valeur et autres variations	(141,6)	(7,1)
	(197,3)	(112,5)
Solde de clôture	121,3	318,6

Le tableau suivant fait apparaître le solde du compte de réévaluation des titres en ce qui concerne les emprunts d'État et autres titres.

<i>En millions de DTS</i>	Juste valeur des actifs	Coût historique	Compte de réévaluation des titres	Gain brut	Perte brute
Au 31 mars 2011	12 146,4	12 025,1	121,3	190,4	(69,1)
Au 31 mars 2010	11 556,2	11 237,6	318,6	322,2	(3,6)

B. Compte de réévaluation de l'or

Ce compte présente la différence entre la valeur comptable et le coût réputé des actifs de placement en or de la Banque. S'agissant des placements en or à l'actif de la BRI au 31 mars 2003 (date à laquelle le DTS a remplacé le franc or comme monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque), leur coût réputé est d'environ DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant de 208 dollars appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Ce compte a évolué comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Solde d'ouverture	2 246,0	1 789,2
Variation nette d'évaluation		
Gain net sur ventes	(21,8)	-
Effet de la variation du cours de l'or	672,2	456,8
	650,4	456,8
Solde de clôture	2 896,4	2 246,0

18. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La Banque gère trois systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi.

1. Un régime de retraite à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière au bénéfice de ses agents. Il repose sur un fonds sans personnalité juridique propre, qui assure le paiement des prestations. Les actifs du fonds sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à y participer. La Banque est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du régime.

2. Un régime non capitalisé à prestations déterminées au bénéfice de ses administrateurs, dont le droit à pension est basé sur une période de service minimale de quatre ans.

3. Un régime non capitalisé de prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi au bénéfice de ses agents, dont les droits sont en principe subordonnés à une période de service minimale de dix ans et jusqu'à l'âge de 50 ans.

Des actuaires indépendants procèdent chaque année à une évaluation de ces régimes.

A. Montants comptabilisés au bilan

Au 31 mars		Pensions des agents				
En millions de DTS	2011	2010	2009	2008	2007	
Valeur actualisée de l'obligation	(1 039,1)	(913,1)	(747,4)	(709,7)	(653,7)	
Juste valeur des actifs du fonds	881,9	762,4	619,6	714,3	648,6	
Position de capitalisation	(157,2)	(150,7)	(127,8)	4,6	(5,1)	
Perte actuarielle non comptabilisée	134,5	138,6	125,4	41,2	47,3	
Coût des services passés non comptabilisé	–	–	–	(45,8)	(42,2)	
Exigibilités en clôture	(22,7)	(12,1)	(2,4)	–	–	

Au 31 mars		Pensions des administrateurs				
En millions de DTS	2011	2010	2009	2008	2007	
Valeur actualisée de l'obligation	(7,2)	(6,5)	(5,7)	(5,4)	(4,6)	
Juste valeur des actifs du fonds	–	–	–	–	–	
Position de capitalisation	(7,2)	(6,5)	(5,7)	(5,4)	(4,6)	
Perte actuarielle non comptabilisée	1,3	1,3	0,9	0,6	0,3	
Coût des services passés non comptabilisé	–	–	–	–	–	
Exigibilités en clôture	(5,9)	(5,2)	(4,8)	(4,8)	(4,3)	

Au 31 mars		Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi				
En millions de DTS	2011	2010	2009	2008	2007	
Valeur actualisée de l'obligation	(316,7)	(284,2)	(225,4)	(208,0)	(186,3)	
Juste valeur des actifs du fonds	–	–	–	–	–	
Position de capitalisation	(316,7)	(284,2)	(225,4)	(208,0)	(186,3)	
Perte actuarielle non comptabilisée	63,3	72,3	40,1	30,3	42,0	
Coût des services passés non comptabilisé	(4,9)	(5,6)	(6,3)	(7,7)	(7,8)	
Exigibilités en clôture	(258,3)	(217,5)	(191,6)	(185,4)	(152,1)	

B. Valeur actualisée de l'obligation de prestations

Le rapprochement entre la position d'ouverture et la position de clôture de la valeur actualisée de l'obligation s'établit comme suit.

Au 31 mars	Pensions des agents			Pensions des administrateurs			Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi		
<i>En millions de DTS</i>	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	913,1	747,4	709,7	6,5	5,7	5,4	284,2	225,4	208,0
Coût des services rendus au cours de l'exercice	40,1	32,0	29,8	0,3	0,2	0,2	9,4	8,5	7,9
Contributions des agents	5,2	4,5	3,9	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts	25,6	24,5	24,9	0,2	0,2	0,2	8,1	7,5	7,4
Perte actuarielle / (gain actuariel)	(11,8)	84,3	29,3	-	-	0,3	(11,9)	30,2	11,5
Prestations versées	(29,0)	(28,3)	(24,5)	(0,4)	(0,3)	(0,3)	(2,5)	(2,2)	(1,9)
Variations de change	95,9	48,7	(25,7)	0,6	0,7	(0,1)	29,4	14,8	(7,5)
Valeur actualisée de l'obligation en clôture	1 039,1	913,1	747,4	7,2	6,5	5,7	316,7	284,2	225,4

C. Juste valeur des actifs du Fonds de pension des agents

Le rapprochement entre la position d'ouverture et la position de clôture de la juste valeur des actifs du Fonds de pension des agents s'établit comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010	2009
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	762,4	619,6	714,3
Rendement attendu des actifs	39,4	31,8	34,0
Gain/(perte) actuariel(le)	0,9	74,4	(99,3)
Contributions de l'employeur	22,0	20,0	18,3
Contributions des agents	5,2	4,5	3,9
Prestations versées	(29,0)	(28,3)	(24,5)
Variations de change	81,0	40,4	(27,1)
Juste valeur des actifs du fonds en clôture	881,9	762,4	619,6

D. Montants imputés au compte de profits et pertes

Pour l'exercice clos le 31 mars	Pensions des agents			Pensions des administrateurs			Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
<i>En millions de DTS</i>									
Coût des services rendus au cours de l'exercice	40,1	32,0	29,8	0,3	0,2	0,2	9,4	8,5	7,9
Charges d'intérêts	25,6	24,5	24,9	0,2	0,2	0,2	8,1	7,5	7,4
Moins : rendement attendu des actifs du fonds	(39,4)	(31,8)	(34,0)	-	-	-	-	-	-
Moins : coût des services passés	-	-	-	-	-	-	(1,2)	(1,1)	(6,3)
Perte actuarielle nette comptabilisée en cours d'année	4,2	4,4	-	0,1	0,1	-	3,5	1,4	-
Total porté aux charges d'exploitation	30,5	29,1	20,7	0,6	0,5	0,4	19,8	16,3	9,0

La Banque prévoit d'apporter une contribution de DTS 26,9 millions à ses systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2011/12.

E. Principales catégories d'actifs du fonds, en % du total des actifs du fonds

Au 31 mars		
<i>En %</i>	2011	2010
Actions européennes	14,6	7,1
Autres actions	32,0	33,4
Titres à revenu fixe, Europe	16,3	18,5
Titres à revenu fixe, autres	30,1	30,9
Divers	7,0	10,1
Rendement effectif des actifs du fonds	4,9 %	14,4 %

Le Fonds de pension des agents n'effectue aucun placement en instruments financiers émis par la Banque.

F. Principales hypothèses actuarielles utilisées dans les états financiers

Au 31 mars	2011	2010
Applicable aux trois régimes de prestations postérieures à l'emploi		
Taux d'actualisation – taux de marché des obligations d'entreprise suisses de première qualité	2,75 %	2,75 %
Applicable aux régimes de retraite des agents et des administrateurs		
Augmentation présumée des pensions à payer	1,50 %	1,50 %
Applicables uniquement au régime de retraite des agents		
Rendement attendu des actifs	5,00 %	5,00 %
Taux d'augmentation présumé des traitements	4,10 %	4,10 %
Applicable uniquement au régime de retraite des administrateurs		
Taux d'augmentation présumé de la rémunération des administrateurs	1,50 %	1,50 %
Applicable uniquement au régime de prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi		
Hypothèse de renchérissement des frais médicaux à long terme	5,00 %	5,00 %

Au 31 mars 2011, la hausse présumée du traitement des agents, de la rémunération des administrateurs et des pensions à payer inclut une hypothèse d'inflation de 1,5 % (comme au 31 mars 2010).

Le rendement attendu des actifs du fonds est calculé à partir d'anticipations à long terme sur l'inflation, les taux d'intérêt, les primes de risque et l'allocation des actifs. Cette estimation, établie conjointement avec les actuaires indépendants du Fonds de pension, tient compte des rendements historiques.

L'hypothèse de renchérissement des frais médicaux influe de manière significative sur les montants imputés au compte de profits et pertes. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation de 1 % de cette hypothèse par rapport au calcul effectué pour l'exercice 2010/11.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2011	2010
Hausse/(baisse) du coût total des prestations et des charges d'intérêts		
Renchérissement de 6 % des frais médicaux	7,1	5,2
Renchérissement de 4 % des frais médicaux	(5,2)	(3,9)

Au 31 mars

En millions de DTS	2011	2010
Hausse/(baisse) du coût de l'obligation de prestations		
Renchérissement de 6 % des frais médicaux	88,9	70,0
Renchérissement de 4 % des frais médicaux	(67,5)	(53,1)

19. Produits d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS

	2011	2010
Actifs en monnaies disponibles à la vente		
Emprunts d'État et autres titres	299,9	317,7
	299,9	317,7
Actifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes		
Bons du Trésor	335,6	529,9
Titres pris en pension	188,3	156,7
Prêts et avances	123,9	101,7
Emprunts d'État et autres titres	838,7	959,1
	1 486,5	1 747,4
Actifs désignés comme prêts et créances		
Comptes à vue et à préavis	2,8	2,0
Actifs de placement en or	1,2	2,7
Actifs bancaires en or	2,2	3,1
	6,2	7,8
Instruments dérivés à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	1 531,8	1 979,0
Total produits d'intérêts	3 324,4	4 051,9

20. Charges d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS

	2011	2010
Passifs à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes		
Dépôts en monnaies	1 811,0	2 573,8
Passifs désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti		
Comptes de dépôts à vue et à préavis	46,6	44,9
Dépôts en or	1,4	2,0
	48,0	46,9
Total charges d'intérêts	1 859,0	2 620,7

21. Variation nette d'évaluation

La variation nette d'évaluation ne concerne que les instruments financiers désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Actifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes		
Variation d'évaluation latente sur actifs en monnaies	(473,7)	698,6
Gain réalisé sur actifs en monnaies	108,5	53,2
	(365,2)	751,8
Passifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes		
Variation d'évaluation latente sur passifs financiers	646,4	1 977,4
Perte réalisée sur passifs financiers	(292,4)	(928,4)
	354,0	1 049,0
Variation d'évaluation sur instruments dérivés	(498,0)	(1 280,3)
Variation nette d'évaluation	(509,2)	520,5

22. Produit net d'honoraires et de commissions

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Produits d'honoraires et de commissions	12,1	18,8
Charges d'honoraires et de commissions	(9,0)	(8,1)
Produit net d'honoraires et de commissions	3,1	10,7

23. Perte nette sur opérations de change

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Gain de transaction net	21,5	0,3
Perte de conversion nette	(37,3)	(17,5)
Perte de change nette	(15,8)	(17,2)

24. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la Banque sont détaillées ci-après en francs suisses (CHF), monnaie dans laquelle s'effectue le règlement de la plupart de ses dépenses.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2011	2010
Conseil d'administration		
Indemnités des administrateurs	2,2	2,3
Pensions versées aux anciens administrateurs	0,6	0,6
Déplacements, séances du Conseil hors siège et divers	1,2	1,3
	4,0	4,2
Direction et personnel		
Rémunérations	120,4	118,8
Pensions	50,8	51,8
Autres dépenses de personnel	48,3	44,2
	219,5	214,8
Dépenses de bureau et dépenses diverses	71,3	73,7
Frais d'administration, en millions de CHF	294,8	292,7
Frais d'administration, en millions de DTS	190,8	177,7
Dotations aux amortissements, en millions de DTS	14,2	13,1
Charges d'exploitation, en millions de DTS	205,0	190,8

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, le nombre moyen d'agents en équivalent temps plein s'est établi à 547 (2010 : 540).

25. Gain net sur ventes de titres disponibles à la vente

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Produit des cessions	3 038,7	3 941,1
Coût amorti	(2 983,0)	(3 835,7)
Gain net sur ventes de titres disponibles à la vente	55,7	105,4
Dont :		
Gain brut réalisé	69,9	107,7
Perte brute réalisée	(14,2)	(2,3)

26. Gain net sur ventes d'actifs de placement en or

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Produit des cessions	26,7	-
Coût réputé – note 17B	(4,9)	-
Gain net sur ventes d'actifs de placement en or	21,8	-

27. Bénéfice et dividendes par action

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2011	2010
Bénéfice net de l'exercice (en millions de DTS)	816,0	1 859,8
Nombre moyen pondéré d'actions recevant un dividende	546 125	546 125
Bénéfice de base et dilué par action (en DTS par action)	1 494,2	3 405,4
Dividendes par action (en DTS par action)		
Ordinaire	295	285
Supplémentaire	-	400
Total	295	685

En matière de dividende, la Banque suit une politique qui prévoit que le dividende se compose de deux éléments : un dividende ordinaire, tenable et pouvant évoluer de façon prévisible d'année en année, et un dividende supplémentaire, approprié en cas de bénéfice élevé, et à condition que les besoins en fonds propres de la Banque soient couverts.

28. Trésorerie et quasi-trésorerie

Le tableau suivant détaille des éléments de trésorerie et quasi-trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	329,8	1 516,2
Comptes à préavis	252,2	972,6
Total trésorerie et quasi-trésorerie	582,0	2 488,8

29. Impôts

Le statut juridique particulier de la BRI en Suisse est, pour l'essentiel, défini dans l'Accord de siège qu'elle a conclu avec le Conseil fédéral suisse. Selon les termes de ce document, la Banque est exonérée de pratiquement tous les impôts directs et indirects des autorités fédérales, cantonales et communales en Suisse.

Des conventions similaires ont été passées avec le gouvernement de la République populaire de Chine concernant le Bureau d'Asie à Hong-Kong RAS et avec le gouvernement du Mexique concernant le Bureau des Amériques.

30. Cours de change

Le tableau suivant montre les principaux cours utilisés pour convertir en DTS les soldes en devises et en or.

	Cours au comptant au 31 mars		Cours moyen sur l'exercice clos en	
	2011	2010	2011	2010
USD	0,631	0,658	0,654	0,644
EUR	0,895	0,889	0,864	0,909
JPY	0,00762	0,00704	0,00764	0,00694
GBP	1,013	0,998	1,016	1,027
CHF	0,689	0,625	0,647	0,606
Or (once)	907,5	732,9	844,9	657,4

31. Éléments de hors-bilan

Des transactions fiduciaires sont effectuées au nom de la BRI pour le compte et au risque de sa clientèle, sans possibilité de recours sur les autres actifs de la Banque. Elles ne figurent pas au bilan de la Banque.

Au 31 mars

En millions de DTS

	2011	2010
Conventions de dépôt	11 260,6	11 115,6
Contrats de nantissement	33,9	88,8
Mandats de gestion de portefeuille	10 507,9	8 981,2
Barres d'or détenues sous dossier	8 671,1	5 003,9
Total	30 473,5	25 189,5

Dans le tableau ci-dessus, les titres détenus dans le cadre de conventions de dépôt et de contrats de nantissement sont indiqués en valeur nominale, et les titres détenus dans le cadre de mandats de gestion de portefeuille, en valeur de l'actif net. Les mandats de gestion de portefeuille comprennent les fonds communs de placement à capital variable (BISIP), qui sont des dispositifs de placement collectif destinés aux banques centrales, et des mandats à finalité spécifique destinés à une seule banque centrale.

Les barres d'or détenues sous dossier sont des barres spécifiques qui ont été déposées auprès de la Banque dans le cadre d'un contrat de conservation. Elles sont comptabilisées à leur poids d'or (converti en dollars au cours de l'or et en DTS au cours de change du dollar). Au 31 mars 2011, 297 tonnes d'or fin étaient détenues sous dossier (2010 : 212 tonnes).

Les instruments financiers détenus dans le cadre des mandats ci-dessus sont déposés auprès de conservateurs externes (banques centrales ou banques commerciales).

Outre les éléments de hors-bilan ci-dessus, la Banque gère, pour le compte de sa clientèle, des portefeuilles de dépôts en monnaies. Ceux-ci totalisaient DTS 5 776,7 millions au 31 mars 2011 (2010 : DTS 5 713,0 millions). Les actifs de ces portefeuilles sont portés au bilan sous Dépôts en monnaies.

32. Engagements de crédit

La Banque a ouvert, en faveur de sa clientèle, plusieurs lignes de crédit avec engagement, assorties ou non de sûretés. Au 31 mars 2011, leur encours s'élevait à DTS 2 287,7 millions (2010 : DTS 4 919,8 millions), dont DTS 189,4 millions d'engagements non assortis de sûretés (2010 : DTS 2 420,7 millions).

33. Hiérarchie de la juste valeur

La Banque classe les évaluations de ses instruments financiers selon une hiérarchie qui reflète la représentativité des données utilisées pour réaliser les évaluations. Le calcul se fonde sur le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La hiérarchie adoptée par la Banque se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – Cours (prix/taux) non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.

Niveau 2 – Données autres que les cours (prix/taux) cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'instrument financier soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix d'instruments financiers similaires). En font partie taux d'intérêt, primes et volatilité observables.

Niveau 3 – Données qui ne sont pas observables sur les marchés financiers.

A. Actifs mesurés à la juste valeur

Au 31 mars 2011

<i>En millions de DTS</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes				
Bons du Trésor	71 198,0	5 734,2	–	76 932,1
Titres pris en pension	–	51 464,0	–	51 464,0
Prêts à terme	–	23 918,2	–	23 918,2
Emprunts d'État et autres titres	18 401,2	26 376,2	64,1	44 841,5
Instruments dérivés	5,5	5 784,8	–	5 790,3
Actifs financiers désignés comme disponibles à la vente				
Emprunts d'État et autres titres	11 862,1	284,4	–	12 146,4
Total actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	101 466,7	113 561,7	64,1	215 092,5
Passifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes				
Dépôts en monnaies	–	(189 361,3)	–	(189 361,3)
Instruments dérivés	(16,5)	(6 943,0)	–	(6 959,5)
Autres passifs (positions courtes sur actifs en monnaies)	–	(65,7)	–	(65,7)
Total passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	(16,5)	(196 370,0)	–	(196 386,5)

Au 31 mars 2010

En millions de DTS

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes				
Bons du Trésor	62 644,6	22 070,2	–	84 714,8
Titres pris en pension	–	42 305,9	–	42 305,9
Prêts à terme	–	18 316,0	–	18 316,0
Emprunts d'État et autres titres	13 354,7	28 685,4	91,4	42 131,5
Instruments dérivés	2,5	10 112,2	–	10 114,7
Actifs financiers désignés comme disponibles à la vente				
Emprunts d'État et autres titres	10 699,4	856,8	–	11 556,2
Total actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	86 701,2	122 346,5	91,4	209 139,1
Passifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes				
Dépôts en monnaies	–	(167 008,6)	–	(167 008,6)
Instruments dérivés	(12,6)	(4 174,8)	–	(4 187,4)
Autres passifs (positions courtes sur actifs en monnaies)	–	(66,0)	–	(66,0)
Total passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	(12,6)	(171 249,4)	–	(171 262,0)

La Banque considère que les cours (prix/taux) établis sur un marché actif constituent le meilleur indicateur de la juste valeur. Les instruments financiers évalués à l'aide de cotations de marché actif correspondent au niveau 1.

En l'absence de cours cotés fiables, la Banque emploie des techniques de valorisation aux normes du marché, parmi lesquelles la méthode des flux de trésorerie actualisés. Quand elle a recours à de tels modèles, la Banque vise à se fonder, autant que possible, sur des données de marché observables. Les instruments financiers évalués ainsi correspondent au niveau 2.

Une faible proportion des évaluations des instruments financiers de la Banque est produite à l'aide de techniques de valorisation qui utilisent d'importantes données qui ne sont pas observables. Les instruments financiers évalués ainsi correspondent au niveau 3. Les instruments financiers qui relèvent du niveau 3 aux 31 mars 2010 et 2011 comprennent des obligations d'entreprise illiquides.

L'exactitude des évaluations de la Banque est assurée par un exercice indépendant de vérification des prix effectué par la fonction de contrôle des valorisations.

B. Rapprochement entre actifs et passifs mesurés à la juste valeur au niveau 3

Au 31 mars 2011

<i>En millions de DTS</i>	Actifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Actifs financiers désignés comme disponibles à la vente	Total
Solde d'ouverture	91,4	-	91,4
Gains dans le compte de profits et pertes	0,7	-	0,7
Gains dans les fonds propres	-	-	-
Total gains	0,7	-	0,7
Cessions	(11,4)	-	(11,4)
Transferts du niveau 3	(31,7)	-	(31,7)
Transferts au niveau 3	15,1	-	15,1
Solde de clôture	64,1	-	64,1
Gains dans le compte de profits et pertes pour les actifs et passifs détenus en clôture	1,0	-	1,0

Au 31 mars 2010

<i>En millions de DTS</i>	Actifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Actifs financiers désignés comme disponibles à la vente	Total
Solde d'ouverture	566,6	28,5	595,1
Gains dans le compte de profits et pertes	109,0	-	109,0
Gains dans les fonds propres	-	1,0	1,0
Total gains	109,0	1,0	110,0
Cessions	(40,5)	-	(40,5)
Transferts du niveau 3	(617,5)	(29,5)	(647,0)
Transferts au niveau 3	73,8	-	73,8
Solde de clôture	91,4	-	91,4
Gains dans le compte de profits et pertes pour les actifs et passifs détenus en clôture	28,2	-	28,2

34. Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie estimés d'un instrument financier pour donner sa valeur comptable.

Le tableau ci-dessous présente les taux effectifs par monnaie et par instrument financier.

Au 31 mars 2011

<i>En %</i>	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
Actif					
Prêts d'or	-	-	-	-	0,46
Bons du Trésor	0,26	0,93	0,60	0,11	0,82
Titres pris en pension	0,08	0,60	0,53	0,04	-
Prêts et avances	0,28	0,94	0,68	0,10	0,16
Emprunts d'État et autres titres	1,54	2,64	2,08	0,51	5,07
Passif					
Dépôts en monnaies	0,82	1,02	1,06	0,04	0,56
Dépôts en or	-	-	-	-	0,38
Positions courtes sur actifs en monnaies	4,53	-	-	-	-

Au 31 mars 2010

<i>En %</i>	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
Actif					
Prêts d'or	-	-	-	-	0,49
Bons du Trésor	0,31	0,72	0,49	0,11	2,19
Titres pris en pension	0,12	0,21	0,47	0,05	-
Prêts et avances	0,41	0,40	0,51	0,07	0,07
Emprunts d'État et autres titres	1,96	2,66	2,19	0,66	4,75
Passif					
Dépôts en monnaies	1,03	0,73	1,34	0,12	0,28
Dépôts en or	-	-	-	-	0,42
Positions courtes sur actifs en monnaies	1,68	-	-	-	-

35. Analyse géographique

A. Total passif

Au 31 mars

En millions de DTS

	2011	2010
Afrique et Europe	76 200,4	93 697,7
Asie-Pacifique	105 303,5	100 001,4
Amériques	48 847,3	40 988,6
Organisations internationales	14 097,3	8 430,3
Total	244 448,5	243 118,0

B. Éléments de hors-bilan

Au 31 mars

En millions de DTS

	2011	2010
Afrique et Europe	7 652,0	6 107,7
Asie-Pacifique	18 918,4	17 911,3
Amériques	3 903,1	1 170,5
Total	30 473,5	25 189,5

Voir également la note 31. La note 3B de la section Gestion des risques (*infra*) présente une analyse géographique des actifs de la Banque.

C. Engagements de crédit

Au 31 mars

En millions de DTS

	2011	2010
Afrique et Europe	179,1	2 861,7
Asie-Pacifique	2 108,6	2 058,1
Amériques	–	–
Total	2 287,7	4 919,8

Voir également la note 32.

36. Parties liées

La Banque définit ainsi les parties qui lui sont liées :

- les membres du Conseil d'administration ;
- les membres de la Direction de la Banque ;
- les parents proches des personnes ci-dessus ;
- les entités qui pourraient exercer une influence significative sur un membre du Conseil d'administration ou de la Direction, et les entités sur lesquelles une de ces personnes pourrait exercer une influence significative ;
- les régimes de la Banque offrant des prestations postérieures à l'emploi ;
- les banques centrales dont le gouverneur est membre du Conseil d'administration et les institutions qui sont associées à ces banques centrales.

La liste des membres du Conseil d'administration et celle des membres de la Direction figurent dans le présent rapport sous la section Gouvernance et administration de la BRI. Les régimes de prestations postérieures à l'emploi sont présentés à la note 18.

A. Personnes

Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres de la Direction de la Banque, imputé au compte de profits et pertes, est le suivant.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2011	2010
Traitements, primes et couverture médicale	7,7	6,9
Prestations postérieures à l'emploi	2,2	1,9
Total rémunérations et avantages, en millions de CHF	9,9	8,8
Équivalent en DTS	6,8	5,5

Voir également la note 24.

La Banque offre à l'ensemble de ses agents et administrateurs la possibilité d'ouvrir un compte personnel de dépôts. Ce compte est rémunéré à un taux fixé par la BRI sur la base de celui que la Banque nationale suisse applique à des comptes similaires au bénéfice de ses propres agents. Le tableau suivant indique l'évolution des comptes de dépôts détenus par des membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque, et leur solde total.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2011	2010
Solde d'ouverture	19,7	12,8
Dépôts reçus, dont produits d'intérêts (nets des impôts prélevés à la source)	4,2	8,6
Retraits	(2,2)	(1,7)
Solde de clôture, en millions de CHF	21,7	19,7
Équivalent en DTS	15,0	12,3
Charges d'intérêts sur dépôts, en millions de CHF	0,5	0,4
Équivalent en DTS	0,3	0,2

Les soldes des comptes détenus par des membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque nommés durant l'exercice sont inclus dans les dépôts reçus. Ceux des comptes détenus par des membres du Conseil d'administration ou de la Direction ayant quitté leurs fonctions durant l'exercice sont incorporés aux retraits.

La Banque gère également un compte personnel de dépôts bloqué pour les agents qui bénéficiaient auparavant de son fonds d'épargne (clos le 1^{er} avril 2003), aux conditions suivantes. Les titulaires ne peuvent plus effectuer de dépôt ni de retrait sur leur compte, dont ils perçoivent le solde au moment de leur départ de la Banque. Ce compte est rémunéré à un taux fixé par la BRI sur la base de celui que la Banque nationale suisse applique à des comptes similaires au bénéfice de ses propres agents, plus 1 %. Le solde des comptes bloqués totalise DTS 20,9 millions au 31 mars 2011 (2010 : DTS 20,0 millions). Il est porté au bilan sous Dépôts en monnaies.

B. Banques centrales liées et institutions associées

La BRI offre des services bancaires à sa clientèle, composée essentiellement de banques centrales, d'autorités monétaires et d'institutions financières internationales. Dans le cadre normal de ses activités, la Banque effectue à cette fin des opérations avec des banques centrales liées et des institutions qui leur sont associées. Ces opérations consistent à consentir des avances et à accepter des dépôts en monnaies et en or.

La Banque a pour politique d'effectuer les opérations avec les banques centrales liées et les institutions qui leur sont associées à des conditions similaires à celles qu'elle applique aux transactions avec la clientèle non liée.

Dépôts en monnaies des banques centrales liées et institutions associées

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Solde d'ouverture	57 512,6	50 475,4
Dépôts reçus	362 877,5	356 011,2
Placements échus, remboursements et variation de la juste valeur	(370 954,6)	(351 789,4)
Variation nette sur comptes à préavis	(2 279,2)	2 815,4
Solde de clôture	47 156,3	57 512,6
En % du total des dépôts en monnaies en clôture	22,8 %	29,4 %

Dépôts en or des banques centrales liées et institutions associées

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Solde d'ouverture	27 688,7	19 468,7
Dépôts reçus	–	40,8
Retraits nets et effet de la variation du cours de l'or	–	(40,8)
Variation nette du compte à vue en or	(12 152,7)	8 220,0
Solde de clôture	15 536,0	27 688,7
En % du total des dépôts en or en clôture	73,0 %	86,4 %

Titres pris en pension des banques centrales liées et institutions associées

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Solde d'ouverture	4 942,7	4 602,5
Prêts contre titres pris en pension	1 176 076,2	903 642,0
Placements échus et variation de la juste valeur	(1 175 071,9)	(903 301,8)
Solde de clôture	5 947,0	4 942,7
En % du total des titres pris en pension en clôture	11,6 %	11,7 %

Autres soldes avec les banques centrales liées et institutions associées

La Banque détient des comptes à vue en monnaies auprès des banques centrales liées et des institutions associées, dont le solde total se chiffre à DTS 314,6 millions au 31 mars 2011 (2010 : DTS 1 417,9 millions). L'or détenu dans des comptes à vue auprès des banques centrales liées et institutions associées totalise DTS 35 383,0 millions au 31 mars 2011 (2010 : DTS 41 575,7 millions).

Opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et institutions associées

La BRI effectue des opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et institutions associées, y compris des opérations de change et des swaps de taux. Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, le montant nominal de ces opérations totalise DTS 35 893,0 millions (2010 : DTS 19 431,3 millions).

37. Passifs éventuels

De l'avis de la Direction, la Banque n'enregistre aucun passif éventuel à la date du 31 mars 2011.

Adéquation des fonds propres

1. Fonds propres

Le tableau ci-après montre la composition des fonds propres de base et du total des fonds propres.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Capital	683,9	683,9
Réserves statutaires au bilan	12 154,4	10 668,7
Moins : actions détenues en propre	(1,7)	(1,7)
Fonds propres de base	12 836,6	11 350,9
Compte de profits et pertes	816,0	1 859,8
Autres comptes de fonds propres	3 017,7	2 564,6
Total fonds propres	16 670,3	15 775,3

La Banque évalue en permanence l'adéquation de ses fonds propres. Cette évaluation s'appuie sur un processus annuel de planification de l'utilisation du capital.

La Banque a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme au document révisé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres* (Bâle II) publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en juin 2006. Elle met en œuvre l'ensemble des trois piliers du dispositif de Bâle II, tout en tenant compte du caractère particulier du domaine d'activité et de la nature des opérations de la Banque. Étant donné que la Banque n'est pas assujettie à une réglementation bancaire nationale, l'application du deuxième pilier (surveillance prudentielle) consiste simplement, pour la Banque, à évaluer elle-même l'adéquation de ses fonds propres. Cette évaluation suit essentiellement une méthodologie des fonds propres économiques, qui est plus complète et fixe des exigences de solvabilité beaucoup plus élevées que les exigences minimales (premier pilier) du dispositif de Bâle II.

2. Fonds propres économiques

La Banque évalue l'adéquation de ses fonds propres par référence à des règles d'utilisation des fonds propres économiques couvrant le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et les autres risques. Ces règles visent à déterminer le montant de fonds propres nécessaires pour absorber les pertes liées aux expositions, avec un niveau de confiance statistique conforme à l'objectif que s'est fixé la Banque de conserver la plus haute qualité de crédit. La Banque mesure ses fonds propres économiques avec un niveau de confiance de 99,995 % et un horizon de 1 an, sauf pour les autres risques – pour couvrir ces derniers, la Banque alloue un montant supplémentaire, en fonction de l'évaluation, par la Direction, des risques qui n'entrent pas (ou pas intégralement) dans le calcul des fonds propres économiques de la Banque.

Le tableau suivant présente le volume des fonds propres économiques alloués par la Banque au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et aux autres risques.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2011	2010
Risque de crédit	5 974,2	5 659,8
Risque de marché	2 836,5	2 708,7
Risque opérationnel	700,0	475,0
Autres risques	300,0	300,0
Total utilisation des fonds propres économiques	9 810,7	9 143,5

3. Actifs pondérés des risques et exigences minimales de fonds propres en application de Bâle II

Bâle II prévoit plusieurs approches pour calculer les actifs pondérés des risques et les exigences minimales de fonds propres correspondantes. En principe, les exigences minimales correspondent à 8 % des actifs pondérés.

Le tableau ci-après présente les expositions de la Banque, classées par nature du risque (risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel), avec, en regard, l'approche suivie ainsi que les actifs pondérés et les exigences minimales correspondantes.

Au 31 mars		2011			2010		
	Approche suivie	Montant de l'exposition	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)	Montant de l'exposition	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)
<i>En millions de DTS</i>							
Risque de crédit							
Exposition envers les emprunteurs souverains, banques et entreprises	Approche NI (notations internes) avancée, où (B) correspond à (A) x 8 %	158 491,3	7 538,3	603,1	207 871,9	9 027,4	722,2
Exposition de titrisation, portefeuilles gérés en externe et autres actifs	Approche standard, où (B) correspond à (A) x 8 %	2 256,6	1 190,0	95,2	2 820,7	1 159,5	92,8
Risque de marché							
Exposition au risque de change et au risque de variation du cours de l'or	Approche modèles internes, où (A) correspond à (B) / 8 %	–	10 806,2	864,5	–	10 768,1	861,4
Risque opérationnel							
	Approche de mesure avancée, où (A) correspond à (B) / 8 %	–	3 760,4	300,8	–	2 256,3	180,5
Total			23 294,9	1 863,6		23 211,3	1 856,9

La Banque a adopté le traitement avancé, dans le cadre de l'approche fondée sur les notations internes (NI), pour la majorité de ses expositions au risque de crédit. Sous ce régime, la pondération applicable à une opération est déterminée par la fonction de pondération correspondante fixée par le dispositif de Bâle II, en introduisant comme paramètres essentiels, dans le système interne, les estimations de la Banque. Pour certaines expositions, la Banque a adopté l'approche standard. Dans cette approche, l'exposition est pondérée en fonction de sa nature.

La Banque a adopté une approche fondée sur les modèles internes pour le risque de marché et l'approche de mesure avancée pour le risque opérationnel. Ces deux approches s'appuient sur les méthodologies de valeur en risque (VeR). Les exigences minimales de fonds propres sont calculées à partir des chiffres VeR, puis converties en actifs pondérés des risques en utilisant le taux de 8 %.

Pour plus de précisions sur les hypothèses qui sous-tendent les calculs, se reporter aux sections sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

4. Ratio des fonds propres de base

Le ratio de fonds propres mesure l'adéquation des fonds propres de base en les rapportant aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio de la Banque, conforme au dispositif de Bâle II, est présenté au tableau suivant.

Au 31 mars

En millions de DTS

	2011	2010
Ratio des fonds propres de base (A)	12 836,6	11 350,9
Total actifs pondérés des risques (B)	23 294,9	23 211,3
Ratio des fonds propres de base (A) / (B)	55,1 %	48,9 %

En application du dispositif de Bâle II, les pertes attendues sont mesurées sur les expositions au risque de crédit visées par l'approche NI avancée. Les pertes attendues sont calculées à la date des états financiers en tenant compte des provisions pour perte de valeur présentées dans les états financiers (note 2B). Conformément aux exigences du dispositif de Bâle II, elles sont comparées aux provisions pour perte de valeur et tout écart est déduit des fonds propres de base. Au 31 mars 2011, les provisions pour perte de valeur comptabilisées dépassaient les pertes attendues.

La Banque s'attache à conserver une excellente qualité de crédit et effectue une évaluation exhaustive de ses fonds propres qui tient compte de ses spécificités. Elle dispose ainsi d'une solide base de fonds propres, bien supérieure aux exigences minimales.

Gestion des risques

1. Risques auxquels la Banque est exposée

La Banque apporte à sa clientèle, composée surtout de banques centrales, d'autorités monétaires et d'institutions financières internationales, des services pour la gestion des réserves ainsi que des activités financières connexes.

Les activités bancaires forment un élément essentiel des missions de la Banque ; elles garantissent sa solidité et son indépendance financières. Elles correspondent, d'une part, à l'emploi des ressources de sa clientèle et, d'autre part, au placement de ses fonds propres. À ces deux titres, la Banque peut se trouver exposée à des risques financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. La Banque est exposée, en outre, au risque opérationnel.

Dans les limites du dispositif de gestion des risques défini par le Conseil d'administration, la Direction de la Banque a mis en place des politiques de gestion des risques visant à garantir que les risques sont identifiés, mesurés et contrôlés, mais aussi surveillés et communiqués de manière adéquate.

2. Gestion des risques : approche et organisation

La Banque s'attache à conserver une excellente qualité de crédit et adopte une stratégie prudente en matière de prise de risques financiers. Pour cela, elle :

- conserve une base de fonds propres exceptionnellement solide ;
- place ses actifs essentiellement dans des instruments financiers de première qualité ;
- s'efforce de diversifier ses actifs entre plusieurs secteurs ;
- adopte une approche prudente en matière de prise de risque de marché sur ses positions tactiques et gère attentivement le risque de marché associé à ses positions stratégiques, dont ses avoirs en or ;
- maintient un degré élevé de liquidité.

A. Organisation

Conformément à l'article 39 des Statuts de la Banque, le Directeur Général est responsable de la gestion de la Banque vis-à-vis du Conseil d'administration. Il est assisté dans ses fonctions par le Directeur Général Adjoint. Les fonctions indépendantes de contrôle des risques et de conformité sont placées sous l'autorité du Directeur Général Adjoint. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient de l'assistance de comités consultatifs.

Les principaux comités consultatifs sont l'Executive Committee, le Comité financier et le Comité de conformité et de gestion du risque opérationnel. Les deux premiers sont présidés par le Directeur Général et le troisième par le Directeur Général Adjoint. Ils comprennent tous des membres de la Haute Direction de la Banque. L'Executive Committee conseille le Directeur Général essentiellement sur la planification stratégique de la Banque et l'allocation des ressources, ainsi que sur les décisions concernant les grands objectifs financiers assignés aux activités bancaires et la gestion du risque opérationnel. Le Comité financier conseille le Directeur Général sur la gestion financière et les aspects stratégiques des activités bancaires, dont l'allocation des fonds propres économiques par catégorie de risque. Le Comité de conformité et de gestion du risque opérationnel, comité consultatif auprès du Directeur Général Adjoint, assure la coordination des questions de conformité et de gestion du risque opérationnel dans l'ensemble de la Banque.

La fonction indépendante de contrôle des risques financiers est assurée par l'unité Contrôle des risques. La fonction indépendante de contrôle du risque opérationnel est partagée entre l'unité Contrôle des risques, chargée de mesurer le risque opérationnel, et l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel. Les deux unités font directement rapport au Directeur Général Adjoint.

La fonction de conformité est assurée par l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel, dont le rôle est de fournir une assurance raisonnable que les activités et agents de la Banque observent les lois et règlements applicables, les Statuts de la BRI, le Code de conduite de la Banque et les autres règles et politiques internes, ainsi que les normes de bonnes pratiques applicables.

L'unité Conformité et gestion du risque opérationnel identifie et évalue les risques de conformité ; elle guide et forme les agents sur les questions de conformité. En outre, le chef de l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel fait directement rapport au Comité d'audit, comité consultatif du Conseil d'administration.

L'unité Finance et le Service juridique participent aussi à la gestion des risques de la Banque. L'unité Finance assure une fonction indépendante de contrôle des valorisations, produit les états financiers et contrôle les dépenses en établissant le budget de l'exercice et en surveillant l'exécution. La fonction indépendante de contrôle des valorisations a pour objectif de s'assurer que les valorisations effectuées par la Banque sont conformes à ses principes et procédures d'évaluation et que les processus et procédures qui influencent ces valorisations suivent les meilleures pratiques. L'unité Finance rend directement compte au Secrétaire Général.

Le Service juridique fournit conseil et assistance sur de nombreux aspects des activités de la Banque. Il fait directement rapport au Directeur Général.

L'Audit interne examine les procédures de contrôle interne et exprime son avis sur leur conformité avec les normes internes et les meilleures pratiques de la profession. Il lui appartient d'analyser les procédures de gestion des risques, les systèmes de contrôle internes, les systèmes d'information et les processus de gouvernance. L'Audit interne rend directement compte au Comité d'audit, mais il est aussi responsable vis-à-vis du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint.

B. Surveillance et communication interne des risques

Le profil de risque financier et opérationnel de la Banque, ses positions et ses résultats sont surveillés en permanence par les unités compétentes. Des rapports sur le risque financier et la conformité sont régulièrement adressés à divers niveaux de responsabilité pour permettre à la Direction d'évaluer de façon adéquate le profil de risque de la Banque et sa situation financière.

La Direction rend compte au Conseil d'administration, chaque mois et chaque trimestre, de la situation financière de la Banque et des risques associés à ses positions. En outre, le Comité d'audit reçoit des rapports périodiques des unités Audit interne, Conformité et gestion du risque opérationnel, et Finance. Le Comité des activités bancaires et de la gestion des risques, autre comité consultatif du Conseil, reçoit un rapport annuel de l'unité Contrôle des risques. Régie par des politiques et des procédures exhaustives, la préparation des rapports assure des contrôles rigoureux.

C. Méthodologies de gestion des risques

La Banque réévalue chaque jour la quasi-totalité de ses actifs financiers à la juste valeur et revoit ses valorisations tous les mois, en tenant compte des ajustements éventuels pour dépréciation. Elle a recours à une gamme complète de méthodologies quantitatives pour évaluer les instruments financiers et pour mesurer les risques auxquels sont exposés son bénéfice net et ses fonds propres. Elle réexamine ces méthodologies pour s'adapter à toute modification de l'environnement et à l'évolution des meilleures pratiques.

La politique de validation des modèles de la Banque définit les rôles, les responsabilités et les processus liés à la mise en œuvre de modèles de risques nouveaux ou sensiblement modifiés.

Une méthode fondamentale utilisée par la Banque pour mesurer et gérer les risques est le calcul des fonds propres économiques fondé sur les méthodologies de valeur en risque (VeR), qui consistent à évaluer par des techniques statistiques la perte potentielle maximale sur les positions actuelles avec un niveau de confiance donné et un horizon temporel défini.

Le calcul des fonds propres économiques sert à estimer le montant de fonds propres nécessaires pour absorber les pertes liées aux expositions, avec un niveau de confiance statistique déterminé par l'objectif que s'est fixé la Banque de conserver la plus haute qualité de crédit.

La Banque évalue l'adéquation de ses fonds propres par référence à des règles d'utilisation des fonds propres économiques couvrant le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et les autres risques. Ces règles sont complétées par des analyses de sensibilité et de facteurs de risque. La Banque mesure ses fonds propres économiques avec un intervalle de confiance de 99,995 % pour une période de détention de 1 an.

La Banque alloue des fonds propres économiques à chacune des catégories de risque mentionnées ci-dessus. Un montant supplémentaire de fonds propres économiques est alloué, en fonction de l'évaluation qui en est faite par la Direction, aux risques qui n'entrent pas (ou pas intégralement) dans le calcul des fonds propres économiques.

Pour compléter son évaluation des risques (méthodologie VeR et calcul des fonds propres économiques alloués au risque financier), la Banque effectue de manière exhaustive des exercices de simulation de crise qui testent ses principaux facteurs de risque de marché et ses expositions au risque de crédit. La simulation de crise comprend l'analyse de scénarios historiques extrêmes ou de scénarios de crises macroéconomiques hypothétiques ; elle comporte aussi des analyses de sensibilité à des mouvements extrêmes mais néanmoins plausibles des facteurs de risque fondamentaux identifiés. La Banque effectue aussi des simulations de crise pour le risque de liquidité.

3. Risque de crédit

Le risque de crédit réside dans le fait qu'une contrepartie peut ne pas s'acquitter de ses obligations aux conditions contractuelles convenues. Un actif financier est considéré comme impayé quand une contrepartie n'a pas effectué le paiement dû à l'échéance contractuelle.

La Banque gère le risque de crédit dans le cadre d'un dispositif et de politiques arrêtés par le Conseil d'administration et la Direction. S'y ajoutent des directives et procédures plus détaillées définies au niveau de la fonction indépendante de contrôle des risques.

A. Évaluation du risque de crédit

Le risque de crédit est contrôlé en permanence au niveau des contreparties et au niveau global. La fonction indépendante de contrôle des risques effectue des évaluations de crédit par contrepartie conformément à une procédure bien définie de notation interne, utilisant 18 catégories de notation. Cette procédure recourt notamment à une analyse des états financiers publiés par chaque contrepartie et à des informations de marché. La méthodologie de notation dépend de la nature de la contrepartie. Compte tenu de la notation interne et des spécificités de la contrepartie, la Banque fixe une série de limites par contrepartie et par pays. Une notation interne est attribuée à chacune des contreparties. En principe, les notations et les limites correspondantes font l'objet d'un examen au moins une fois par an. Le critère essentiel, dans les évaluations, est la capacité des contreparties à remplir leurs obligations de remboursement du principal et des intérêts en temps voulu.

Les limites pour risque de crédit par contrepartie sont approuvées par la Direction de la Banque dans le cadre d'un dispositif fixé par le Conseil d'administration.

Au niveau global, le risque de crédit – y compris les risques de défaut et de transfert-pays – est mesuré, surveillé et contrôlé sur la base du calcul des fonds propres économiques en regard du risque de crédit. Pour mesurer les fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de crédit, la Banque applique un modèle VeR à chaque portefeuille. La Direction assigne à la Banque des limites sur l'ensemble des expositions au risque de crédit en leur allouant un montant de fonds propres économiques.

B. Risque de défaut

Les tableaux suivants présentent l'exposition de la Banque au risque de défaut, sans tenir compte des sûretés éventuellement détenues par la Banque ni des rehaussements de crédit dont elle dispose. Le risque de crédit est encore atténué grâce au recours à des sûretés et à des accords de compensation dont la validité juridique est assurée. Les actifs et passifs correspondants ne sont pas compensés au bilan.

Les expositions présentées dans les tableaux suivants sont indiquées à la valeur comptable des actifs inscrits au bilan ; elles sont ventilées par catégorie d'actif et classées successivement par type d'émetteur, zone géographique et notation de la contrepartie. La valeur comptable est la juste valeur des instruments financiers, y compris pour les dérivés, à l'exception des instruments financiers à très court terme (comptes à vue et à préavis) et de l'or, qui sont comptabilisés au coût amorti, net des pertes de valeur éventuelles. Les engagements de crédit sont présentés en termes de montant notionnel. Le poste Or et prêts d'or exclut l'or détenu en conservation, et les créances à recouvrer n'incluent pas les passifs émis non réglés, car ces éléments ne représentent pas des expositions de la Banque au risque de crédit.

Les avoirs de la Banque sont placés, pour la plupart, en titres émis par des gouvernements du G 10 ou par des établissements financiers ayant reçu, d'au moins un grand organisme externe d'évaluation du crédit, une note égale ou supérieure à A-. Les contreparties de cette qualité étant en nombre limité, la Banque est exposée à un risque de concentration sur des signatures individuelles.

Les prêts d'or comportent une provision de DTS 29,0 millions, suite à un examen de la dépréciation au 31 mars 2011 (31 mars 2010 : DTS 23,5 millions). L'augmentation de la provision durant l'exercice clos le 31 mars 2011 s'explique par les variations du cours de l'or et des taux de change.

Au 31 mars 2011, aucun actif financier n'était considéré comme impayé (31 mars 2010 : néant).

Risque de défaut par catégorie d'actif et par type d'émetteur

Les tableaux suivants présentent l'exposition de la Banque au risque de défaut, par catégorie d'actif et par type d'émetteur, sans tenir compte des sûretés éventuellement détenues par la Banque ni des rehaussements de crédit dont elle dispose. Sous Secteur public sont regroupés les institutions internationales et autres organismes publics.

Au 31 mars 2011

	Emprunteurs souverains et banques centrales	Secteur public	Banques	Entreprises	Titrisation	Total
<i>En millions de DTS</i>						
Expositions de bilan						
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	316,7	–	6,8	6,3	–	329,8
Or et prêts d'or	–	–	1 225,1	29,1	–	1 254,2
Bons du Trésor	76 932,1	–	–	–	–	76 932,1
Titres pris en pension	5 947,0	–	45 517,0	–	–	51 464,0
Prêts et avances	1 182,5	424,2	22 563,7	–	–	24 170,4
Emprunts d'État et autres titres	28 467,5	14 375,1	9 206,9	3 589,2	1 349,2	56 987,9
Instruments dérivés	156,2	31,4	5 602,1	0,6	–	5 790,3
Créances à recouvrer	2,0	434,9	131,5	8,0	–	576,4
Total expositions de bilan	113 004,0	15 265,6	84 253,1	3 633,2	1 349,2	217 505,1
Engagements de crédit						
Facilités en blanc non tirées	189,4	–	–	–	–	189,4
Facilités garanties non tirées	2 098,3	–	–	–	–	2 098,3
Total engagements de crédit	2 287,7	–	–	–	–	2 287,7
Total expositions	115 291,7	15 265,6	84 253,1	3 633,2	1 349,2	219 792,8

Au 31 mars 2010

	Emprunteurs souverains et banques centrales	Secteur public	Banques	Entreprises	Titrisation	Total
<i>En millions de DTS</i>						
Expositions de bilan						
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	1 419,9	–	96,3	–	–	1 516,2
Or et prêts d'or	–	–	1 440,6	23,5	–	1 464,1
Bons du Trésor	84 714,8	–	–	–	–	84 714,8
Titres pris en pension	4 942,7	–	35 497,5	1 865,7	–	42 305,9
Prêts et avances	2 887,0	655,4	15 746,2	–	–	19 288,6
Emprunts d'État et autres titres	24 325,0	12 411,4	12 464,5	2 378,4	2 108,4	53 687,7
Instruments dérivés	48,7	139,1	9 926,1	0,8	–	10 114,7
Créances à recouvrer	182,6	–	378,8	9,4	–	570,8
Total expositions de bilan	118 520,7	13 205,9	75 550,0	4 277,8	2 108,4	213 662,8
Engagements de crédit						
Facilités en blanc non tirées	2 420,7	–	–	–	–	2 420,7
Facilités garanties non tirées	2 499,1	–	–	–	–	2 499,1
Total engagements de crédit	4 919,8	–	–	–	–	4 919,8
Total expositions	123 440,5	13 205,9	75 550,0	4 277,8	2 108,4	218 582,6

Risque de défaut par catégorie d'actif et par zone géographique

Les tableaux suivants présentent l'exposition de la Banque au risque de défaut, par zone géographique, sans tenir compte des sûretés éventuellement détenues par la Banque ni des rehaussements de crédit dont elle dispose.

Au 31 mars 2011

<i>En millions de DTS</i>	Afrique et Europe	Asie-Pacifique	Amériques	Institutions internationales	Total
Expositions de bilan					
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	315,1	1,2	13,5	–	329,8
Or et prêts d'or	901,8	58,3	294,1	–	1 254,2
Bons du Trésor	37 831,2	36 796,9	2 304,0	–	76 932,1
Titres pris en pension	45 359,2	5 710,0	394,8	–	51 464,0
Prêts et avances	19 224,0	3 429,6	1 345,2	171,6	24 170,4
Emprunts d'État et autres titres	31 368,7	3 427,6	13 667,5	8 524,1	56 987,9
Instruments dérivés	4 082,8	175,1	1 532,1	0,3	5 790,3
Créances à recouvrer	140,6	0,8	435,0	–	576,4
Total expositions de bilan	139 223,4	49 599,5	19 986,2	8 696,0	217 505,1
Engagements de crédit					
Facilités en blanc non tirées	–	189,4	–	–	189,4
Facilités garanties non tirées	179,1	1 919,2	–	–	2 098,3
Total engagements de crédit	179,1	2 108,6	–	–	2 287,7
Total expositions	139 402,5	51 708,1	19 986,2	8 696,0	219 792,8

Au 31 mars 2010

<i>En millions de DTS</i>	Afrique et Europe	Asie-Pacifique	Amériques	Institutions internationales	Total
Expositions de bilan					
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	1 425,4	0,8	90,0	–	1 516,2
Or et prêts d'or	967,5	258,8	237,8	–	1 464,1
Bons du Trésor	43 846,7	40 642,0	226,1	–	84 714,8
Titres pris en pension	37 363,3	4 777,9	164,7	–	42 305,9
Prêts et avances	14 323,0	3 554,4	822,5	588,7	19 288,6
Emprunts d'État et autres titres	33 323,6	4 219,2	9 656,9	6 488,0	53 687,7
Instruments dérivés	7 106,0	237,3	2 771,4	–	10 114,7
Créances à recouvrer	99,7	91,6	379,5	–	570,8
Total expositions de bilan	138 455,2	53 782,0	14 348,9	7 076,7	213 662,8
Engagements de crédit					
Facilités en blanc non tirées	2 223,4	197,3	–	–	2 420,7
Facilités garanties non tirées	638,3	1 860,8	–	–	2 499,1
Total engagements de crédit	2 861,7	2 058,1	–	–	4 919,8
Total expositions	141 316,9	55 840,1	14 348,9	7 076,7	218 582,6

Les expositions sont affectées aux diverses zones géographiques selon le pays d'établissement de l'entité juridique dont relève la contrepartie.

Risque de défaut par notation de la contrepartie ou de l'émetteur

Les tableaux suivants présentent l'exposition de la Banque au risque de défaut par catégorie d'actif financier, sans tenir compte des sûretés éventuellement détenues par la Banque ni des rehaussements de crédit dont elle dispose.

Les notations internes de la Banque sont exprimées sous forme de notations externes équivalentes. Les tableaux montrent que, dans une large majorité, la Banque est exposée envers des contreparties ayant une note égale ou supérieure à A-.

Au 31 mars 2011

<i>En millions de DTS</i>	AAA	AA	A	BBB	BB et moins	Non noté	Total
Expositions de bilan							
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	315,3	11,7	2,1	0,3	0,1	0,3	329,8
Or et prêts d'or	–	303,8	921,3	29,1	–	–	1 254,2
Bons du Trésor	28 360,2	41 532,1	7 039,8	–	–	–	76 932,1
Titres pris en pension	237,0	13 499,4	37 727,6	–	–	–	51 464,0
Prêts et avances	1 543,6	7 498,1	15 128,7	–	–	–	24 170,4
Emprunts d'État et autres titres	36 427,9	12 321,0	7 501,6	686,5	50,9	–	56 987,9
Instruments dérivés	31,3	798,3	4 914,0	0,1	46,0	0,6	5 790,3
Créances à recouvrer	435,0	0,3	134,9	0,3	1,4	4,5	576,4
Total expositions de bilan	67 350,3	75 964,7	73 370,0	716,3	98,4	5,4	217 505,1
<i>En %</i>	<i>31,0 %</i>	<i>34,9 %</i>	<i>33,7 %</i>	<i>0,3 %</i>	<i>0,1 %</i>	<i>0,0 %</i>	<i>100,0 %</i>
Engagements de crédit							
Facilités en blanc non tirées	–	–	–	189,4	–	–	189,4
Facilités garanties non tirées	–	710,0	721,8	419,7	246,8	–	2 098,3
Total engagements de crédit	–	710,0	721,8	609,1	246,8	–	2 287,7
Total expositions	67 350,3	76 674,7	74 091,8	1 325,4	345,2	5,4	219 792,8

Au 31 mars 2010	AAA	AA	A	BBB	BB et moins	Non noté	Total
<i>En millions de DTS</i>							
Expositions de bilan							
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	1 418,2	6,6	90,7	0,6	–	0,1	1 516,2
Or et prêts d'or	–	347,4	1 093,2	23,5	–	–	1 464,1
Bons du Trésor	29 892,4	45 901,5	8 920,9	–	–	–	84 714,8
Titres pris en pension	164,8	9 935,1	32 206,0	–	–	–	42 305,9
Prêts et avances	1 731,9	3 962,9	12 705,2	230,8	657,8	–	19 288,6
Emprunts d'État et autres titres	33 369,9	12 306,2	7 710,4	301,2	–	–	53 687,7
Instruments dérivés	147,4	1 563,4	8 365,3	1,4	37,2	–	10 114,7
Créances à recouvrer	467,7	91,6	–	–	–	11,5	570,8
Total expositions de bilan	67 192,3	74 114,7	71 091,7	557,5	695,0	11,6	213 662,8
<i>En %</i>	<i>31,4 %</i>	<i>34,7 %</i>	<i>33,3 %</i>	<i>0,3 %</i>	<i>0,3 %</i>	<i>0,0 %</i>	<i>100,0 %</i>
Engagements de crédit							
Facilités en blanc non tirées	2 223,4	–	–	197,3	–	–	2 420,7
Facilités garanties non tirées	219,1	468,3	700,1	871,7	239,9	–	2 499,1
Total engagements de crédit	2 442,5	468,3	700,1	1 069,0	239,9	–	4 919,8
Total expositions	69 634,8	74 583,0	71 791,8	1 626,5	934,9	11,6	218 582,6

C. Atténuation du risque de crédit

Le risque de crédit est atténué grâce au recours à des sûretés et à des accords de compensation dont la validité juridique est assurée. Les actifs et passifs correspondants ne sont pas compensés au bilan.

La Banque exige des contreparties qu'elles lui livrent des sûretés pour les prises en pension, certains contrats sur dérivés et certains décaissements dans le cadre de facilités, afin d'atténuer le risque de contrepartie conformément aux politiques et procédures applicables à ces opérations. Pendant toute la durée du contrat, la Banque assure le suivi de la juste valeur de la sûreté et, en fonction de la variation de la valeur de marché de cette dernière, peut demander une sûreté supplémentaire ou être priée de retourner la sûreté.

La Banque atténue le risque de règlement en faisant appel à des organismes de compensation bien établis et en réglant ses opérations, autant que possible, à travers un mécanisme de règlement-livraison. Les limites journalières pour risque de règlement sont surveillées en permanence.

Le tableau ci-après montre les sûretés obtenues par la Banque. N'y figurent pas les transactions en instance de règlement (pour lesquelles il n'y a eu ni échange de liquidités ni échange de sûretés).

Au 31 mars	2011		2010	
	Juste valeur des contrats concernés	Valeur de la sûreté	Juste valeur des contrats concernés	Valeur de la sûreté
<i>En millions de DTS</i>				
Sûretés obtenues pour :				
Titres pris en pension	45 703,9	45 858,7	34 301,6	35 055,3
Avances	63,1	67,5	1 512,8	2 170,6
Instruments dérivés	1 639,8	1 743,5	4 144,6	4 425,2
Total sûretés obtenues	47 406,8	47 669,7	39 959,0	41 651,1

La Banque est autorisée à vendre ou nantir à nouveau les sûretés obtenues, mais doit restituer des instruments financiers équivalents à l'expiration du contrat. Les sûretés éligibles pour les dérivés sont les titres d'État et des avoirs liquides. Les prises en pension portent sur des titres d'émetteurs souverains et supranationaux ainsi que sur des titres émis par les agences de financement hypothécaire des États-Unis. Les sûretés éligibles pour les prêts et avances comprennent les dépôts en monnaies auprès de la Banque ainsi que des unités dans les fonds communs de placement de la BRI (BISIP) et les titres détenus dans les portefeuilles gérés par la BRI.

Au 31 mars 2011, le montant des facilités non tirées qui pourraient faire l'objet d'un tirage par la contrepartie contre constitution de sûretés totalise DTS 2 098,3 millions (2010 : DTS 2 499,1 millions).

La Banque n'a fourni de sûreté sur aucun de ses contrats sur instruments financiers au 31 mars 2011 (2010 : néant).

D. Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de crédit

La Banque détermine les fonds propres économiques qu'elle alloue au risque de crédit, par portefeuille, en ayant recours à un modèle VeR paramétré avec un horizon de 1 an et un intervalle de confiance de 99,995 %. Le tableau suivant montre, sur les deux derniers exercices, les chiffres représentatifs de l'exposition de la Banque au risque de crédit en termes d'allocation des fonds propres économiques.

Pour l'exercice En millions de DTS	2011				2010			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de crédit	5 807,1	6 315,0	5 345,7	5 974,2	5 653,2	6 072,9	5 110,5	5 659,8

E. Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de crédit

Exposition envers les emprunteurs souverains, banques et entreprises

Pour le calcul des actifs pondérés des risques concernant les expositions envers les emprunteurs souverains, banques et entreprises, la Banque a adopté une approche conforme à l'approche NI (notations internes) avancée.

Pour calculer les actifs pondérés, il convient généralement, dans cette approche, de multiplier les expositions au risque de crédit par les coefficients déterminés au moyen de la fonction de pondération correspondante dans Bâle II, en paramétrant le système interne avec les données estimées par la Banque. Ces estimations servent également au calcul des fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de crédit.

L'exposition au risque de crédit sur une transaction ou une position – « exposition en cas de défaut (ECD) » – correspond au montant notionnel de toutes les expositions au risque de crédit (de bilan et de hors-bilan), à l'exception des dérivés. Pour les dérivés, l'ECD est calculée en utilisant une approche conforme à la méthode des modèles internes du dispositif de Bâle II. Conformément à cette méthodologie, la Banque calcule les expositions effectives attendues qu'elle multiplie ensuite par un facteur alpha comme indiqué dans ce dispositif.

Dans la fonction de pondération, les paramètres essentiels déterminés par la Banque sont la probabilité de défaut de la contrepartie (PD), estimée sur 1 an, ainsi que la perte en cas de défaut (PCD) estimée et l'échéance de chaque opération.

En raison de la haute qualité des placements de la Banque et de la prudence qui préside au processus de gestion des risques à la BRI, la Banque n'est pas en mesure d'estimer les valeurs PD et PCD sur la base de sa propre expérience en matière de défaut. La Banque estime les valeurs PD des contreparties en convertissant ses notations internes en évaluations de crédit externes sur la base de données de défaut externes. De même, les estimations PCD sont obtenues à partir de données externes. Ces estimations sont corrigées, le cas échéant, des effets d'atténuation du risque résultant des sûretés obtenues, compte tenu de la volatilité des prix du marché ainsi que de la fréquence des appels de marge et des réévaluations.

Au cours de l'exercice, des améliorations ont été introduites afin de prendre en compte dans l'ECD les effets d'atténuation du risque résultant de la réception de sûretés dans le cadre des contrats sur dérivés, prises en pensions et avances. D'autres améliorations ont consisté à élargir la prise en compte des accords de compensation.

Le tableau ci-après donne le détail du calcul des actifs pondérés des risques. Les expositions sont mesurées en tenant compte de l'incidence de la compensation et des sûretés. Au 31 mars 2011, le total des expositions figurant dans le tableau ci-dessous comprend DTS 463,0 millions de contrats de taux (31 mars 2010 : DTS 4 687,7 millions) et DTS 287,5 millions de contrats sur devise et sur or (31 mars 2010 : DTS 6 028,4 millions).

Au 31 mars 2011

Notation interne exprimée sous forme de notation externe équivalente	Montant de l'exposition	PD pondérée par l'exposition	PCD moyenne pondérée par l'exposition	Coefficient moyen de risque pondéré par l'exposition	Actifs pondérés des risques
	<i>En millions de DTS</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En millions de DTS</i>
AAA	63 927,4	0,004	37,8	1,9	1 197,8
AA	61 483,3	0,02	40,7	4,1	2 496,1
A	32 008,5	0,05	48,2	10,6	3 399,1
BBB	1 008,2	0,19	41,7	39,5	398,1
BB et moins	63,9	1,00	42,3	73,7	47,2
Total	158 491,3				7 538,3

Au 31 mars 2010

Notation interne exprimée sous forme de notation externe équivalente	Montant de l'exposition	PD pondérée par l'exposition	PCD moyenne pondérée par l'exposition	Coefficient moyen de risque pondéré par l'exposition	Actifs pondérés des risques
	<i>En millions de DTS</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En millions de DTS</i>
AAA	64 185,5	0,006	31,8	2,7	1 705,0
AA	70 006,0	0,02	28,3	3,8	2 689,4
A	70 804,3	0,06	21,0	5,9	4 147,2
BBB	1 916,2	0,31	16,9	12,0	230,8
BB et moins	959,9	9,85	6,2	26,6	255,0
Total	207 871,9				9 027,4

Le tableau ci-après montre l'impact du recours à des sûretés sur le montant de l'exposition au risque de crédit après prise en compte des accords de compensation.

Au 31 mars 2011

<i>En millions de DTS</i>	Montant de l'exposition après prise en compte de la compensation	Effets positifs des sûretés	Montant de l'exposition après prise en compte de la compensation et des sûretés
Total	212 964,8	54 473,5	158 491,3

F. Expositions de titrisation

La Banque ne détient que des expositions de titrisation de première qualité de forme classique, c'est-à-dire non synthétiques. Compte tenu du domaine d'activité de la Banque, les actifs pondérés des risques sont déterminés, en application du dispositif de Bâle II, selon l'approche standard pour la titrisation. Dans cette approche, les coefficients de pondération sont déterminés sur la base d'évaluations de crédit fournies par des organismes externes d'évaluation du crédit tels que Moody's Investors Service, Standard & Poor's et Fitch Ratings. Les actifs pondérés des risques sont ensuite obtenus en multipliant les montants notionnels des expositions par les coefficients correspondants.

Le tableau suivant montre les placements de la Banque en opérations de titrisation, par type d'actif sous-jacent.

Au 31 mars 2011

<i>En millions de DTS</i>	Notation externe	Montant de l'exposition	Coefficient de pondération	Actifs pondérés des risques
Titres adossés à des hypothèques sur immobilier résidentiel	AAA	161,1	20 %	32,2
Titres adossés à des créances achetées sur carte de crédit	AAA	376,3	20 %	75,3
Titres adossés à d'autres créances achetées (bénéficiant d'une garantie publique)	AAA	795,8	20 %	159,2
Total		1 333,2		266,7

Au 31 mars 2010

<i>En millions de DTS</i>	Notation externe	Montant de l'exposition	Coefficient de pondération	Actifs pondérés des risques
Titres adossés à des hypothèques sur immobilier résidentiel	AAA	471,6	20 %	94,3
Titres adossés à des créances achetées sur carte de crédit	AAA	857,6	20 %	171,5
Titres adossés à d'autres créances achetées (bénéficiant d'une garantie publique)	AAA	747,2	20 %	149,5
Total		2 076,4		415,3

4. Risque de marché

Le risque de marché réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des prix du marché. Pour la BRI, ce risque est essentiellement lié au cours de l'or, aux taux d'intérêt et aux cours de change. Elle mesure le risque de marché et calcule les fonds propres économiques correspondants par une méthodologie VeR utilisant une technique de simulation Monte-Carlo. La Banque estime la volatilité et les corrélations de facteurs de risque sur une période d'observation de 1 an. Elle calcule, en outre, des valeurs de sensibilité à certains facteurs de marché.

Conformément à l'objectif qu'elle s'est fixé de conserver la plus haute qualité de crédit, la Banque mesure les fonds propres économiques avec un intervalle de confiance de 99,995 % pour une période de détention de 1 an. La Direction gère l'allocation des fonds propres économiques au risque de marché dans le cadre d'un dispositif fixé par le Conseil d'administration. Des limites de VeR sont complétées par des limites opérationnelles.

La fiabilité des modèles VeR dépend des hypothèses statistiques et de la qualité des données de marché disponibles : s'ils sont de nature prédictive, les modèles VeR extrapolent à partir d'événements passés.

Pour s'assurer que les modèles fournissent une mesure fiable des pertes potentielles à horizon 1 an, la Banque a mis en place un dispositif complet de contrôles *ex post* réguliers, qui permet de comparer les résultats effectifs au jour le jour avec les estimations de VeR correspondantes. Les résultats sont analysés et communiqués à la Direction.

La Banque complète sa mesure du risque de marché fondée sur le modèle VeR et ses calculs de fonds propres économiques correspondants par une série de simulations de crise, dont des scénarios historiques extrêmes, des scénarios de crise macroéconomique hypothétiques et des analyses de sensibilité aux variations du cours de l'or, des taux d'intérêt et des cours de change.

A. Risque de variation du cours de l'or

Le risque de variation du cours de l'or réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable du cours de l'or.

La Banque y est exposée principalement sur ses actifs de placement en or, qui totalisent 119 tonnes (2010 : 120 tonnes). Ceux-ci sont détenus en conservation ou placés auprès de banques commerciales. Au 31 mars 2011, les actifs de placement en or de la Banque s'établissaient à DTS 3 451,2 millions en termes nets (2010 : DTS 2 811,2 millions), ce qui correspond à environ 21 % de ses fonds propres (2010 : 18 %). La Banque a aussi parfois de faibles expositions à ce risque du fait de ses opérations bancaires avec les banques centrales et commerciales. Ce risque est pris en compte dans la méthodologie VeR de la Banque, et notamment dans son dispositif de fonds propres économiques et ses simulations de crise.

B. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des taux d'intérêt et des marges de crédit. La Banque y est exposée sur les actifs porteurs d'intérêts correspondant à la gestion de ses fonds propres, détenus dans ses portefeuilles de placement, et sur les placements correspondant à ses portefeuilles bancaires. Les portefeuilles de placement sont gérés par référence à un portefeuille obligataire de durée fixe.

La Banque mesure et surveille ce risque par une méthodologie VeR et des analyses de sensibilité qui tiennent compte des variations des taux du marché monétaire, des cotations des obligations d'État, des taux des swaps et des marges de crédit.

Le tableau suivant montre l'incidence d'une hausse de 1 % de la courbe des rendements sur la valeur des fonds propres de la Banque, en fonction de l'échéance.

Au 31 mars 2011

En millions de DTS	Jusqu'à 6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Euro	2,6	(8,6)	(16,9)	(11,0)	(27,4)	(32,1)	(29,3)
Yen	0,9	(3,3)	(6,1)	(5,2)	(13,7)	(2,8)	(3,2)
Livre sterling	1,8	(2,9)	(3,5)	(12,8)	(9,5)	(9,1)	(19,9)
Franc suisse	(1,2)	(0,3)	(0,4)	(0,6)	(0,8)	(5,7)	7,5
Dollar	19,4	(15,9)	(13,5)	(47,5)	(39,4)	(26,7)	(7,3)
Autres monnaies	(0,7)	(5,6)	0,2	(0,6)	0,4	0,3	-
Total	22,8	(36,6)	(40,2)	(77,7)	(90,4)	(76,1)	(52,2)

Au 31 mars 2010

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Euro	(3,7)	(8,4)	(12,8)	(20,4)	(11,3)	(16,4)	(48,1)
Yen	0,3	(2,6)	(6,7)	(12,2)	(16,0)	(5,8)	(0,9)
Livre sterling	0,6	(1,0)	(4,9)	(7,3)	(12,8)	(6,3)	-
Franc suisse	0,2	(0,2)	(0,4)	(0,6)	(0,7)	(2,9)	4,6
Dollar	16,8	(18,4)	(17,4)	(34,1)	(49,0)	(20,7)	(19,4)
Autres monnaies	16,9	15,5	(9,4)	0,5	(0,4)	(0,4)	-
Total	31,1	(15,1)	(51,6)	(74,1)	(90,2)	(52,5)	(63,8)

C. Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la Banque, le DTS, est une unité composite constituée de montants déterminés des monnaies suivantes : USD, EUR, JPY et GBP. Le risque de change réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des cours de change. La Banque y est exposée principalement sur les actifs liés à la gestion de ses fonds propres, mais aussi dans la gestion des dépôts de sa clientèle et en tant qu'intermédiaire dans les opérations de change entre banques centrales et banques commerciales. Elle réduit ce risque en alignant périodiquement les monnaies des actifs correspondants sur la composition du DTS et en limitant les expositions de change découlant des dépôts de la clientèle et de ses activités d'intermédiation.

La Banque mesure et surveille le risque de change en ayant recours à une méthodologie VeR et à des analyses de sensibilité tenant compte des variations des principaux cours de change.

Le tableau suivant montre l'exposition en monnaies et sur or des actifs et passifs de la Banque. Il fait apparaître ensuite la position nette en monnaies, par déduction des placements en or, puis, en faisant abstraction de la position neutre en DTS, l'exposition de change nette en monnaies.

Au 31 mars 2011

	DTS	USD	EUR	GBP	JPY	CHF	Or	Autres monnaies	Total
<i>En millions de DTS</i>									
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	-	12,6	151,3	8,0	-	151,3	-	6,6	329,8
Or et prêts d'or	-	9,0	-	-	-	-	36 628,2	-	36 637,2
Bons du Trésor	-	2 304,0	29 737,0	397,2	36 796,9	5 337,0	-	2 360,0	76 932,1
Titres pris en pension	-	394,8	37 559,5	7 799,6	5 710,0	-	-	0,1	51 464,0
Prêts et avances	171,7	8 460,0	10 937,4	1 368,1	1 062,4	544,4	-	1 626,4	24 170,4
Emprunts d'État et autres titres	-	29 061,1	21 378,5	3 769,8	1 209,5	35,3	-	1 533,7	56 987,9
Instruments dérivés	(36,5)	23 335,2	8 337,9	(408,9)	(26 700,9)	327,2	(247,0)	1 183,3	5 790,3
Créances à recouvrer	0,1	6 969,2	684,9	426,6	-	8,0	-	527,5	8 616,3
Immobilisations corporelles	189,7	-	-	-	-	1,1	-	-	190,8
Total actif	325,0	70 545,9	108 786,5	13 360,4	18 077,9	6 404,3	36 381,2	7 237,6	261 118,8
Passif									
Dépôts en monnaies	(7 691,5)	(140 478,2)	(38 882,7)	(10 083,1)	(4 667,5)	(680,8)	-	(4 601,8)	(207 085,6)
Dépôts en or	-	(5,6)	-	-	-	-	(21 264,3)	-	(21 269,9)
Instruments dérivés	4 221,7	79 073,2	(59 048,3)	126,6	(11 840,3)	(5 452,7)	(11 666,5)	(2 373,2)	(6 959,5)
Engagements à payer	-	(1 964,2)	(4 761,1)	(1 491,8)	-	(275,6)	-	(265,4)	(8 758,1)
Autres passifs	-	(66,6)	(2,8)	-	-	(305,3)	-	(0,7)	(375,4)
Total passif	(3 469,8)	(63 441,4)	(102 694,9)	(11 448,3)	(16 507,8)	(6 714,4)	(32 930,8)	(7 241,1)	(244 448,5)
Position nette en monnaies et sur or	(3 144,8)	7 104,5	6 091,6	1 912,1	1 570,1	(310,1)	3 450,4	(3,5)	16 670,3
Ajustement pour actifs de placement en or	-	-	-	-	-	-	(3 450,4)	-	(3 450,4)
Position nette en monnaies	(3 144,8)	7 104,5	6 091,6	1 912,1	1 570,1	(310,1)	-	(3,5)	13 219,9
Position neutre à l'égard du DTS	3 144,8	(6 818,8)	(6 196,9)	(1 840,6)	(1 508,4)	-	-	-	(13 219,9)
Exposition de change nette en monnaies (hors position neutre à l'égard du DTS)	-	285,7	(105,3)	71,5	61,7	(310,1)	-	(3,5)	-

Au 31 mars 2010

	DTS	USD	EUR	GBP	JPY	CHF	Or	Autres monnaies	Total
<i>En millions de DTS</i>									
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	-	92,1	110,2	6,7	-	1 303,0	-	4,2	1 516,2
Or et prêts d'or	-	11,1	-	-	-	-	43 028,7	-	43 039,8
Bons du Trésor	-	226,1	37 727,4	3 309,1	40 642,0	374,8	-	2 435,4	84 714,8
Titres pris en pension	-	164,8	33 618,8	3 744,4	4 777,9	-	-	-	42 305,9
Prêts et avances	474,0	8 424,2	4 049,1	552,6	460,2	4 492,9	-	835,6	19 288,6
Emprunts d'État et autres titres	-	24 646,8	22 876,5	3 088,0	1 587,0	32,6	-	1 456,8	53 687,7
Instruments dérivés	3,3	92 178,4	(34 182,7)	455,8	(41 264,4)	(661,0)	(5 295,8)	(1 118,9)	10 114,7
Créances à recouvrer	0,1	2 300,2	1 456,2	66,4	92,7	8,6	-	111,5	4 035,7
Immobilisations corporelles	185,8	-	-	-	-	4,1	-	-	189,9
Total actif	663,2	128 043,7	65 655,5	11 223,0	6 295,4	5 555,0	37 732,9	3 724,6	258 893,3
Passif									
Dépôts en monnaies	(1 821,3)	(132 064,1)	(43 134,8)	(10 403,6)	(4 423,6)	(1 240,5)	-	(2 667,2)	(195 755,1)
Dépôts en or	-	(7,1)	-	-	-	-	(32 057,0)	-	(32 064,1)
Instruments dérivés	12,1	12 211,3	(8 789,8)	515,2	99,4	(4 305,3)	(2 867,1)	(1 063,2)	(4 187,4)
Engagements à payer	-	(2 064,0)	(8 619,2)	(17,6)	(91,6)	-	-	-	(10 792,4)
Autres passifs	-	(67,2)	(0,3)	-	-	(251,5)	-	-	(319,0)
Total passif	(1 809,2)	(121 991,1)	(60 544,1)	(9 906,0)	(4 415,8)	(5 797,3)	(34 924,1)	(3 730,4)	(243 118,0)
Position nette en monnaies et sur or	(1 146,0)	6 052,6	5 111,4	1 317,0	1 879,6	(242,3)	2 808,8	(5,8)	15 775,3
Ajustement pour actifs de placement en or	-	-	-	-	-	-	(2 808,8)	-	(2 808,8)
Position nette en monnaies	(1 146,0)	6 052,6	5 111,4	1 317,0	1 879,6	(242,3)	-	(5,8)	12 966,5
Position neutre à l'égard du DTS	1 146,0	(5 866,7)	(5 145,9)	(1 272,2)	(1 827,7)	-	-	-	(12 966,5)
Exposition de change nette en monnaies (hors position neutre à l'égard du DTS)	-	185,9	(34,5)	44,8	51,9	(242,3)	-	(5,8)	-

D. Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de marché

La Banque mesure le risque de marché par une méthodologie VeR qui utilise une technique de simulation Monte-Carlo tenant compte des corrélations entre facteurs de risque. Elle calcule aussi par cette méthodologie les fonds propres économiques alloués au risque de marché, avec un intervalle de confiance de 99,995 % pour une période de détention de 1 an. Elle mesure son risque de variation du cours de l'or en termes de fluctuation du cours de l'or en dollars. La composante risque de change qui résulte des variations du cours du dollar par rapport au DTS est intégrée dans la mesure du risque de change. Le tableau suivant montre, sur les deux derniers exercices, les chiffres représentatifs de l'exposition de la Banque au risque de marché en termes d'allocation des fonds propres économiques.

Pour l'exercice En millions de DTS	2011				2010			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de marché	2 884,2	3 069,2	2 684,0	2 836,5	2 803,0	3 097,8	2 374,1	2 708,7

Le tableau ci-après détaille l'analyse de l'exposition de la Banque au risque de marché par catégorie de risque.

Pour l'exercice En millions de DTS	2011				2010			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
Risque de variation du cours de l'or	1 956,7	2 121,0	1 830,6	1 909,8	1 870,9	2 013,0	1 721,9	1 900,9
Risque de taux d'intérêt	1 617,7	1 760,7	1 456,1	1 542,2	1 790,8	2 182,7	1 434,4	1 647,9
Risque de change	797,0	874,6	666,3	814,6	715,2	800,4	651,3	658,4
Effets de diversification	(1 487,1)	(1 711,4)	(1 352,4)	(1 430,1)	(1 573,9)	(1 815,3)	(1 454,9)	(1 498,5)

E. Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché

Pour calculer les exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché en application du dispositif de Bâle II, la Banque a adopté une approche de portefeuille bancaire conforme au domaine d'activité et à la nature de ses activités. En conséquence, elle mesure les actifs pondérés du risque de marché pour le risque de variation du cours de l'or et le risque de change, mais pas pour le risque de taux d'intérêt. Les exigences minimales de fonds propres sont calculées grâce à la méthode des modèles internes VeR. Les calculs VeR sont effectués à l'aide de la méthodologie VeR de la Banque, avec un intervalle de confiance de 99 % pour une période de détention de 10 jours et une période d'observation historique de 1 an.

L'exigence minimale effective de fonds propres correspond à la valeur la plus élevée entre la VeR à la date du calcul et la moyenne des mesures VeR relevées quotidiennement sur les 60 jours ouvrés antérieurs (date du calcul comprise), multipliée par trois, plus, éventuellement, un supplément déterminé en fonction des résultats des contrôles *ex post*. Durant la période examinée, le nombre de résultats extrêmes recensés par ces contrôles *ex post* est resté inférieur au seuil à partir duquel une exigence majorée est applicable. Le tableau ci-après montre les chiffres représentatifs concernant le risque de marché : exposition, actifs pondérés des risques et exigences minimales de fonds propres correspondantes pour les exercices considérés.

Au 31 mars En millions de DTS	2011			2010		
	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)
Risque de marché, où (A) correspond à (B) / 8 %	288,2	10 806,2	864,5	287,1	10 768,1	861,4

5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte de l'éventualité que la Banque ne soit pas en mesure de faire face aux flux de trésorerie actuels et futurs, attendus ou inattendus, et aux appels de sûretés sans nuire à ses opérations journalières ni à sa situation financière.

La taille du bilan de la Banque évolue essentiellement en fonction de l'encours des dépôts en monnaies et en or effectués par les banques centrales, autres autorités monétaires et organisations internationales. La Banque s'engage à rembourser certains de ses instruments de dépôt en monnaies, à la juste valeur, avec un préavis de 1-2 jours ouvrés. Elle a élaboré un dispositif de gestion de la liquidité qui s'appuie sur un modèle statistique fondé sur des hypothèses prudentes concernant les entrées de trésorerie et la liquidité des passifs. Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil d'administration assigne une limite au ratio de liquidité de la Banque : les actifs liquides doivent représenter au moins 100 % des besoins de liquidité auxquels la Banque pourrait être appelée à faire face. Des simulations de crise permettent, en outre, d'analyser divers scénarios comportant des retraits massifs. Les exigences supplémentaires de liquidité ainsi définies doivent également être satisfaites par la détention d'actifs liquides. Le ratio de liquidité de la BRI s'est toujours situé bien au-dessus de son seuil minimal et des exigences ressortant de ses simulations de crise.

Les dépôts en monnaies et en or auprès de la BRI, principalement de banques centrales et institutions internationales, représentent 93 % (2010 : 93 %) du total de ses passifs. Au 31 mars 2011, ces dépôts provenaient de 171 déposants (2010 : 174) et présentaient une certaine concentration sur quelques clients, quatre d'entre eux contribuant chacun pour plus de 5 % du total sur la base de la date de règlement (2010 : six clients).

Le tableau suivant montre le profil des échéances des flux de trésorerie pour les actifs et passifs. Les montants indiqués sont les flux de trésorerie non actualisés correspondant à des obligations de la Banque.

Au 31 mars 2011

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	329,8	-	-	-	-	-	-	-	329,8
Or et prêts d'or	35 402,2	0,2	116,9	235,6	675,2	241,4	-	-	36 671,5
Bons du Trésor	20 560,7	34 860,3	9 809,3	11 493,0	-	-	-	-	76 723,3
Titres pris en pension	37 247,3	6 508,0	1 922,6	-	-	-	-	-	45 677,9
Prêts et avances	10 979,7	11 508,3	1 159,4	-	-	-	-	-	23 647,4
Emprunts d'État et autres titres	2 714,6	3 182,7	4 433,6	11 945,4	12 101,3	20 634,4	5 019,1	608,1	60 639,2
Total actif	107 234,3	56 059,5	17 441,8	23 674,0	12 776,5	20 875,8	5 019,1	608,1	243 689,1
Passif									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(7 108,9)	(15 075,9)	(17 684,3)	(16 343,5)	(18 205,4)	(21 450,7)	(2 331,1)	-	(98 199,8)
Autres dépôts en monnaies									
	(63 470,8)	(21 510,5)	(12 675,9)	(7 303,5)	(3,2)	-	-	-	(104 963,9)
Dépôts en or									
	(20 714,5)	-	-	(82,4)	(236,3)	(239,9)	-	-	(21 273,1)
Titres vendus à découvert									
	(0,4)	(0,7)	(1,1)	(2,1)	(4,2)	(12,7)	(21,4)	(71,3)	(113,9)
Total passif	(91 294,6)	(36 587,1)	(30 361,3)	(23 731,5)	(18 449,1)	(21 703,3)	(2 352,5)	(71,3)	(224 550,7)
Instruments dérivés									
<i>Réglés sur base nette</i>									
Contrats de taux									
	99,2	243,4	410,3	447,1	634,0	318,3	4,5	-	2 156,8
<i>Réglés sur base brute</i>									
Contrats sur devise et sur or									
Entrées	42 049,4	52 875,9	21 374,8	11 771,3	-	-	-	-	128 071,4
Sorties	(42 703,7)	(54 108,8)	(21 993,1)	(12 287,9)	-	-	-	-	(131 093,5)
Sous-total	(654,3)	(1 232,9)	(618,3)	(516,6)	-	-	-	-	(3 022,1)
Contrats de taux									
Entrées	0,8	50,4	1,4	39,1	289,4	1 023,5	25,1	-	1 429,7
Sorties	-	(54,5)	(9,9)	(76,8)	(400,7)	(1 215,6)	(34,7)	-	(1 792,2)
Sous-total	0,8	(4,1)	(8,5)	(37,7)	(111,3)	(192,1)	(9,6)	-	(362,5)
Total instruments dérivés	(554,3)	(993,6)	(216,5)	(107,2)	522,7	126,2	(5,1)	-	(1 227,8)
Total flux de trésorerie futurs non actualisés	15 385,4	18 478,8	(13 136,0)	(164,7)	(5 149,9)	(701,3)	2 661,5	536,8	17 910,6

Au 31 mars 2010

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	1 516,2	-	-	-	-	-	-	-	1 516,2
Or et prêts d'or	41 621,2	188,2	0,2	233,8	285,6	743,1	-	-	43 072,1
Bons du Trésor	18 983,6	44 817,9	10 718,1	10 160,9	-	-	-	-	84 680,5
Titres pris en pension	30 810,0	2 779,5	749,9	-	-	-	-	-	34 339,4
Prêts et avances	8 977,2	9 138,4	132,8	3,7	17,2	957,9	-	-	19 227,2
Emprunts d'État et autres titres	1 798,3	3 172,6	5 605,1	10 821,8	9 349,3	18 426,1	7 214,9	533,3	56 921,4
Total actif	103 706,5	60 096,6	17 206,1	21 220,2	9 652,1	20 127,1	7 214,9	533,3	239 756,8
Passif									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(7 600,9)	(15 852,5)	(10 355,5)	(9 688,4)	(16 571,6)	(27 601,1)	(3 398,3)	-	(91 068,3)
Autres dépôts en monnaies									
	(78 823,0)	(17 938,3)	(6 997,4)	(1 095,1)	-	-	-	-	(104 853,8)
Dépôts en or									
	(31 382,9)	-	-	(232,7)	(66,6)	(386,5)	-	-	(32 068,7)
Titres vendus à découvert									
	(0,3)	(0,7)	(2,0)	(1,0)	(4,0)	(12,0)	(20,2)	(78,9)	(119,1)
Total passif	(117 807,1)	(33 791,5)	(17 354,9)	(11 017,2)	(16 642,2)	(27 999,6)	(3 418,5)	(78,9)	(228 109,9)
Instruments dérivés									
<i>Réglés sur base nette</i>									
Contrats de taux									
	863,1	376,2	625,1	573,6	899,0	609,7	36,8	-	3 983,5
<i>Réglés sur base brute</i>									
Contrats sur devise et sur or									
Entrées	31 532,0	50 905,4	15 319,8	10 702,2	-	-	-	-	108 459,4
Sorties	(30 879,9)	(49 419,5)	(14 768,8)	(10 284,6)	-	-	-	-	(105 352,8)
Sous-total	652,1	1 485,9	551,0	417,6	-	-	-	-	3 106,6
Contrats de taux									
Entrées	35,7	219,0	203,8	136,1	110,8	1 013,0	373,9	-	2 092,3
Sorties	(42,9)	(248,5)	(253,6)	(166,4)	(139,2)	(1 148,2)	(417,0)	-	(2 415,8)
Sous-total	(7,2)	(29,5)	(49,8)	(30,3)	(28,4)	(135,2)	(43,1)	-	(323,5)
Total instruments dérivés	1 508,0	1 832,6	1 126,3	960,9	870,6	474,5	(6,3)	-	6 766,6
Total flux de trésorerie futurs non actualisés	(12 592,6)	28 137,7	977,5	11 163,9	(6 119,5)	(7 398,0)	3 790,1	454,4	18 413,5

Dans le cadre de ses activités bancaires ordinaires, la Banque émet des options. Le tableau ci-après indique, en fonction de la date d'exercice, la juste valeur de ces options.

Options émises	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
<i>En millions de DTS</i>									
Au 31 mars 2011	(38,6)	(0,1)	–	(5,1)	–	(5,0)	–	–	(48,8)
Au 31 mars 2010	–	(5,9)	(8,4)	(32,0)	(1,2)	(1,4)	–	–	(48,9)

Le tableau suivant indique, en fonction de la date d'expiration contractuelle, les engagements de crédit de la Banque à la date des états financiers.

Date d'expiration contractuelle	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Indéterminée	Total
<i>En millions de DTS</i>									
Au 31 mars 2011	–	–	–	268,5	–	–	–	1 919,2	2 287,7
Au 31 mars 2010	2 683,8	–	–	375,2	–	–	–	1 860,8	4 919,8

6. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini par la Banque comme le risque de pertes financières et/ou d'atteinte à la réputation de la Banque. Il peut avoir une ou plusieurs des sources suivantes.

- Facteur humain : effectif insuffisant, manque de connaissances, de compétences ou d'expérience, inadaptation de la formation ou de la mise en valeur des ressources humaines, contrôle inadéquat, perte de personnel essentiel, programme de succession inadapté, manque d'intégrité ou manquement à la déontologie.
- Procédure défectueuse ou inadaptée : procédure déficiente dans sa conception ou inadéquate, imparfaitement documentée, comprise, mise en œuvre, appliquée ou contrôlée.
- Système défectueux ou inadapté : système déficient dans sa conception, inadéquat, indisponible ou mal utilisé.
- Cause externe : hors du contrôle de la Banque.

Le risque opérationnel inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel de la Banque, ses politiques et ses procédures dans ce domaine couvrent la gestion et la mesure du risque opérationnel – et notamment la détermination des paramètres essentiels et des données correspondantes –, la planification des programmes de continuité d'exploitation et le suivi des grands indicateurs de risque.

La Banque a mis en place une procédure de communication immédiate des incidents liés au risque opérationnel. L'unité Conformité et gestion du risque opérationnel élabore des plans d'action avec chaque unité et assure le suivi régulier de leur mise en œuvre.

Pour mesurer les fonds propres économiques alloués au risque opérationnel et les actifs pondérés du risque opérationnel, la Banque a adopté une méthodologie VeR utilisant une technique de simulation Monte-Carlo, suivant l'approche de mesure avancée fixée par le dispositif de Bâle II. En application des règles établies par ce dispositif, la mesure du risque opérationnel ne prend pas en compte le risque de réputation. Les paramètres essentiels introduits pour le calcul sont les suivants : données internes et externes sur les pertes ; estimations découlant de scénarios ; autoévaluation de l'efficacité des contrôles existants pour s'assurer de la prise en compte de l'évolution de l'environnement opérationnel et des modifications apportées au contrôle interne de la Banque. Pour mesurer le risque opérationnel, la Banque ne prend pas en considération la protection dont elle peut bénéficier dans le cadre de polices d'assurance.

A. Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque opérationnel

Comme elle le fait pour le calcul des fonds propres économiques alloués au risque financier, la Banque mesure les fonds propres économiques alloués au risque opérationnel avec un intervalle de confiance de 99,995 % pour une période de détention de 1 an. Le tableau suivant montre, sur les deux derniers exercices, les chiffres représentatifs de l'exposition de la Banque au risque opérationnel en termes d'allocation des fonds propres économiques.

Pour l'exercice En millions de DTS	2011				2010			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque opérationnel	643,8	700,0	475,0	700,0	460,4	475,0	450,0	475,0

B. Exigences minimales de fonds propres en regard du risque opérationnel

En application des règles établies par le dispositif de Bâle II, le calcul des exigences minimales de fonds propres en regard du risque opérationnel est effectué avec un intervalle de confiance de 99,9 % à horizon 1 an. Le tableau ci-après montre les actifs pondérés des risques et exigences minimales de fonds propres correspondantes.

Au 31 mars En millions de DTS	2011			2010		
	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)
Risque opérationnel, où (A) correspond à (B) / 8 %	300,8	3 760,4	300,8	180,5	2 256,3	180,5

Rapport des commissaires-vérificateurs indépendants

au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale
de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle

Nous avons examiné les états financiers de la Banque des Règlements Internationaux, publiés dans les pages qui précèdent. Ces états financiers se composent du bilan au 31 mars 2011, du compte de profits et pertes et du tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que d'une synthèse des principales conventions comptables et autres éléments explicatifs.

Responsabilité de la Direction concernant les états financiers

La Direction est responsable de l'élaboration et de la présentation sincère des états financiers, en conformité avec les Statuts et avec les principes d'évaluation décrits dans les notes annexes comme conventions comptables, ainsi que de tout contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour pouvoir établir des états financiers exempts d'anomalie significative, résultant de fraude ou d'erreurs.

Responsabilité des commissaires-vérificateurs

Notre responsabilité est de formuler une opinion sur ces états financiers à partir des conclusions de l'audit, que nous avons mené selon les Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer à des règles déontologiques et de planifier et réaliser l'audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à exécuter des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations communiquées dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève du jugement des commissaires-vérificateurs, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives résultant de fraude ou d'erreurs. Pour évaluer ce risque, ils examinent le contrôle interne mis en place aux fins de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, et cela, afin de définir des procédures d'audit adaptées à la situation, non dans le but de former une opinion sur l'efficacité du contrôle interne. Un audit consiste, par ailleurs, à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble.

Nous avons la conviction que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et adéquats pour nous permettre de former notre opinion.

Opinion

Selon notre appréciation, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque des Règlements Internationaux au 31 mars 2011 ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les principes comptables définis dans les notes annexes aux états financiers et avec les Statuts de la Banque.

Deloitte SA

Mark D. Ward

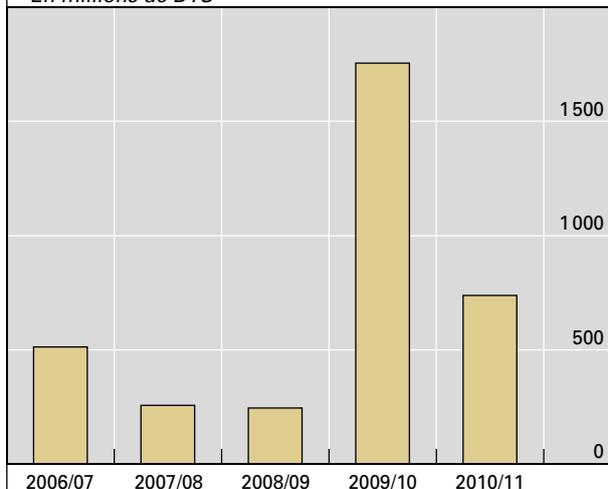
Erich Schärli

Zurich, 9 mai 2011

Récapitulatif des cinq derniers exercices

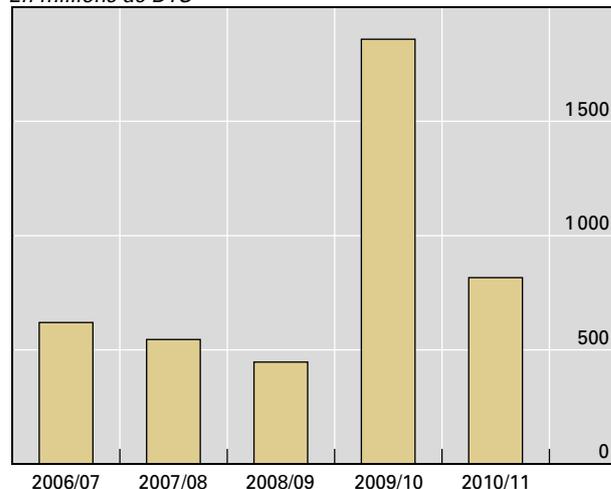
Bénéfice d'exploitation

En millions de DTS



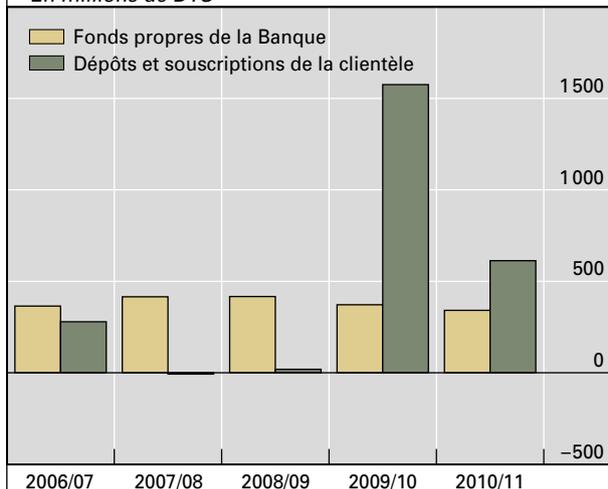
Bénéfice net

En millions de DTS



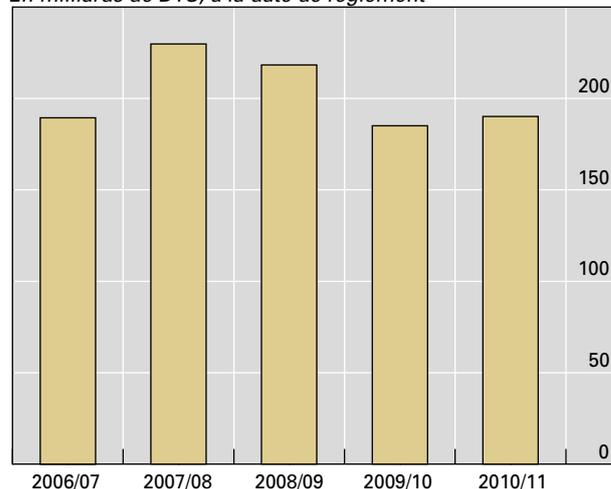
Produit d'intérêts net sur placements en monnaies

En millions de DTS



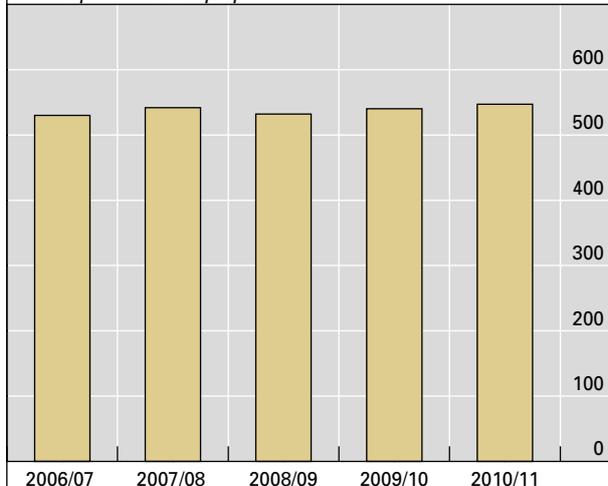
Dépôts en monnaies (moyenne)

En milliards de DTS, à la date de règlement



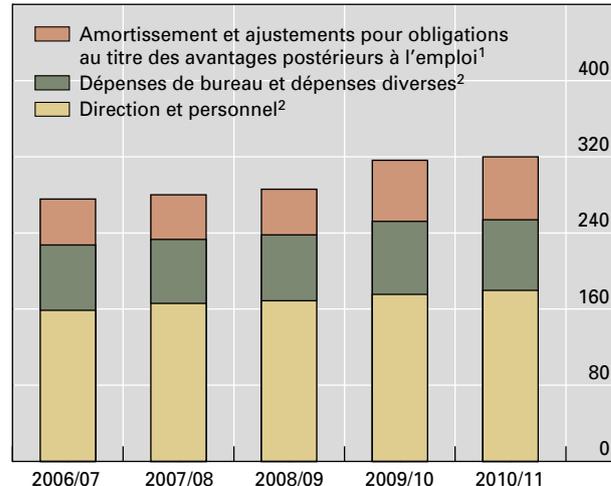
Effectifs moyens

En équivalent temps plein



Charges d'exploitation

En millions de CHF



Quatre cadres du haut : chiffres retraités en raison de modifications apportées aux conventions comptables lors d'exercices antérieurs.

¹ Prestations et provisions. ² Sur la base du budget.

